

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SESSION ORDINAIRE 2020-2021
3^E SESSION DE LA XI^E LÉGISLATURE



La rédaction du Rapport d'activités 2020-2021 a été clôturée le 31 août 2021.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web du Parlement de Wallonie (www.parlement-wallonie.be) ou auprès du Service des études et de la documentation du Greffe (courriel: doc@parlement-wallonie.be - tél.: 081.25.16.77).



TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS	4
LE PARLEMENT	6
A. MISSIONS	8
B. COMPOSITION	12
C. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE	21
LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	24
A. SÉANCES PLÉNIÈRES	26
B. COMMISSIONS ET COMITÉS	28
C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES	96
LES RELATIONS INTERNATIONALES	98
A. RELATIONS BILATÉRALES	99
B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE	112
C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES	114
LE PARLEMENT ET LES CITOYENS	122
A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX	122
B. PANEL CITOYEN	130
C. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE	130
D. MISSION PÉDAGOGIQUE	131
E. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT	134
F. OUVERTURE ET ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ	136
G. VISITES, CENTRE DES VISITEURS ET BOUTIQUE DU PARLEMENT	141



L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT	142
A. ORGANES DE GESTION	142
B. GREFFE	147
C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT	153
D. INFRASTRUCTURES	153
E. MESURES DE GESTION	157
IN MEMORIAM	158
ANNEXES	159
A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS	159
B. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS	179
C. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT	187
D. STATISTIQUES GÉNÉRALES	189

AVANT- PROPOS

JEAN-CLAUDE MARCOURT
PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

La Wallonie a connu, au milieu du mois de juillet, des pluies torrentielles qui l'ont meurtrie, entraînant destruction et désolation. 209 communes wallonnes sur 262 ont été touchées, à des degrés divers. Des dizaines de milliers de nos concitoyens ont été frappés, souvent très durement et 38 personnes ont perdu la vie.

Au nom du Parlement de Wallonie, je veux redire aujourd'hui notre solidarité à celles et ceux qui ont subi, subissent encore et subiront longtemps, les conséquences du déluge qui s'est abattu sur la Wallonie.

Ces inondations font suite à de longs mois de crise sanitaire qui ont impacté la vie de l'ensemble de la population. La situation sanitaire reste incertaine même si elle s'améliore progressivement.

Face à ces drames, face à ces événements d'une amplitude sans nom, face à ces bouleversements profonds, le Parlement joue un rôle primordial dans les réponses à apporter. Il a ainsi décidé d'une commission d'enquête qui vise à comprendre l'ampleur des inondations, à faire toute la lumière sur l'ensemble des causes et conséquences exactes du désastre et à avancer des propositions pour éviter autant que faire se peut que pareille catastrophe ne se reproduise. Le travail que mène le Parlement est intimement lié aux défis du quotidien, aux enjeux d'avenir mais aussi aux crises qui surviennent.

Le travail parlementaire s'est accru cette dernière année. Le cap des mille heures de réunions publiques a été franchi, le nombre de débats a considérablement augmenté, les échanges, interpellations et projets de décret déposés dans le cadre des commissions et séances plénières également. Le Parlement aura précisément entendu ou reçu, durant la session 2020-2021, 118 interpellations, 3 353 questions orales, 270 questions d'actualité, 98 questions urgentes et 3 501 questions écrites.





En parallèle de ces travaux, le Parlement continue de renforcer les mesures favorisant la participation citoyenne à la vie démocratique tout en modernisant les outils qui permettent à la population de mieux interagir avec le Parlement. Aujourd'hui, les Wallonnes et les Wallons ont la possibilité de participer à l'élaboration des décisions et de faire entendre leur voix par le biais de différents dispositifs. Le dernier en date, adopté durant cette session, permet à l'Assemblée de constituer, d'initiative ou à l'initiative des citoyens, des commissions délibératives mixtes composées de 10 parlementaires et de 30 citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique et élaborer des recommandations. C'est un projet innovant qui renforce la participation de la population à l'exercice de la démocratie.

Sur le plan international, le Parlement n'est pas en reste. Il joue un rôle important dans différentes assemblées et notamment dans le processus de décision de l'Union européenne. J'ai dernièrement plaidé lors d'une réunion de «l'Alliance pour la cohésion» pour que l'Europe augmente massivement ses investissements publics afin de répondre aux besoins de la population. C'est par ce biais que nous arriverons progressivement à réconcilier les citoyens avec l'Union européenne.

Pour notre Parlement, il est par ailleurs impératif de plaider vigoureusement, au niveau de chaque assemblée où nous sommes présents, pour le respect des valeurs et des principes démocratiques fondateurs de l'Union européenne et de s'assurer que nos États de droit continuent de garantir le respect absolu des Droits de l'Homme et qu'ils soient le terreau des libertés fondamentales.

LE PARLEMENT

QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT DE WALLONIE ?

LA BELGIQUE EST UN ÉTAT FÉDÉRAL QUI SE COMPOSE DE RÉGIONS ET DE COMMUNAUTÉS¹. LA CONSTITUTION PRÉVOIT QUE LES ORGANES RÉGIONAUX COMPRENNENT, POUR CHAQUE RÉGION, UN PARLEMENT ÉLU POUR CINQ ANS. PARLEMENTS DITS « DE LÉGISLATURE », ILS NE PEUVENT ÊTRE DISSOUS ET SIÈGENT JUSQU'À LA PROCHAINE ÉLECTION DESTINÉE À LES RENOUVELER².



Le Parlement de Wallonie constitue le siège du pouvoir législatif en Wallonie. Il est composé des députés élus par sa population. Ces derniers siègent en séances plénières et au sein de commissions dans le but d'adopter des décrets (lois régionales) et le budget de la Région mais aussi de contrôler le Gouvernement qu'il élit (interpellations et questions) et d'exprimer des positions sur des questions de société (résolutions). Le Parlement contribue également au bon fonctionnement de l'Union européenne et il veille à associer les citoyens à ses activités.

LES COMPÉTENCES DU PARLEMENT DE WALLONIE TOUCHENT À LA VIE QUOTIDIENNE DES WALLONNES ET DES WALLONS.

1. Art. 1^{er} de la Constitution.
2. Art. 117 de la Constitution.



Les travaux parlementaires sont les travaux, échanges et débats qui se déroulent dans le cadre des réunions publiques ou à huis clos du parlement. Celles-ci ont lieu en principe selon un calendrier préalablement établi et dans le respect du Règlement de l'assemblée.

L'assemblée se réunit tous les quinze jours, en alternance avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est composé de 94 membres: 75 membres élus soit en qualité de membres du Parlement de Wallonie, soit comme suppléants des députés germanophones du Parlement de Wallonie, et 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein.

Ses compétences touchent à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons: économie, emploi, allocations familiales, aménagement du territoire, logement, environnement, climat, mobilité, santé, routes et voies navigables, distribution d'eau, infrastructures sportives, patrimoine, tourisme, sécurité routière, bien-être animal, pouvoirs locaux, etc.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/le-parlement**

A. MISSIONS

1. VOTER DES DÉCRETS

Le droit d'initiative appartient aux membres du Parlement de Wallonie (par la voie du dépôt de propositions de décret) et au Gouvernement wallon (par la voie du dépôt de projets de décret).

Le texte est d'abord examiné par l'une des huit commissions permanentes du Parlement, lesquelles comptent chacune dix parlementaires³.

Une fois examiné, amendé ou encore soumis à l'avis d'experts, le texte est présenté en séance plénière. L'adoption de ces textes permet d'instaurer de nouvelles dispositions normatives ou de modifier des dispositions normatives existantes.



2. CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT

Avec l'exercice du pouvoir législatif, le contrôle du Gouvernement est une fonction essentielle du Parlement. Les députés peuvent contrôler le Gouvernement sur son activité ou l'efficacité des politiques publiques par le biais de questions, d'interpellations, d'auditions, de commissions d'enquête, de contrôles budgétaires ou encore de motions.

Autrement dit, la mission de contrôle peut prendre différentes formes: l'information, l'investigation ou encore l'injonction. Le Parlement peut aussi remplacer tout ou partie des ministres; le Gouvernement est donc politiquement responsable devant le Parlement.

3. Art. 47, § 1^{er}, du Règlement du Parlement de Wallonie.

3. ÉCOUTER ET EXPRIMER LE POINT DE VUE DES WALLONS

Le Parlement est le lieu où s'expriment les représentants élus par les citoyens. Tout au long de la législature, les députés sont à l'écoute des citoyens et défendent, au Parlement, les valeurs et les projets de ces derniers.

En sus de leurs interventions sur les textes législatifs et de leurs questions, les députés peuvent exprimer les préoccupations de la Wallonie au travers de résolutions.

Le mécanisme de la démocratie représentative⁴ n'exclut par ailleurs pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le Parlement de Wallonie permet ainsi aux Wallonnes et aux Wallons de faire entendre leur voix par le biais d'auditions parlementaires, la faculté de déposer des avis sur l'ensemble des textes soumis à l'examen du Parlement, l'organisation de panels citoyens, le dépôt de pétitions ou encore grâce à un mécanisme de co-construction de propositions de décret.

Une modification du Règlement adoptée le 28 octobre 2020 permet en outre à l'assemblée de constituer, d'initiative ou à l'initiative des citoyens, des commissions délibératives mixtes composées de 10 parlementaires et de 30 citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations⁵.



-
4. Voir infra, p. 122, « Le Parlement et les citoyens ».
5. Art. 131bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

LE PARLEMENT EST LE LIEU OÙ S'EXPRIMENT LES REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LES CITOYENS. TOUT AU LONG DE LA LÉGISLATURE, LES DÉPUTÉS SONT À L'ÉCOUTE DES CITOYENS ET DÉFENDENT, AU PARLEMENT, LES VALEURS ET LES PROJETS DE CES DERNIERS.

4. PARTICIPER À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie contribue au bon fonctionnement de l'Union européenne en procédant à l'examen de projets d'actes législatifs européens en application du principe de subsidiarité⁶. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau de pouvoir le plus efficace pour légiférer⁷.

6. Art. 5, § 3, du Traité de l'Union européenne.

7. Appliqué au cadre de l'Union européenne, les niveaux de pouvoir peuvent être l'Union européenne, les États membres ou les entités infra-nationales.



**LE PARLEMENT PREND PART
AUX PROCÉDURES DE RÉVISION
DES TRAITÉS ET EST INFORMÉ
DES DEMANDES D'ADHÉSION
À L'UNION EUROPÉENNE.**

S'il estime qu'un projet d'acte législatif européen donné ne respecte pas ce principe, le Parlement de Wallonie peut rendre un avis motivé au Président de l'institution à l'origine de ce projet.

En outre, le protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne prévoit des mécanismes de coopération entre les parlements des États membres et le Parlement européen. Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie participe à de nombreuses réunions interparlementaires.

Enfin, le Parlement prend part aux procédures de révision des traités et est informé des demandes d'adhésion à l'Union européenne.


5. FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Les institutions démocratiques fonctionnent d'autant mieux que la vie sociale d'une région est développée; de même, la vie sociale d'une région est d'autant plus riche que les institutions démocratiques inspirent la confiance et se donnent l'ambition de mobiliser les citoyens dans le sens de l'intérêt général.

Le Parlement de Wallonie estime qu'il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de la démocratie et il organise notamment des journées à caractère pédagogique à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Soucieux de s'ouvrir toujours davantage à la société civile, le Parlement de Wallonie permet également aux organismes qui en font la demande de venir présenter leurs activités ou d'occuper ses locaux pour des événements.

Enfin, le Parlement de Wallonie met régulièrement à l'honneur des personnalités wallonnes qui méritent une marque de reconnaissance de sa part.



**LE PARLEMENT DE WALLONIE
ESTIME QU'IL EST IMPORTANT
DE SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE
ÂGE AUX ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE
ET IL ORGANISE NOTAMMENT
DES JOURNÉES À CARACTÈRE
PÉDAGOGIQUE À L'ATTENTION
DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE.**

B. COMPOSITION

Depuis sa première élection directe le 21 mai 1995, le Parlement de Wallonie se compose de 75 membres élus au suffrage universel et selon le système de la représentation proportionnelle.

Les membres du Parlement de Wallonie qui ont été élus en 2019 l'ont été dans onze circonscriptions électorales en proportion de la population de chacune d'elles.

Les 75 députés wallons sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature.

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député détient un mandat régional et représente donc tous les Wallons.



1. MEMBRES

Au terme de la session 2020-2021, les membres sont les suivants⁸:

M. AGACHE Laurent	Ecolo	
Mme AHALLOUCH Fatima	PS	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
M. ANTOINE André	cdH	
M. BASTIN Christophe	cdH	
M. BELLOT François	MR	Reprend son mandat le 1 ^{er} octobre 2020 en suite de sa démission du Gouvernement fédéral, à la place de M. Botin, suppléant
Mme BERNARD Alice	PTB	
M. BEUGNIES John	PTB	
M. BIERIN Olivier	Ecolo	
Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	MR	
M. CLERSY Christophe	Ecolo	
M. COLLIN René	cdH	
M. CORNILLIE Hervé	MR	
M. COURARD Philippe	PS	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
Mme CREMASCO Veronica	Ecolo	
Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	MR	
Mme DELPORTE Valérie	Ecolo	

8. Voir Doc. 1 (SE 2019) N° 11, « Listes des membres du Parlement wallon et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés ». Voir aussi Doc. 4 (SE 2019) N° 1, « Liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, § 6, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ».



**CHAQUE DÉPUTÉ DÉTIENT
UN MANDAT RÉGIONAL
ET REPRÉSENTE DONC
TOUS LES WALLONS.**

M. DEMEUSE Rodrigue	Ecolo	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
M. DEMOTTE Rudy	PS	
M. DESQUESNES François	cdH	Président du Groupe cdH
M. DEVIN Laurent	PS	
M. DI MATTIA Michel	PS	
M. DISABATO Manu	Ecolo	
M. DISPA Benoît	cdH	
M. DODRIMONT Philippe	MR	
M. DOUETTE Manu	MR	
M. DUPONT Jori	PTB	
Mme DURENNE Véronique	MR	
M. EVRARD Yves	MR	
M. FLORENT Jean-Philippe	Ecolo	
M. FONTAINE Eddy	PS	
M. FRÉDÉRIC André	PS	Président du Groupe PS
M. FURLAN Paul	PS	
Mme GAHOUCI Latifa	PS	
Mme GALANT Jacqueline	MR	
M. GARDIER Charles	MR	
Mme GOFFINET Anne-Catherine	cdH	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
Mme GREOLI Alda	cdH	
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	PS	
M. HARDY Maxime	PS	
M. HAZÉE Stéphane	Ecolo	Président du Groupe Ecolo
M. HERMANT Antoine	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie

M. HEYVAERT Laurent	Ecolo	
M. JANSSEN Nicolas	MR	
Mme KAPOMPOLE Joëlle	PS	
Mme KELLETER Anne	Ecolo	A prêté serment d'abord en allemand ⁹
Mme LAFFUT Anne	MR	
Mme LARUELLE Sabine	MR	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie Présidente du Sénat jusqu'au 13 octobre 2020
M. LEGASSE Dimitri	PS	
Mme LEKANE Laure	PTB	
M. LENZINI Mauro	PS	
M. LÉONARD Laurent	PS	
M. LEPINE Jean-Pierre	PS	
M. LIRADELFO Julien	PTB	
M. LOMBA Éric	PS	Remplace, le 14 octobre 2020, M. Collignon, membre du Gouvernement wallon
M. LUPERTO Jean-Charles	PS	
M. MARCOURT Jean-Claude	PS	
M. MAROY Olivier	MR	
M. MATAGNE Julien	cdH	
Mme MATHIEUX Françoise	MR	
Mme MAUEL Christine	MR	A prêté serment d'abord en allemand ⁹
M. MUGEMANGANGO Germain	PTB	Président du Groupe PTB
M. NEMES Samuel	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
Mme NIKOLIC Diana	MR	
Mme PAVET Amandine	PTB	
Mme PÉCRIAUX Sophie	PS	
Mme ROBERTY Sabine	PS	
Mme RYCKMANS Hélène	Ecolo	
M. SAHLI Mourad	PS	
Mme SCHYNS Marie-Martine	cdH	
Mme SOBRY Rachel	MR	
M. TZANETATOS Nicolas	MR	
Mme VANDEVOORDE Anouk	PTB	
Mme VANDORPE Mathilde	cdH	
M. WAHL Jean-Paul	MR	Président du Groupe MR Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
M. WITSEL Thierry	PS	

9. Les membres qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participent pas aux votes au sein du Parlement de Wallonie sur les matières relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (art. 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles) et ils ne siègent pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SAVIEZ-VOUS QUE ?



Depuis le 25 mai 2014, suite à la sixième réforme de l'État, le Sénat a profondément changé et est devenu une assemblée non permanente. Il est composé de 60 sénateurs dont 50 sénateurs issus des entités fédérées (10 sénateurs sont par ailleurs cooptés).

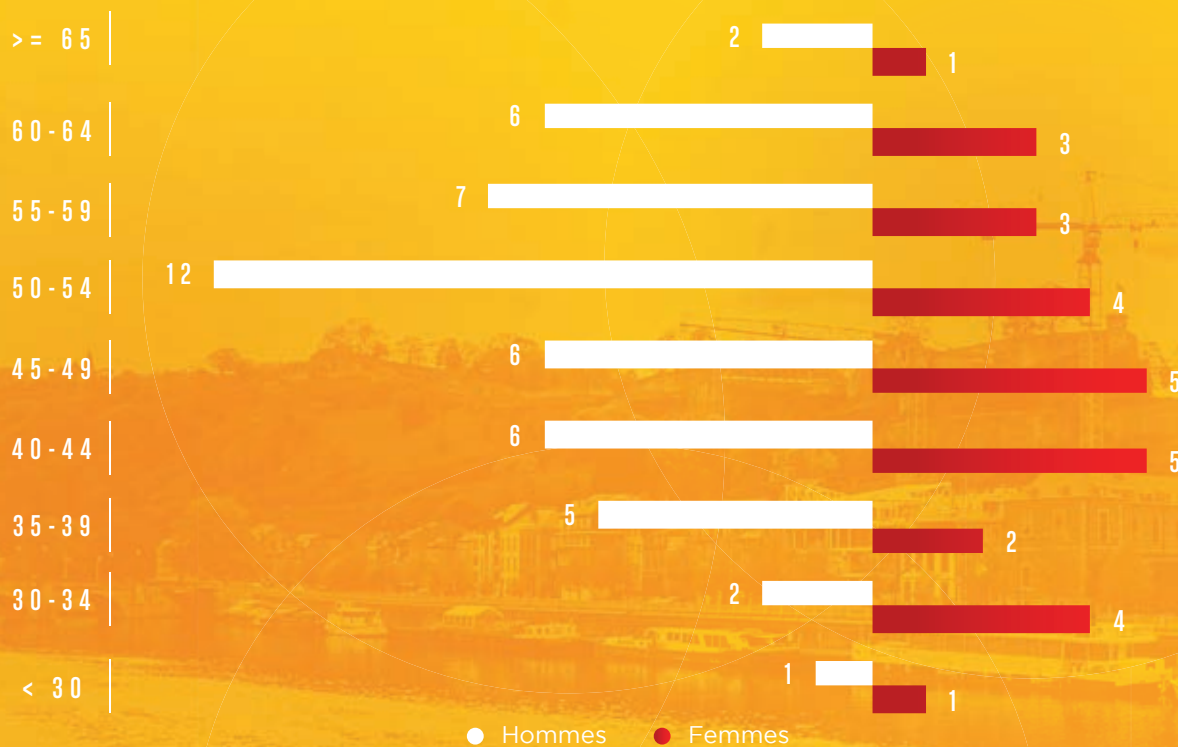
Le Parlement de Wallonie désigne dans ce cadre 8 sénateurs suivant une répartition qui dépend des résultats des élections régionales¹⁰.

Les représentants élus des parlements des entités fédérées participent par conséquent au processus décisionnel fédéral ou peuvent prendre position à cet égard. Le Sénat peut en outre rédiger des rapports d'information sur des sujets qui ont des conséquences pour les entités fédérées. Il joue non seulement un rôle de médiateur dans les conflits entre les différents parlements de la Belgique mais il offre également à ses membres, et donc aux entités fédérées, un accès aux organisations parlementaires internationales.

10. Art. 67, § 1^{er}, 3^o, de la Constitution.

PROFIL DES DÉPUTÉS

Pyramide des âges
(l'âge moyen des députés wallons est de 48,7 ans).



RÉPARTITION PAR SEXE

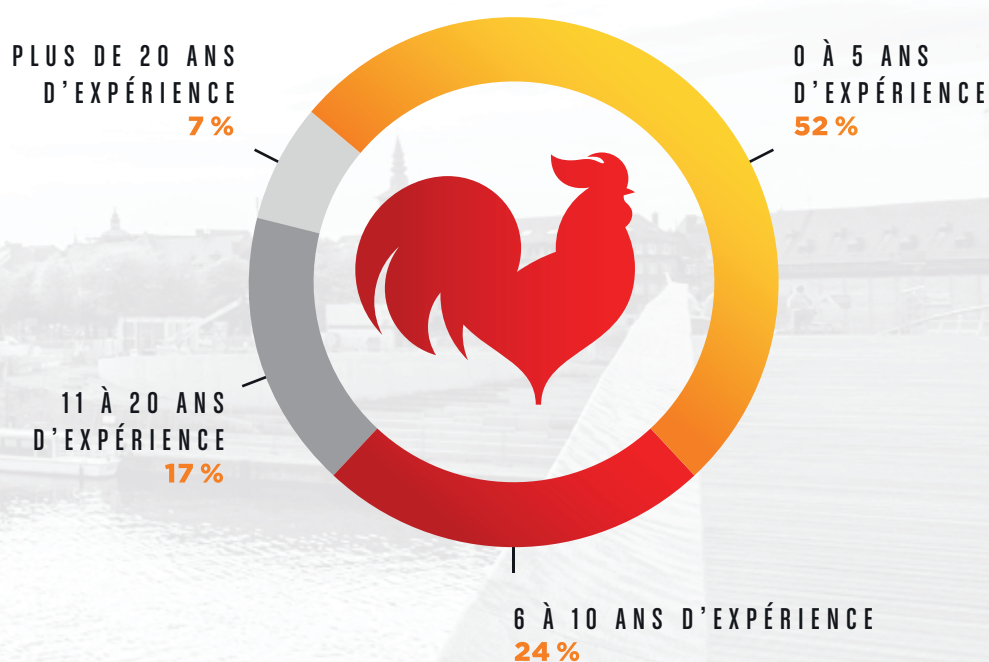
Au terme de la session 2020-2021, le Parlement de Wallonie compte 28 députées (soit 37% de représentation féminine).



Au sein des groupes politiques du Parlement de Wallonie, la représentation des femmes est la suivante:

- pour le Groupe PS: 6 sur un total de 23 membres (soit 26%);
- pour le Groupe MR: 10 sur un total de 20 membres (soit 50%);
- pour le Groupe Ecolo: 4 sur un total de 12 membres (soit 33%);
- pour le Groupe PTB: 4 sur un total de 10 membres (soit 40%);
- pour le Groupe cdH: 4 sur un total de 10 membres (soit 40%).

RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE



CARTE PROFESSIONNELLE

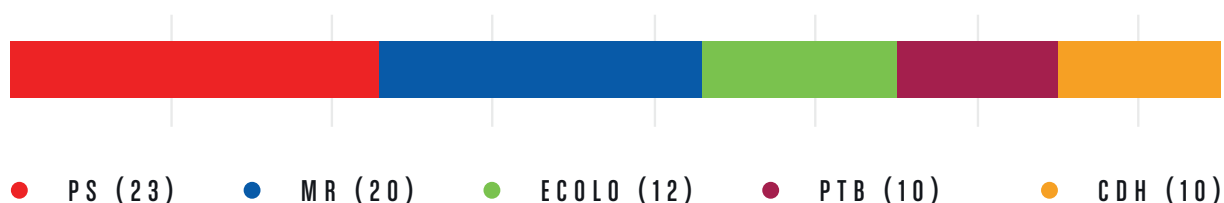


2. GROUPES POLITIQUES

Les députés peuvent s'organiser en groupes politiques. Aucun député ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Les groupes politiques reconnus¹¹ bénéficient d'une subvention pour frais de fonctionnement allouée par le Parlement¹².

Au terme de la session 2020-2021, les 75 sièges se répartissent comme suit :



Les groupes politiques ont désigné en leur sein un président :

Groupe PS	M. André FRÉDÉRIC
Groupe MR	M. Jean-Paul WAHL
Groupe Ecolo	M. Stéphane HAZÉE
Groupe PTB	M. Germain MUGEMANGANGO
Groupe cdH	M. François DESQUESNES

3. STATUT DES PARLEMENTAIRES

Les députés qui sont titulaires d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre ou de président d'un centre public d'action sociale doivent remplir une déclaration de mandats, fonctions et rémunérations pour l'année qui précède celle où la déclaration est remplie.

Un rapport sur l'exécution du contrôle de ces déclarations de mandats, fonctions et rémunérations est rédigé et présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Bureau s'est réuni les 12 novembre 2020 et 7 janvier 2021 afin d'examiner la situation des parlementaires wallons visés par les dispositions du Code précitées pour l'année 2019.

11. Pour être reconnu, un groupe politique doit comprendre cinq membres au moins (art. 33, § 3, du Règlement du Parlement de Wallonie).

12. Art. 34 du Règlement du Parlement de Wallonie.



**UN CADASTRE DES MANDATS
EST PUBLIÉ AU MONITEUR BELGE
AINSI QUE SUR LE SITE WEB
DU PARLEMENT DE WALLONIE.**

Il ressort du rapport publié le 7 janvier 2021 (Doc. 405 (2020-2021) N° 1) que tous les parlementaires qui ont siégé au Parlement de Wallonie pendant l'année 2019 ou au cours de cette année respectaient, au terme de la procédure, les dispositions du Code précitées et qu'aucun dépassement du plafond autorisé ne devait être constaté.

Un cadastre des mandats est par ailleurs publié au *Moniteur belge*¹³ ainsi que sur le site web du Parlement de Wallonie¹⁴. Ce cadastre est établi par le Bureau pour les membres du Parlement de Wallonie qui ont été titulaires, au cours de l'année de contrôle, d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre, de député provincial, de conseiller provincial ou de président de centre public d'action sociale.

13. *Moniteur belge* du 29 décembre 2020, p. 95989.

14. Cf. parlwal.be/vos-elus.

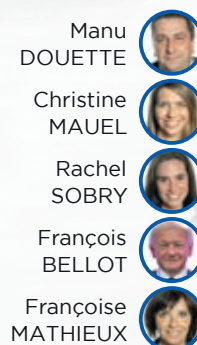
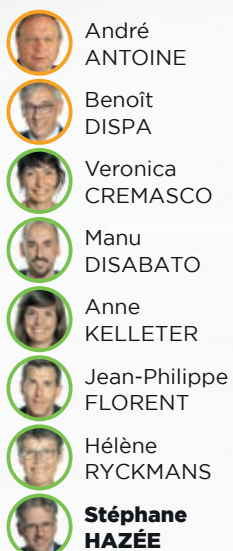
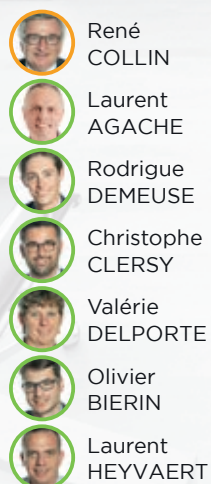
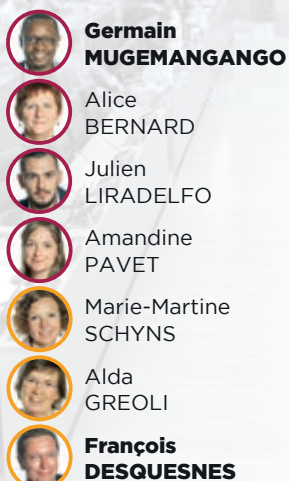
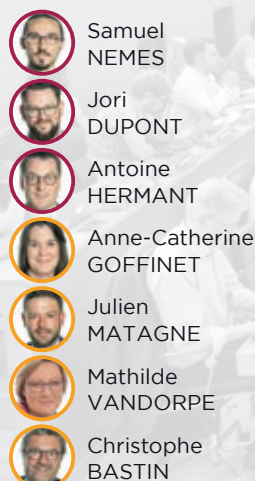
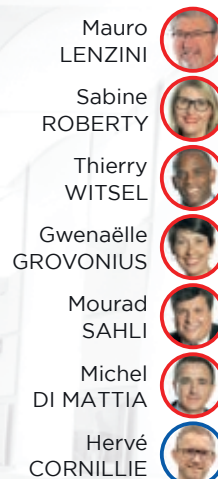
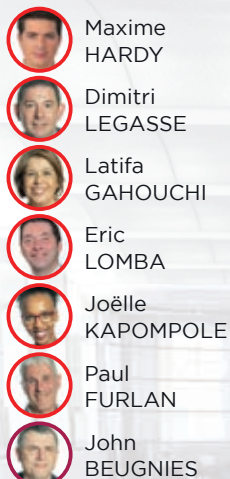
4. PLAN DE SALLE

Salle des séances plénières

PRÉSIDENTE



Jean-Claude
MARCOURT



C. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

1. PRINCIPES

Le Règlement d'ordre intérieur du Parlement¹⁵ a pour objet de codifier le fonctionnement interne de l'assemblée et pour finalité de faire en sorte que chaque député soit traité sur un pied d'égalité. Il organise notamment la procédure législative, la procédure budgétaire ou encore l'élection et le contrôle du Gouvernement.

Le Règlement définit par ailleurs les organes et leurs fonctions, détermine la publicité des travaux et encadre l'organisation des missions parlementaires à l'étranger.

Il existe en outre des règles interprétatives¹⁶ qui ont pour objet de préciser certaines modalités d'application du Règlement.

Des propositions de modification peuvent être présentées par un ou plusieurs députés.



**LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
DU PARLEMENT A POUR OBJET DE CODIFIER
LE FONCTIONNEMENT INTERNE
DE L'ASSEMBLÉE ET POUR FINALITÉ
DE FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE DÉPUTÉ
SOIT TRAITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ.**

15. Doc. 636 (2020-2021) N° 1 consultable sur parlwal.be/reglement.

16. Elles sont consultables à l'adresse parlwal.be/reglement-regles.

2. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADOPTÉES OU DÉPOSÉES AU COURS DE LA SESSION

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par Messieurs Frédéric, Marcourt, Madame Galant et Messieurs Hazée et Disabato (Doc. 134 (2019-2020) N° 6) a été adoptée en séance plénière le 2 septembre 2020. Cette proposition de modification vise à abroger la notion de député empêché, devenue obsolète, à avancer la rentrée du Parlement au premier mercredi de septembre et à améliorer certaines modalités de contrôle du Gouvernement.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par Messieurs Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Madame Galant (Doc. 198 (2019-2020) N° 6) a été adoptée en séance plénière le 2 septembre 2020. Cette proposition de modification vise à introduire dans le Règlement les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu prévues par les décrets 128 (2019-2020) N° 5, 129 (2019-2020) N° 7, 203 (2019-2020) N° 3 et 204 (2019-2020) N° 5 adoptés le 2 septembre 2020.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à institutionnaliser les assemblées citoyennes et conseils citoyens déposée par Madame Schyns (Doc. 223 (2019-2020) N° 1) a été renvoyée à l'arrière de la commission à la demande de son auteur.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre



SAVIEZ-VOUS QUE ?



Le bâtiment du Saint-Gilles, où siège le Parlement de Wallonie, est fait de pièces de forme rectangulaire, en sorte qu'il a fallu concevoir une salle destinée à accueillir les séances plénières sur un modèle semblable à celui de la disposition en « bancs opposés », soit celle de la salle des séances plénières de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Il s'agit de la seule salle des séances plénières sur le continent offrant une disposition qui n'est pas celle d'un hémicycle mais bien celle de travées au sein desquelles les parlementaires siègent en se faisant face.

Les députés des partis de la majorité ainsi que les ministres du Gouvernement siègent en principe à la gauche du Président tandis que les députés de l'opposition prennent place à sa droite. Au Royaume-Uni, la distance qui sépare les fauteuils du Gouvernement de ceux de l'opposition est, pour des raisons historiques, celle de deux longueurs d'épée. Cette distance aujourd'hui symbolique rappelle encore la nécessité de rechercher des solutions pacifiques.

À CÔTÉ DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR, IL EXISTE UNE SÉRIE DE RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES.



députés et citoyens tirés au sort déposée par Messieurs Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Madame Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 6) a été adoptée en séance plénière le 28 octobre 2020.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie renforçant les dispositions permettant au Parlement de faire face à des circonstances exceptionnelles découlant d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 310 (2020-2021) N° 3), a été adoptée en séance plénière le 14 octobre 2020.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à organiser le contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Douette, Madame Nikolic et Monsieur Bierin (Doc. 520 (2020-2021) N° 3) a été adoptée en séance plénière le 12 mai 2021.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à préciser les modalités du droit de l'auteur d'une pétition à être entendu, déposée par Messieurs Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes (Doc. 548 (2020-2021) N° 5), a été adoptée en séance plénière le 23 juin 2021.

3. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

À côté du Règlement d'ordre intérieur, il existe une série de règlements spécifiques¹⁷. Au cours de cette session, le Règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 519 (2020-2021) N° 2) a été adopté le 26 mai 2021.

17. Cf. parlwal.be/autres-reglements.

LES ACTIVITÉS PARLEMEN- TAIRES



**LES DÉPUTÉS DES PARTIS DE LA MAJORITÉ
AINSI QUE LES MINISTRES DU GOUVERNEMENT
SIÈGENT EN PRINCIPE À LA GAUCHE
DU PRÉSIDENT TANDIS QUE LES DÉPUTÉS
DE L'OPPOSITION PRENNENT PLACE
À SA DROITE.**



QUESTIONS D'ACTUALITÉ
270

QUESTIONS ORALES
3353

HEURES DE
RÉUNIONS PUBLIQUES
1166

RÉUNIONS DE
SÉANCE PLÉNIÈRE
36

PROJETS DE DÉCRET DÉPOSÉS
55

RÉUNIONS PUBLIQUES
DE COMMISSIONS
ET DE COMITÉS
234

QUESTIONS ÉCRITES
3501

PERSONNES
AUDITIONNÉES
259

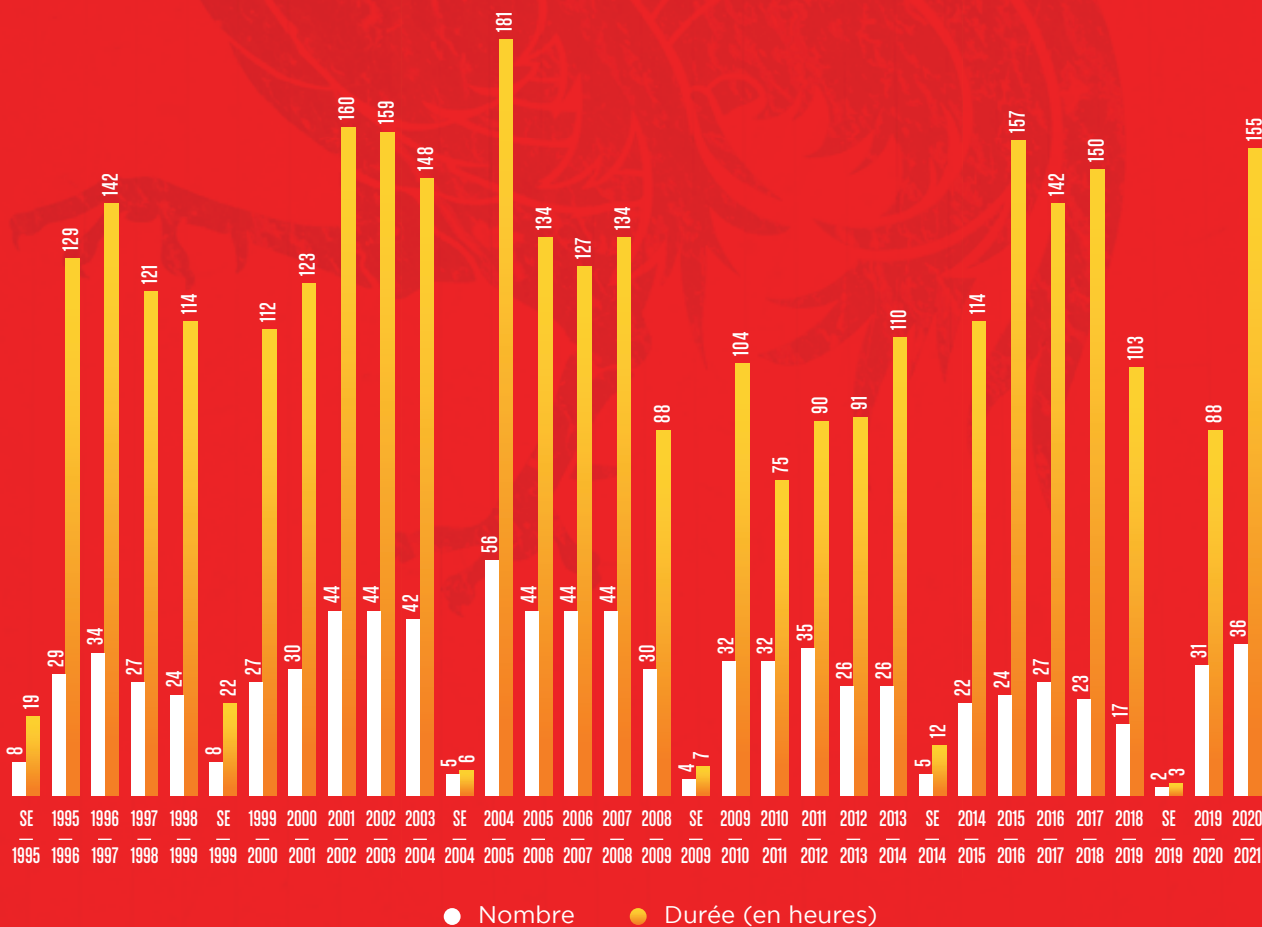
PROPOSITIONS DE DÉCRET
DÉPOSÉES
53

PÉTITIONS EXAMINÉES
20

A. SÉANCES PLÉNIÈRES

1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

Du 2 septembre 2020 au 31 août 2021, les députés se sont réunis à 36 reprises en séance plénière, durant un total de 155 heures et une minute.



SAVIEZ-VOUS QUE ?



Une liste des rapports qui doivent être déposés au Parlement de Wallonie est publiée chaque année avant le 31 octobre sous la forme d'un document parlementaire, avec mention de la date à laquelle chacun de ces rapports a été déposé pour la dernière fois. Les rapports sont envoyés par le président du Parlement, pour examen, à la commission compétente.

Pour la session 2020-2021, cette liste a été publiée le 29 octobre 2020 (Doc. 315 (2020-2021) N° 1).

2. DÉBATS THÉMATIQUES TENUS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

En vertu de l'article 70 du Règlement, la Conférence des présidents peut, d'initiative ou sur proposition d'une commission, décider d'organiser un débat extraordinaire en séance plénière sur un thème particulier. Il en va de même, en application de l'article 145.4, lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur le même sujet.

a) Débats extraordinaires (art. 70 du Règlement)

- Débat relatif à «Get up Wallonia!» (séance plénière du 14 octobre 2020, CRI N° 5 (2020-2021));
- Débat sur la deuxième vague de la Covid-19 (séance plénière du 28 octobre 2020, CRI N° 7 (2020-2021));
- Débat sur l'impact de l'accord lié au Brexit sur la Wallonie (séance plénière du 13 janvier 2021, CRI N° 15 (2020-2021));
- Débat sur la situation de la vaccination contre la Covid-19 (séance plénière du 13 janvier 2021, CRI N° 15 (2020-2021));
- Débat sur le plan de restructuration chez FedEx (séance plénière du 27 janvier 2021, CRI N° 17 (2020-2021)). Une motion déposée en conclusion du débat a été adoptée (Doc. 440 (2020-2021) N° 1 à 4);
- Débat sur le Plan de relance de la Wallonie (séance plénière du 10 février 2021, CRI N° 19 (2020-2021));
- Débat sur le soutien de la Wallonie aux secteurs en difficulté (séance plénière du 3 mars 2021, CRI N° 21 (2020-2021)).

b) Débat sur base de questions d'actualité (art. 145.4 du Règlement)

- Débat sur les inondations en Wallonie (séance plénière du 15 juillet 2021, CRI N° 35 (2020-2021)).

3. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL¹⁸

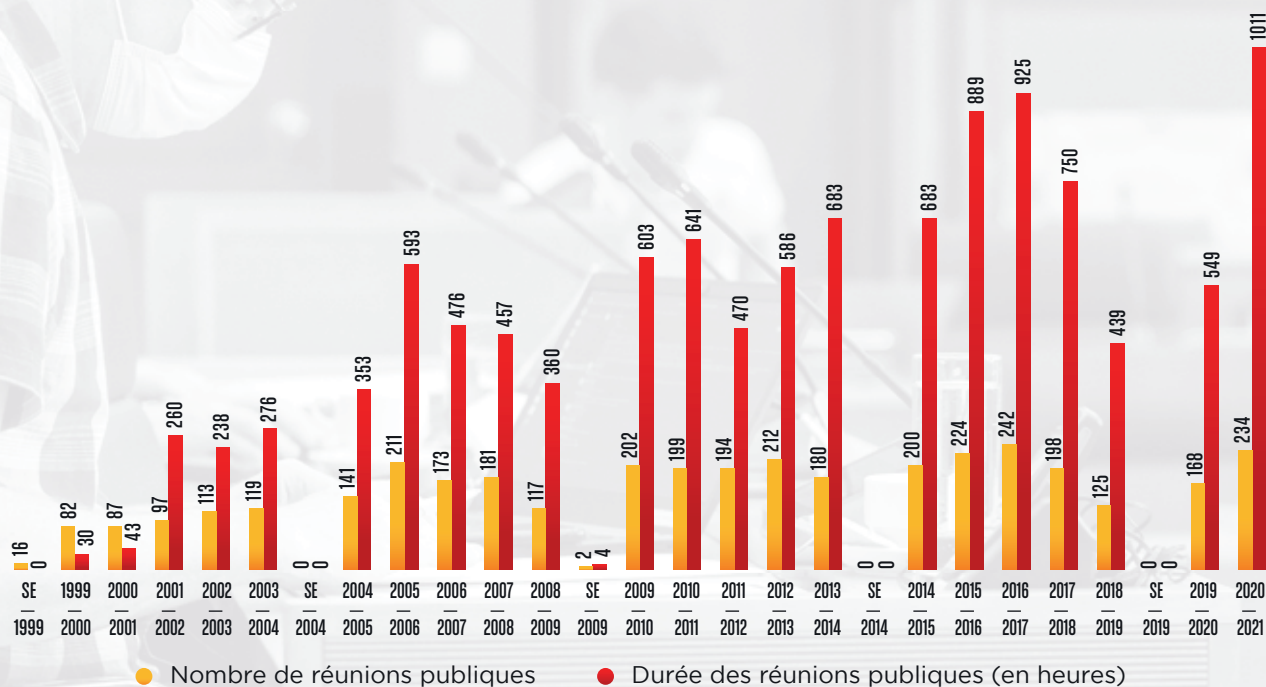
Avant la modification du Règlement adoptée le 2 septembre 2020, les députés et les membres du Gouvernement pouvaient présenter une déclaration d'intérêt régional au début de chaque séance plénière, sur un sujet précis d'intérêt régional. Cette disposition a été abrogée le 2 septembre 2020. À cette date, une déclaration d'intérêt régional avait été présentée durant la session 2020-2021.

18. Art. 69 abrogé du Règlement du Parlement de Wallonie.

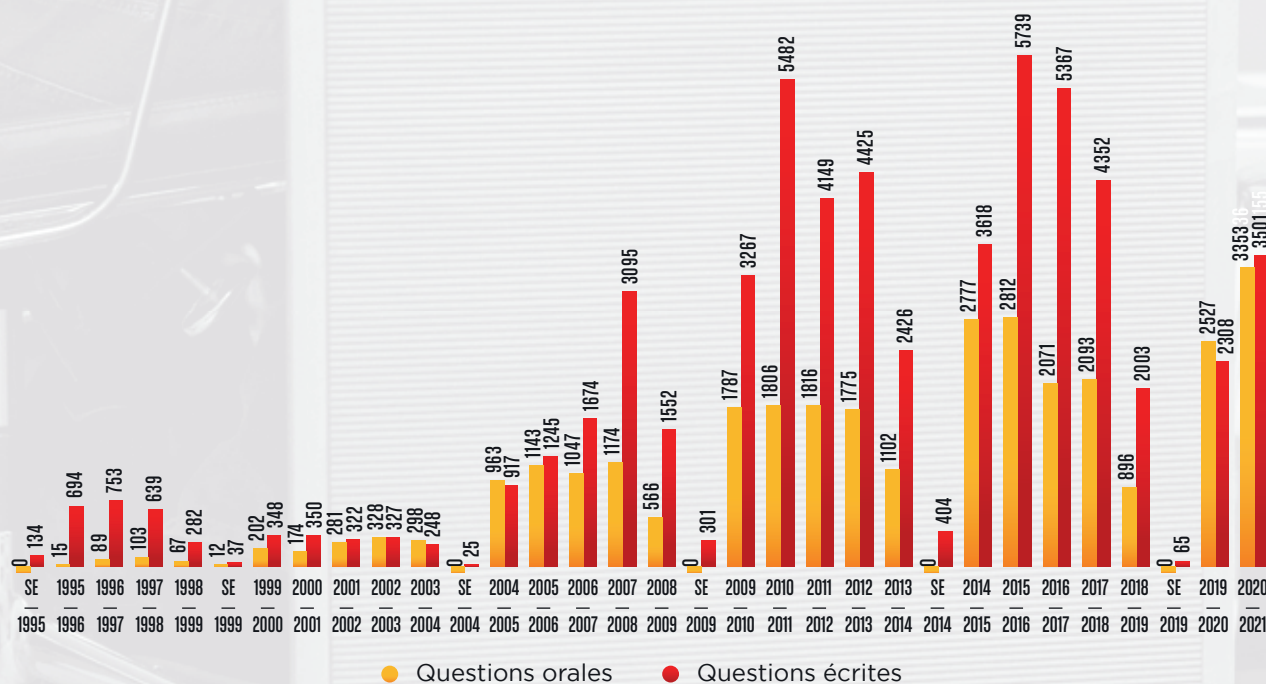
B. COMMISSIONS ET COMITÉS

1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

La session 2020-2021 a compté 234 réunions publiques de commissions pour un total de 1011 heures et une minute ainsi que 12 réunions de commissions et sous-commissions à huis-clos pour un total de 5 heures et 56 minutes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE QUESTIONS ORALES DEPUIS 1995





SAVIEZ-VOUS QUE ?

La situation sanitaire n'a pas empêché l'activité parlementaire de battre des records au cours de la session 2020-2021:

- plus de 1100 heures de réunions publiques se sont tenues en séance plénière ou en commissions (contre 638 en 2019-2020);
- plus de 3300 questions orales ont été développées (contre 2527 en 2019-2020);
- 179 motions ont été déposées (contre 74 en 2019-2020);
- 98 questions urgentes ont été développées (contre 69 en 2019-2020);
- 20 pétitions ont été examinées en commission (contre 11 en 2019-2020).

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, 3 résolutions, 14 motions et 16 décrets ont été adoptés par le Parlement de Wallonie en rapport avec la crise sanitaire. De plus, les parlementaires ont interpellé les ministres wallons à 16 reprises sur ce thème et leur ont posé 16 questions d'actualité, 9 questions urgentes, 225 questions écrites et 305 questions orales.



SAVIEZ-VOUS QUE ?



Une **interpellation** est une demande d'explication adressée à un ou plusieurs ministres à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'aspects généraux ou spécifiques de la politique du Gouvernement et qui peut donner lieu au dépôt d'une ou de plusieurs motions.

Une **question orale** est une question parlementaire qui est développée en réunion de commission. Elle n'ouvre pas de perspective de dépôt d'une motion.

2. TRAVAIL EN COMMISSION

Au terme de la session 2020-2021, le Parlement de Wallonie compte huit commissions permanentes et plusieurs autres commissions, comités ou groupes de travail spécialisés.

Chaque commission permanente compte dix membres désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

La composition des commissions, sous-commissions, comités et groupes de travail présentée ci-après reflète la situation au terme de la session 2020-2021.

SAVIEZ-VOUS QUE ?



C'est le Gouvernement wallon qui, au travers d'un arrêté, fixe la répartition des compétences entre les ministres. Pour le Gouvernement en fonction à l'issue de la session 2020-2021, il faut se référer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2020 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement¹⁹.

19. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/AGW-competences.

La **question d'actualité** est une demande d'explication adressée à un membre du Gouvernement en séance plénière. Elle porte sur un événement présentant un caractère d'actualité et dont le développement, en raison de son objet, ne peut attendre une prochaine réunion de commission.

La **question urgente** est une question orale qui porte sur un événement surgi quelques heures avant la séance plénière.

Enfin, la **question écrite** ne fait pas l'objet d'un développement en réunion de commission ou en séance plénière. Elle est adressée à un membre du Gouvernement dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation ou encore en vue de faire préciser un aspect de sa politique.

COMMISSIONS PERMANENTES



1. COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

a) Compétences matérielles

La Commission des affaires générales et des relations internationales traite notamment :

- de la coordination de la politique du Gouvernement;
- des relations intra-belges;
- de la coordination des Fonds structurels européens;
- des relations avec les institutions européennes;
- de la lutte contre la pauvreté;
- du Fonds des calamités;
- des relations internationales;
- de l'importation, l'exportation et le transit d'armes et de munitions.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission de contrôle des licences d'armes**²⁰.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle de l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. Les questions d'ordre général ou de géopolitique relatives aux armes sont traitées en séance plénière du Parlement de Wallonie ou en séance publique de commission.

20. Art. 56 du Règlement du Parlement de Wallonie.



b) Composition

Président	M. GARDIER Charles *
Vice-Président	M. LUPERTO Jean-Charles *
Vice-Présidente	Mme GALANT Jacqueline *

Membres effectifs

PS	MR	ECOLO
M. HARDY Maxime	Mme GALANT Jacqueline	M. DISABATO Manu
M. LUPERTO Jean-Charles	M. GARDIER Charles	Mme RYCKMANS Hélène
M. SAHLI Mourad	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. BASTIN Christophe	

Membres suppléants

PS	MR	ECOLO
M. DEMOTTE Rudy	M. BOTIN Frederick	M. BIERIN Olivier
M. FRÉDÉRIC André	M. CORNILLIE Hervé	M. FLORENT Jean-Philippe
M. LENZINI Mauro	M. JANSSEN Nicolas	
PTB	cdH	
Mme VANDEVOORDE Anouk	Mme SCHYNS Marie-Martine	

* Désignation en date du 14 septembre 2020

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes est composée de Messieurs Gardier, Hardy, Luperto, Madame Ryckmans et Monsieur Tzanetatos (Président).




c) Faits saillants

La Commission des affaires générales et des relations internationales a, au cours de la session 2020-2021, examiné plusieurs propositions de modification du Règlement du Parlement de Wallonie.

La première visant à consacrer la constitution de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par Messieurs Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Madame Mauel (Doc. 248 (2020-2021) N° 1 à 6), a pour objectif de renforcer la participation citoyenne dans le cadre des travaux parlementaires. Elle a été adoptée en séance plénière le 28 octobre 2020.

La deuxième vise à renforcer les dispositions qui permettent au Parlement de Wallonie de faire face à des circonstances exceptionnelles qui découlent d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine et a été déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 310 (2020-2021) N° 1 à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 14 octobre 2020.



La troisième visant à organiser le contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'Énergie a été déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Douette, Madame Nikolic et Monsieur Bierin (Doc. 520 (2020-2021) N° 1 à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 12 mai 2021.

Une quatrième proposition de modification du Règlement a été recommandée par les membres de la commission le 10 mai 2021 et a été adoptée en séance plénière le 23 juin 2021. Elle a pour but de préciser les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu et a été déposée par Messieurs Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes (Doc. 548 (2020-2021) N° 1 à 5).

Sur le même objet, la commission a recommandé l'adoption en séance plénière de propositions de décret déposées par Messieurs Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes, modifiant le décret du 3 septembre 2020 qui précise les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu (Doc. 546 (2020-2021) N° 1 à 5 et Doc. 547 (2020-2021) N° 1 à 5). Elles ont été adoptées en séance plénière le 23 juin 2021.

En raison de la crise sanitaire et de sa gestion, plusieurs propositions de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 ont été adoptées en séance plénière, respectivement le 28 octobre 2020 et le 18 novembre 2020 (Doc. 316 et 317 (2020-2021) N° 1 à 3 et Doc. 340 et 341 (2020-2021) N° 1 à 3).

Afin de conférer aux arrêtés de pouvoirs spéciaux du Gouvernement la même force juridique et le même statut qu'une norme décrétole, des projets de décret portant confirmation desdits arrêtés ont été adoptés en séance plénière respectivement le 2 décembre 2020 et le 12 mai 2021 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 5, Doc. 293 (2020-2021) N° 1 à 4, Doc. 542 (2020-2021) N° 1 à 6 et Doc. 543 (2020-2021) N° 1 à 3). Les arrêtés de pouvoirs spéciaux devaient en effet être confirmés par décret dans un délai d'un an à partir de leur entrée en vigueur. À défaut, ils auraient été réputés n'avoir jamais produit leurs effets.

Toujours dans le cadre de la crise sanitaire, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune concernant le transfert de données nécessaires aux entités fédérées, aux autorités locales ou aux services de police en vue du respect de l'application de la quarantaine ou du test de dépistage obligatoires des voyageurs en provenance de zones étrangères et soumis à une quarantaine ou à un test de dépistage obligatoires à leur arrivée en Belgique a été examiné en commission le 29 mars 2021 et adopté en séance plénière le 31 mars 2021 (Doc. 523 (2020-2021) N° 1 à 3).

Le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au Certificat COVID numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF

et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2021 après avoir été examiné en commission le même jour (Doc. 656 (2020-2021) N° 1 à 3).

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance «Get up Wallonia!», sept auditions suivies d'échanges de vues ont eu lieu les 8 février et 29 avril 2021 sur l'état d'avancement du Plan.

Un débat a également eu lieu en commission le 26 avril 2021 sur le plan de relance pour l'Europe «Facilité pour la reprise et la résilience». Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, a exposé le Plan et la commission a procédé ensuite à un échange de vues²¹.



Dans le domaine international, plusieurs propositions de résolution ont été examinées en commission des affaires générales et des relations internationales et adoptées en séance plénière.

La première a été déposée par Madame Grovonijs, Monsieur Wahl, Madame Ryckmans et Monsieur Desquesnes et vise à empêcher l'exécution imminente de la peine de mort prononcée contre le Docteur Ahmadreza Djalali en Iran (Doc. 380 (2020-2021) N° 1 à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 2 décembre 2020.

La deuxième, qui a été déposée par Madame Greoli, Messieurs Desquesnes, Bastin et Madame Goffinet, vise à condamner l'attaque lancée sur le territoire du Nagorno-Karabakh du 27 septembre 2020 et à promouvoir le respect du droit international, de la paix, de la démocratie, des libertés fondamentales et des droits humains (Doc. 334 (2020-2021) N° 1 à 5). Elle a été adoptée en séance plénière le 16 décembre 2020.

21. Voir CRIC 168 (2020-2021).

La troisième a été déposée par Mesdames Goffinet, Gahouchi, Laruelle et Ryckmans et a pour objectif de garantir la liberté de la presse et la libération de la journaliste Zhang Zhan détenue dans une prison en Chine ainsi que de condamner les arrestations et incarcérations abusives à l'égard des journalistes (Doc. 426 (2020-2021) N° 1, *1bis* à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 10 février 2021.

La quatrième, relative au travail forcé des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang et déposée par Mesdames Goffinet, Gahouchi, Laruelle et Ryckmans (Doc. 476 (2020-2021) N° 1 à 3), demande au Gouvernement wallon de prendre une série d'initiatives visant à mettre fin à cette situation contraire à la dignité humaine. Elle a été adoptée en séance plénière le 31 mars 2021.

La cinquième, déposée par Mesdames Laruelle, Ahallouch, Ryckmans et Messieurs Dodrimont, Luperto et Bierin, vise à garantir la liberté d'expression pour les opposants russes et la libération du prisonnier politique Alexeï Navalny détenu en Fédération de Russie (Doc. 507 (2020-2021) N° 1 à 4). Elle a été adoptée en séance plénière le 12 mai 2021.

Toujours dans le domaine international, la commission a, le 25 mai 2021, examiné le projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique (révisée), faite à Rotterdam le 30 janvier 2017 (Doc. 568 (2020-2021) N° 1 à 4). Cette Convention actualise les dispositions de la Convention (STE n° 147) adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992 et établit un fondement juridique commun régissant les relations multilatérales de tous les États Parties dans le secteur cinématographique tout en reflétant les évolutions technologiques et pratiques du secteur. Le texte a été adopté en séance plénière le 9 juin 2021.

Les 7 et 21 juin 2021, la commission a enfin examiné le projet de décret portant assentiment à la modification de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention sur la prévention de la pollution marine par immersion des déchets et autres matières de 1972, adopté à Londres le 30 octobre 2009 (Doc. 582 (2020-2021) N° 1 à 3). Il a été adopté en séance plénière le 7 juillet 2021.

Par ailleurs, la commission a été saisie de deux pétitions au cours de la session 2020-2021. La première a pour thème «Préparer notre Wallonie à la prochaine réforme de l'État» (Doc. 299 (2020-2021) N° 1) et la seconde concerne «un plan de relance Covid-19 citoyen et durable» (Doc. 653 (2020-2021) N° 1). Elles ont été examinées en commission, respectivement les 12 octobre 2020 et 5 juillet 2021.

Enfin, des motions motivées, consécutives à des débats intervenus en commission, ont été adoptées en séance plénière. Elles portent sur les ressources propres du budget de l'Union européenne (Doc. 297 (2020-2021) N° 1 à 3), le rejet de la Convention d'Istanbul par la Turquie (Doc. 533 (2020-2021) N° 1 à 3), l'escalade du conflit entre Israël et la Palestine (Doc. 594 (2020-2021) N° 1 à 3) et la loi discriminatoire envers les personnes LGBTQIA+ approuvée par la Hongrie (Doc. 649 (2020-2021) N° 1 et 2).



SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Conférence des présidents statue notamment sur la recevabilité des interpellations et questions orales adressées au Gouvernement²².

Pour être examinées en commission, les interpellations et les questions orales doivent répondre, entre autres, aux conditions suivantes :

- ne pas être relatives à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels;
- ne pas avoir fait l'objet d'un débat extraordinaire ou d'une interpellation ou d'une question orale développée ou d'une proposition de décret ou de résolution ou d'un projet de décret débattus en séance plénière dans un délai inférieur à quatre semaines, sauf fait nouveau;
- ne pas avoir pour objet d'obtenir des renseignements d'ordre statistique, des informations documentaires, des consultations d'ordre juridique ou la résolution de cas individuels.

Le 25 février 2021, un nombre record de 458 interpellations et questions orales ont été déposées par les députés pour la seule semaine parlementaire du 1^{er} mars 2021.

22. Art. 139 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

Sous-commission de contrôle des licences d'armes

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel, deux rapports semestriels et quatre rapports quadrimestriels relatifs à l'importation, au transfert, à l'exportation et au transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

Au cours de cette session, la Sous-commission a examiné les rapports suivants:

- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport annuel 2019;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport semestriel couvrant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2020;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2020.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 28 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 67 heures et 37 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 8 projets de décret, de 10 propositions de décret et de 5 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

24 interpellations et 194 questions orales ont été développées au cours de la session et 8 auditions sur 3 thématiques ont été organisées ainsi qu'un débat.

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes s'est réunie 2 fois au cours de la session 2020-2021 pour une durée d'une heure et 29 minutes.

2. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

a) Compétences matérielles

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture traite notamment :

- des pôles de compétitivité;
- des exportations et de la promotion extérieure des produits agricoles et horticoles;
- du commerce extérieur et de l'accueil des investissements étrangers;
- de la politique des prix dans le secteur de l'eau;
- de la recherche scientifique;
- des technologies nouvelles;
- des implantations commerciales;
- de l'aménagement du territoire;
- de la politique agricole.

b) Composition

Présidente	Mme CREMASCO Veronica *
Vice-Président	M. FONTAINE Eddy *
Vice-Présidente	Mme SCHYNS Marie-Martine *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BIERIN Olivier
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	Mme CREMASCO Veronica
M. HARDY Maxime	Mme LARUELLE Sabine	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	Mme SCHYNS Marie-Martine	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. BELLOT François ²³	M. DISABATO Manu
M. LENZINI Mauro	Mme MATHIEUX Françoise	Mme KELLETER Anne
Mme PÉCRIAUX Sophie	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. LIRADELFO Julien	M. ANTOINE André	

* Désignation en date du 15 septembre 2020

23. En remplacement de M. Frederick Botin, le 1^{er} octobre 2020.

c) Faits saillants

Le 13 octobre 2020, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a examiné le projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE (Doc. 276 (2020-2021) N° 1 à 3) afin de répondre aux remarques de la Commission européenne sur certains problèmes, notamment liés à la délivrance d'une carte professionnelle européenne. Le projet a été adopté en séance plénière le 28 octobre 2020.

La commission a examiné, le 15 décembre 2020, le projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2016 Prêt «Coup de Pouce» (Doc. 364 (2020-2021) N° 1 à 5). Le texte vise à accroître les incitants fiscaux et à donner davantage de flexibilité au financement octroyé par les particuliers aux entreprises afin de permettre une mobilisation accrue de l'épargne privée pour le financement des projets de création, de croissance et de transmission des PME et des indépendants. Il a été adopté en séance plénière le 16 décembre 2020.

Le 12 janvier 2021, la commission a examiné la proposition de décret modifiant l'article 17 de la loi du 15 juillet 2013 relative au transport de voyageurs par route et portant exécution du Règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la Directive 96/26/CE du Conseil, et portant exécution du Règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement



européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le Règlement (CE) n° 561/2006, déposée par Mesdames Vandorpe, Goffinet, Messieurs Antoine, Collin, Matagne et Desquesnes (Doc. 277 (2020-2021) N° 1 à 6). La proposition de décret vise à permettre le recours au cautionnement pour l'ensemble des entreprises de transport et à élargir celui-ci à l'ensemble des dettes de l'entreprise. Elle a été adoptée en séance plénière le 27 janvier 2021.

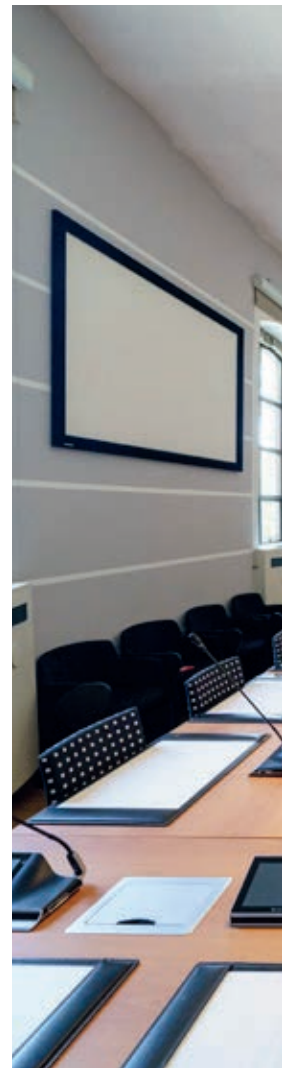
Toujours dans le domaine de l'économie, le 6 juillet 2021, la commission a examiné le projet de décret transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions (Doc. 618 (2020-2021) N° 1 à 3) et le projet de décret transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution (Doc. 619 (2020-2021) N° 1 à 3). Avant l'adoption ou la modification de dispositions réglementant une profession, ces textes imposent de soumettre celles-ci à un examen de proportionnalité par rapport à la nature, au contenu et à l'effet des dispositions dans la mesure où elles sont de nature à limiter le droit des citoyens à exercer une activité économique dans l'Union européenne. Ils ont été adoptés en séance plénière le 7 juillet 2021.

Par ailleurs, trois textes en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ont été examinés par la commission. Il s'agit :

- de la proposition de décret relatif à l'octroi d'une indemnité complémentaire en faveur des associations sans but lucratif qui exercent une activité économique dans le cadre de la crise de la Covid-19, déposée par Messieurs Wahl, Hardy, Bierin, Madame Mael, Messieurs Fontaine et Disabato (Doc. 491 (2020-2021) N° 1 à 6);
- de la proposition de décret visant à poursuivre l'octroi d'une indemnité complémentaire en faveur des associations sans but lucratif qui exercent une activité économique dans le cadre de la crise de la Covid-19, déposée par Madame Laruelle, Messieurs Fontaine, Bierin, Madame Cassart-Mailleux, Messieurs Hardy et Disabato (Doc. 565 (2020-2021) N° 1 à 5);
- de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de soutenir le secteur de l'HORECA en encourageant les plateformes mettant en lien ce secteur avec les producteurs locaux, déposée par Madame Cremasco, Messieurs Fontaine, Dodrimont, Agache, Mesdames Gahouchi et Cassart-Mailleux (Doc. 460 (2020-2021) N° 1 à 6).

Elles ont été adoptées en séance plénière, respectivement les 31 mars, 9 juin et 7 juillet 2021.

Le 22 juin 2021, la commission a examiné deux textes en lien avec la compétence de l'agriculture, à savoir le projet de décret modifiant le Code wallon de l'Agriculture et érigeant l'Organisme payeur en service administratif à comptabilité autonome (Doc. 622 (2020-2021) N° 1 à 3) et la proposition de résolution visant à baliser les grandes orientations de la Wallonie pour le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune 2023-2027, déposée par Madame Laruelle, Messieurs Fontaine,





Florent et Madame Schyns (Doc. 605 (2020-2021) N° 1 à 3). Le dépôt de la proposition de résolution a fait suite aux auditions menées sur le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune les 11 février, 25 février et 4 mars 2021, ainsi que sur l'accès au foncier agricole les 29 avril et 6 mai 2021.

Les deux textes ont été adoptés en séance plénière le 7 juillet 2021.

La commission a en outre tenu, le 16 mars 2021, un débat sur le soutien aux secteurs économiques, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (CRIC 150 (2020-2021)).

Au cours de la session 2020-2021, la commission a examiné quatre pétitions en lien avec l'aménagement du territoire :

- la première pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes (Doc. 373 (2020-2021) N° 1);
- la deuxième sur l'opposition au nouveau projet éolien de Verlainne/Villers-le-Bouillet (Doc. 497 (2020-2021) N° 1);
- la troisième sur l'opposition au projet de construction d'un ensemble de maisons et appartements au pied du terril de Sainte Marguerite (Doc. 516 (2020-2021) N° 1);
- la quatrième pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes (Doc. 597 (2020-2021) N° 1). Dans le cadre de cette dernière, la commission a procédé à l'audition de la primo-signataire de la pétition.

Enfin, deux motions motivées ont été adoptées en séance plénière en suite de débats en commission. Elles portent sur la Boucle du Hainaut (Doc. 328 (2020-2021) N° 1 à 4) et le rachat des terres en Brabant wallon par la Région bruxelloise (Doc. 375 (2020-2021) N° 1 à 3).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 28 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 173 heures et 4 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 5 projets de décret, de 3 propositions de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

21 interpellations et 623 questions orales ont été développées au cours de la session et 43 auditions sur 4 thématiques ont été organisées ainsi qu'un débat.

3. COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité traite notamment:

- de l'énergie;
- du climat;
- de la mobilité;
- du transport en commun;
- des aspects régionaux de la mise en œuvre du plan d'investissement de la SNCB;
- des voies navigables;
- des travaux publics.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)**²⁴.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).



24. Art. 56bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Composition

Président	M. HERMANT Antoine *
Vice-Président	M. FRÉDÉRIC André *
Vice-Présidente	Mme NIKOLIC Diana *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	M. DOUETTE Manu	M. BIERIN Olivier
M. FRÉDÉRIC André	Mme MATHIEUX Françoise	M. FLORENT Jean-Philippe
M. LÉONARD Laurent	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. AGACHE Laurent
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	M. HEYVAERT Laurent
M. LEGASSE Dimitri	Mme GALANT Jacqueline	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. MATAGNE Julien	

* Désignation en date du 14 septembre 2020

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) est composée de Messieurs Bierin, Douette, Fontaine, Frédéric (Président²⁵) et Madame Nikolic.

c) Faits saillants

En matière d'énergie, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a examiné, les 14 et 28 septembre 2020, le projet de décret relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique (Doc. 229 (2019-2020) N° 1 à 7). Ce texte a pour but de transposer la directive européenne 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative aux énergies renouvelables qui comprend des dispositions importantes en vue du développement de la chaleur et du refroidissement à partir de sources renouvelables et qui exprime le rôle prépondérant de l'énergie thermique dans l'atteinte des objectifs climatiques européens. Il a été adopté en séance plénière le 14 octobre 2020.

Le 28 septembre 2020, la commission a également procédé à l'examen de la proposition de décret relatif à la fin de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau et à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable, déposée par Messieurs Wahl, Bierin,

25. Désignation en date du 19 novembre 2020.

Léonard, Madame Nikolic, Messieurs Demeuse et Fontaine (Doc. 260 (2020-2021) N° 1 à 6). Cette proposition de décret a été adoptée en séance plénière le 30 septembre 2020.



Deux textes ont été examinés par la commission le 30 novembre 2020. Il s'agit du projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments (Doc. 333 (2020-2021) N° 1 à 5) et de la proposition de décret relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'équipements de mesurage et de pilotage, déposée par Messieurs Bierin, Léonard, Wahl, Demeuse, Fontaine et Madame Nikolic (Doc. 284 (2020-2021) N° 1 à 6).

Le projet de décret précité vise notamment à transposer la directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique. Cette directive modifie, complète et étend le champ d'application de la directive PEB 2010/31/UE.

Quant à la proposition de décret, elle entend mettre en place une prime pour l'installation d'équipements de mesurage et de pilotage en vue du renforcement du rôle des clients résidentiels en tant qu'acteurs de la transition énergétique.

Tous deux ont été adoptés en séance plénière le 16 décembre 2020.

Le 1^{er} mars 2021, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de la trimestrialisation du mécanisme de temporisation (Doc. 475 (2020-2021) N° 1 à 5). L'objectif du texte est de mettre à jour le mécanisme de temporisation eu égard au déséquilibre persistant sur le marché des certificats verts wallons et aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la première opération de mobilisation. Il a été adopté en séance plénière le 17 mars 2021.

En date du 10 mai 2021, la commission a examiné la proposition de décret modifiant les articles 45, 45*bis*, 45*ter* et 45*quater* du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Douette, Madame Nikolic et Monsieur Bierin (Doc. 521 (2020-2021) N° 1 à 3). Celle-ci vise à supprimer la fonction de vice-président du Comité de direction de la CWaPE et de limiter le nombre de mandats que peuvent accomplir les membres du Comité de direction de la CWaPE. Elle a été adoptée en séance plénière le 26 mai 2021.

Pour ce qui concerne la compétence climatique, la commission a procédé, le 28 septembre 2020, à l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 16/1 du décret du 20 février 2014 «climat», déposée par Messieurs Heyvaert, Fontaine, Douette, Florent, Léonard et Madame Mathieux (Doc. 259 (2020-2021) N° 1). L'objectif poursuivi par ce texte est de mettre en œuvre les premières étapes de la politique cyclable qui comporte notamment des actions stratégiques de développement et de promotion de l'usage du vélo, mais aussi un engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an. Cette proposition de décret a été adoptée en séance plénière le 30 septembre 2020.

En matière de travaux publics, la commission a examiné, le 25 janvier 2021, la proposition de résolution visant à renforcer la sécurité des motards par des aménagements adaptés lors des travaux de réalisation, d'aménagement ou de réfection de voiries, déposée par Madame Nikolic, Messieurs Fontaine, Heyvaert, Madame Galant, Messieurs Hardy et Agache (Doc. 403 (2020-2021) N° 1 à 4). Elle a été adoptée en séance plénière le 21 février 2021.

Dans le domaine de la mobilité, la commission a examiné, le 26 avril 2021, le projet de décret portant assentiment à la Convention entre la Région flamande, la Région wallonne, et le Gouvernement de la République française, relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deûlémont en France et Menin en Belgique signée à Bruxelles le 19 novembre 2018 (Doc. 541 (2020-2021) N° 1 à 3). Il a été adopté en séance plénière le 12 mai 2021.

Les 7 et 21 juin 2021, la commission a procédé à l'examen de la proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par Messieurs Matagne, Fontaine, Madame Mathieux et Monsieur Heyvaert (Doc. 339 (2020-2021) N° 1 à 8). Celle-ci vise à soumettre le cyclopartage en flotte libre à une obligation de licence. Elle a été adoptée en séance plénière le 7 juillet 2021.

La commission a également procédé, le 21 juin 2021, à l'examen de la proposition de résolution visant à développer une vision prospective de l'avenir des stations-services en Wallonie tenant compte de l'évolution de la mobilité, déposée par Madame Nikolic, Messieurs Fontaine, Heyvaert, Douette, Léonard et Bierin (Doc. 589 (2020-2021) N° 1 à 4). Elle a été adoptée en séance plénière le 7 juillet 2021.



Au cours de la session 2020-2021, la commission a, en outre, été saisie de trois pétitions :

- la pétition contre l'introduction prévue du tarif prosumer par la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) pour les propriétaires de systèmes photovoltaïques (SPV) en Wallonie (Doc. 302 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur «Stop à la redevance prosumers au 1^{er} octobre 2020 par respect pour les pionniers du photovoltaïque!» (Doc. 370 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur la gestion catastrophique du débit de l'Ourthe en aval du barrage de Nisramont et ses conséquences sur la faune (Doc. 552 (2020-2021) N° 1).

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle qu'exerce le Parlement sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), la commission a examiné le 14 septembre 2020 le rapport d'évaluation du directeur en charge de la direction technique de la CWaPE en vue du renouvellement de son mandat (Doc. 247 (2020-2021) N° 1). Sur cette base, un rapport à l'attention de l'assemblée plénière a été élaboré (Doc. 275 (2020-2021) N° 1). L'assemblée plénière a décidé le 30 septembre 2020 de renouveler le mandat du directeur concerné.

La commission a également procédé à l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, le 13 octobre 2020 et le 1^{er} mars 2021 afin qu'il présente et commente des documents élaborés par la CWaPE ou qui la concernent.

Enfin, en suite d'un débat intervenu en commission, une motion motivée a été adoptée en séance plénière le 18 novembre 2020 sur le projet de taxation kilométrique de la Ministre bruxelloise de la Mobilité et son impact désastreux sur les navetteurs wallons (Doc. 322 (2020-2021) N° 1 et 2).

Groupe de travail «Dialogue interparlementaire sur le Climat»

Le Parlement de Wallonie est partie prenante au Dialogue interparlementaire pour le Climat. Il s'agit d'un dialogue réunissant toutes les assemblées législatives belges compétentes pour les matières climatiques, à savoir la Chambre des représentants, le Parlement de Wallonie, le Parlement flamand, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone.

La délégation du Parlement de Wallonie pour participer à ces réunions est composée des membres de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Afin de préparer au mieux les décisions à prendre par la commission au sein du Dialogue, un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe politique²⁶ a été constitué par le Bureau élargi en date du 27 août 2020.

Dans le cadre de ce Dialogue interparlementaire pour le Climat, il a été décidé de rédiger une proposition interparlementaire en vue de la COP26 qui se tiendra à Glasgow du 1^{er} au 12 novembre 2021. Afin de préparer au mieux ce texte, des auditions se sont tenues les 7 et 12 octobre 2020 pour entendre :

- Monsieur Wittoeck, Chef de service Changement climatique du SPF Environnement;
- Madame Vandamme et Monsieur Van Nuffel, représentants habilités de la Coalition Climat;
- Monsieur Timmermans, Vice-Président exécutif de la Commission européenne, en charge du Pacte Vert européen.

26. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.



Le texte finalisé de la proposition de résolution interparlementaire sera ultérieurement adopté par le Dialogue interparlementaire pour le Climat avant d'être déposé auprès de chaque Parlement pour y être voté.

Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)

Depuis le 1^{er} mai 2019, le Parlement est chargé d'exercer un contrôle général sur les activités de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE). Afin de faciliter l'accomplissement par le Parlement des tâches qui lui incombent, a été instituée au sein de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité une Sous-commission du contrôle de la CWaPE. Celle-ci est chargée de préparer les décisions du Parlement visées à l'article 56*bis*.1 du Règlement du Parlement de Wallonie.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2021, le Parlement est chargé :

- d'approuver le budget de la CWaPE ;
- de déterminer les règles budgétaires et comptables qui lui sont applicables et qui doivent notamment fixer la procédure d'adoption de son budget ;
- d'exercer sur elle un contrôle budgétaire et comptable.

Pour faciliter l'accomplissement de ces tâches, le Parlement a modifié son Règlement le 12 mai 2021 afin de charger la Sous-commission du contrôle de la CWaPE de préparer :

- la détermination par le Parlement des règles budgétaires et comptables applicables à la CWaPE ;
- les décisions du Parlement relatives à l'adoption de son budget.

En collaboration avec la Cellule d'informations financières, la Sous-commission a élaboré une proposition de règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la CWaPE (Doc. 519 (2020-2021) N° 1 et 2) qui vise à :

- maintenir l'application à la CWaPE des règles budgétaires et comptables auxquelles elle était autrefois soumise;
- fixer la procédure d'adoption du budget de la CWaPE par le Parlement.

En date du 20 mai 2021, la Sous-commission a recommandé l'adoption de la proposition par l'assemblée plénière. Celle-ci l'a adoptée le 26 mai 2021.

Par ailleurs, la Sous-commission du contrôle de la CWaPE a auditionné le 19 novembre 2020 Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, afin de procéder à son évaluation annuelle. Sur base de cette audition, la Sous-commission a décidé de proposer à l'assemblée plénière d'attribuer la mention «favorable» à Monsieur Renier pour son évaluation pour l'année 2019 en tant que président du Comité de direction de la CWaPE (Doc. 353 (2020-2021) N° 1). L'assemblée plénière a adopté la recommandation de la commission le 2 décembre 2020.

La Sous-commission a également formulé le 27 novembre 2020 une recommandation de nomination d'un directeur en charge de la direction des services aux consommateurs et des services juridiques de la CWaPE (Doc. 368 (2020-2021) N° 1) et une recommandation de nomination d'un directeur en charge de la direction socio-économique et tarifaire de la CWaPE (Doc. 369 (2020-2021) N° 1). Le 2 décembre 2020, l'assemblée plénière a décidé de désigner Madame Cozigou et Monsieur Pardoën à ces postes.

Enfin, la Sous-commission a procédé le 3 juin 2021 à l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, afin qu'il présente le projet de budget ajusté de la CWaPE pour l'année 2021.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 22 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 108 heures et 31 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 4 projets de décret, de 5 propositions de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

20 interpellations et 500 questions orales ont été développées au cours de la session et 14 auditions sur 9 thématiques ont été organisées.

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) s'est réunie à 5 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 3 heures et 42 minutes. Elle a organisé 2 auditions sur 2 thématiques.

4. COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé traite:

- de la politique de l'emploi;
- de la promotion sociale et de la formation en alternance;
- de l'économie sociale;
- de la politique de dispensation de soins dans et en dehors des institutions de soins;
- de l'organisation des soins de santé de première ligne;
- de la politique familiale;
- de la politique d'aide sociale;
- de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés;
- de la politique des personnes porteuses d'un handicap;
- de la politique du 3^e âge;
- de l'égalité des chances;
- des droits des femmes.

b) Composition

Président	M. LEGASSE Dimitri *
Vice-Président	M. DISABATO Manu *
Vice-Présidente	Mme LEKANE Laure *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. LEGASSE Dimitri	Mme DURENNE Véronique	M. DISABATO Manu
Mme ROBERTY Sabine	Mme LAFFUT Anne	M. HEYVAERT Laurent
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure	Mme VANDORPE Mathilde	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	M. DODRIMONT Philippe	Mme DELPORTE Valérie
M. DI MATTIA Michel	M. DOUETTE Manu	Mme RYCKMANS Hélène
M. WITSEL Thierry	M. EVRARD Yves	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	Mme GREOLI Alda	

* Désignation en date du 15 septembre 2020



c) Faits saillants

Le 15 septembre 2020, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné le projet de décret relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées et portant modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 228 (2019-2020) N° 1 à 5). Ce texte vise la mise en œuvre du transfert effectif au 1^{er} janvier 2021 de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA), régime d'assistance destiné à compenser les coûts supplémentaires qu'engendre une perte d'autonomie après 65 ans, suite à la 6^e réforme de l'État. Il a été adopté en séance plénière le 30 septembre 2020.

Toujours en matière d'aide aux personnes, le 17 novembre 2020, la commission a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière du projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1 à 3). Le texte vise à proposer aux personnes porteuses d'un handicap des réponses plus adaptées à leurs demandes et leurs besoins. Il a été adopté en séance plénière le 2 décembre 2020.

Lors de la même réunion, la commission a décidé de la tenue d'un débat précédé d'un rapport introductif sur la prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés. Monsieur Heyvaert, Mesdames Kapompole, Nikolic et Vandorpe ont été désignés en qualité de Rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Enfin, la commission a examiné, le 6 juillet 2021, le projet de décret relatif à l'accessibilité aux personnes accompagnées de chiens d'assistance aux lieux publics et modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (Doc. 624 (2020-2021) N° 1 à 6). Ce texte vise à renforcer le droit d'accès aux lieux publics et singulièrement aux établissements de soins pour les personnes accompagnées d'un chien d'assistance. Il a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2021.

Dans le domaine de l'emploi, la commission a examiné les 29 avril, 11 mai et 25 mai 2021, le projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires (Doc. 527 (2020-2021) N° 1 à 32). Ce texte vise, d'une part, à pérenniser les emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et, d'autre part, à augmenter le nombre d'emplois en Wallonie tout en soutenant par ailleurs des projets s'inscrivant dans les priorités du Gouvernement. Il a été adopté en séance plénière le 9 juin 2021.

La crise sanitaire de la Covid-19 a par ailleurs largement nourri les discussions en commission et il a été recommandé l'adoption par la séance plénière de plusieurs textes y relatifs.

Le 15 septembre 2020, la commission a tout d'abord examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présümées) infectées par le coronavirus Covid-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano (Doc. 244 (2019-2020) N° 1 à 3). L'objectif principal de cet accord de coopération est d'organiser de manière efficace et coordonnée la mise en place du système de suivi de contact («tracing»), tout en assurant le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 30 septembre 2020.

Ensuite, le 13 octobre 2020, la commission a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière de la proposition de décret modifiant les articles 47/15 et 47/15*bis* du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15*ter* en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mesdames Roberty, Durenne, Messieurs Heyvaert, Sahli, Madame Laffut et Monsieur Hazée (Doc. 283 (2020-2021) N° 1 à 4). Ce texte organise, dans le cadre de la surveillance de l'épidémie, la communication entre la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ, le Centre régional de crise et les pouvoirs locaux. Il vise par ailleurs à mettre en place des équipes mobiles, chargées de prendre des mesures *in situ* dans le cas de la détection d'un foyer de contamination. La proposition de décret a bénéficié de l'urgence pour être adoptée en séance plénière le lendemain.

Par ailleurs, le 16 mars 2021, la commission a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 février 2021 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières, en vue de faire face aux urgences Covid-19 (Doc. 478 (2020-2021) N° 1 à 3). En effet, il s'est avéré nécessaire de prévoir une procédure accélérée d'extrême urgence en vue de permettre l'adoption des avant-projets et propositions de décret ou des projets d'arrêtés réglementaires pris dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 dans un délai compatible avec la réactivité extrême qu'impose la gestion de la pandémie. Le projet de décret a bénéficié de l'urgence pour être adopté en séance plénière le lendemain.

Le 30 mars 2021, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la Covid-19 (Doc. 509 (2020-2021) N° 1 à 3). L'objectif de cet accord de coopération est de régir le fonctionnement d'un système de gestion des opérations relatives à la campagne de vaccination. Il a bénéficié de l'urgence pour être adopté en séance plénière le lendemain.

Toujours dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, après avoir au préalable auditionné différents acteurs du secteur, la commission a, en date du 11 mai 2021, recommandé l'adoption par l'assemblée plénière de la proposition de résolution visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mesdames Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, Messieurs Desquesnes et Dispa (Doc. 477 (2020-2021) N° 1 à 7). Le texte amendé suite à la tenue de nombreuses auditions a été adopté en séance plénière le 25 mai 2021.

Le 8 juin 2021, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 mai 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire commune concernant des traitements particuliers des données à caractère personnel en vue du traçage et de l'examen des clusters et collectivités, en vue de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoire et en vue de la surveillance par les inspecteurs sociaux du respect des mesures pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 sur les lieux de travail (Doc. 601 (2020-2021) N° 1 à 3). Cet accord de coopération vise à assurer la mise en œuvre des dispositifs du suivi de contact, y compris l'examen des foyers de contamination, ainsi que le contrôle et le respect des mesures prises en vue de lutter contre la Covid-19 (dont les règles en matière d'obligation de quarantaine et de dépistage) au sein des lieux de travail. Le texte a bénéficié de l'urgence pour être adopté en séance plénière le lendemain.



Suite à la décision de la Conférence interministérielle santé publique de permettre la vaccination des jeunes de 16 à 17 ans, un accord de coopération a été conclu avec la Communauté française, compétente en cette matière, en vue de pouvoir utiliser les dispositifs de vaccination mis en place par la Wallonie. Le 6 juillet 2021, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans (Doc. 643 (2020-2021) N° 1 à 4). Le texte a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2021.

S'intéressant en outre à la problématique des droits humains des personnes âgées pendant la pandémie, la commission a procédé le 12 janvier 2021 aux auditions de Monsieur Hensmans et Madame Spriet-Mezoued, Directeur général et Coordinatrice campagnes et plaidoyer d'Amnesty international pour la Belgique francophone, ainsi qu'à celle de Monsieur Charlier, Directeur d'Unia.

Les 26 janvier, 9 février et 16 mars 2021, des débats relatifs à la campagne de vaccination ont été organisés (CRIC 114 (2020-2021), CRIC 125 (2020-2021), CRIC 151 (2020-2021)). Le premier s'est déroulé en présence de Monsieur Englert, alors Délégué général de la Cellule wallonne Covid-19.

Au cours de la session 2020-2021, la commission a en outre examiné trois pétitions. La première sur une demande d'audition dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 suite aux nombreux dysfonctionnements par rapport aux acteurs de terrain (Doc. 288 (2020-2021) N° 1), la deuxième sur «Ne laissons pas mourir de désespoir nos aînés placés en maison de repos» (Doc. 289 (2020-2021) N° 1) et enfin la troisième sur «Non à la fermeture de l'association "Brise le silence!"» (Doc. 598 (2020-2021) N° 1).

Enfin, en matière d'égalité des chances, une motion motivée, consécutive à un débat en commission, a été adoptée en séance plénière le 12 mai 2021 sur le renforcement de la lutte contre la transphobie (Doc. 562 (2020-2021) N° 1 et 2).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 134 heures et 18 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 9 projets de décret, d'une proposition de décret et d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

15 interpellations et 569 questions orales ont été développées au cours de la session et 11 auditions sur 3 thématiques ont été organisées ainsi que 3 débats.

SAVIEZ-VOUS QUE ?



Afin de préparer les travaux en séance plénière, les projets et propositions de décret ainsi que les propositions de résolution sont présentés, discutés et parfois amendés au sein de la commission permanente compétente. Une fois le vote intervenu, un rapport écrit de la discussion accompagné du texte adopté par la commission est imprimé à destination de la séance plénière.

Lorsque, dans une commission, un texte a été adopté, sans modification, et lorsqu'il n'a été fait aucune observation importante, la commission peut charger un de ses membres de faire rapport oralement devant l'assemblée. Il en va de même lorsque l'urgence est décidée par la Conférence des présidents et qu'il n'est matériellement pas possible d'établir un rapport écrit.

Pour la session 2020-2021, ce sont 29 rapports oraux qui ont été présentés en séance plénière, tous dans le cadre d'une procédure d'urgence (contre 4 au cours de la session 2019-2020).

5. COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

a) Compétences matérielles

La Commission du budget et des infrastructures sportives traite notamment :

- du budget;
- des aéroports et aérodromes;
- des infrastructures sportives et de vie en plein air;
- de la gestion immobilière et mobilière.

b) Composition

Président	M. COLLIN René *
Vice-Présidente	Mme MAUEL Christine *
Vice-Président	M. FURLAN Paul *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FURLAN Paul	M. BELLOT François ²⁷	M. CLERSY Christophe
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. CORNILLIE Hervé	M. HAZÉE Stéphane
M. WITSEL Thierry	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. COLLIN René	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. EVRARD Yves	M. DEMEUSE Rodrigue
M. LÉONARD Laurent	M. MAROY Olivier	M. DISABATO Manu
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. ANTOINE André	

* Désignation en date du 14 septembre 2020

27. En remplacement de M. Frederick Botin, le 1^{er} octobre 2020.



c) Faits saillants

Au cours de la session 2020-2021, la Commission du budget et des infrastructures sportives a examiné six projets de décret budgétaire. Il s'agit :

- des projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 à 8 et Doc. 242 (2020-2021) N° 1 à 20);
- des projets de décret contenant le budget des recettes et le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 à 4 et Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 14*bis*);
- des projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 à 4 et Doc. 629 (2020-2021) N° 1 à 10).

Le vote de ces projets de décret en séance plénière est intervenu respectivement le 14 octobre 2020, 17 décembre 2020 et 15 juillet 2021.

Dans le domaine de la fiscalité, la commission a examiné, le 14 septembre 2020, le projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux, en matière de taxes régionales wallonnes, en vue de la transposition de la directive 2018/822/UE sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (Doc. 240 (2019-2020) N° 1 à 4).

Celui-ci prévoit une obligation de transmettre aux autorités compétentes de la Région wallonne les informations relatives aux dispositifs visés par la directive 2018/822/UE qui se déterminent au travers du constat tiré de certains « marqueurs » qui présenteraient des signes d'évasion fiscale ou de pratiques fiscales abusives et de les partager auprès des États membres de l'Union européenne concernés. Il a été adopté en séance plénière le 30 septembre 2020.

Toujours en matière de fiscalité, la commission a examiné, le 30 novembre 2020, le projet de décret portant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région wallonne (Doc. 337 (2020-2021) N° 1 à 3). Ce texte a pour objet, d'une part, de rendre applicable au précompte immobilier, à partir du 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des règles de procédure fiscale établies par le décret du 6 mai 1999 susmentionné et, d'autre part, d'adapter ledit décret en vue de le rendre compatible avec les principes de procédure spécifiquement applicables à la matière du précompte immobilier. Il a été adopté en séance plénière le 16 décembre 2020.

La thématique du précompte immobilier a également été abordée lors de la réunion de la commission du 26 avril 2021 à l'occasion de l'examen du rapport introductif sur la réforme du précompte immobilier, présenté par Monsieur Furlan, en application de l'article 71 du Règlement (Doc. 481 (2020-2021) N° 1 et 2). Le rapport s'est fixé pour objectif d'alimenter la réflexion à propos de l'avenir de la fiscalité immobilière



en Région wallonne, en particulier au niveau du précompte immobilier, dans le contexte général du système fiscal belge.

En matière d'infrastructures sportives, la commission a examiné, le 30 novembre 2020, le projet de décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives (Doc. 352 (2020-2021) N° 1 à 7). Ce texte vise, d'une part, à abroger le décret du 25 février 1999 précité et, d'autre part, à mettre



en place un nouveau dispositif légal visant à octroyer des subventions à certains investissements en matière d'infrastructures sportives afin de doter la Région wallonne d'une politique ambitieuse en la matière et de mettre en place les objectifs de la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 2 décembre 2020.

Par ailleurs, la commission a examiné, le 14 septembre 2020, le rapport introductif sur l'utilisation des infrastructures sportives scolaires, présenté par Messieurs Cornillie, Clersy et Witsel, en application de l'article 71 du Règlement du Parlement (Doc. 245 (2019-2020) N° 1 et 2). Les Rapporteurs ont recolté des informations sur l'utilisation des infrastructures sportives scolaires et ont émis des recommandations adressées aux pouvoirs publics en vue de faciliter leur utilisation par les publics non scolaires.

SAVIEZ-VOUS QUE ?



La Région wallonne bénéficie, comme les autres entités du pays, du principe d'autonomie et de responsabilité financière. Elle établit par conséquent son propre budget et assume seule les conséquences financières de sa politique.

La loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions précise quels sont les douze impôts régionaux directs pour lesquels la Région wallonne décide, sauf exceptions, du taux d'imposition, de la base imposable et des conditions d'exonération. Il s'agit de la taxe sur les jeux et paris, de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, de la taxe d'ouverture de débits de boissons fermentées, de la redevance radio et télévision, des droits de succession, du précompte immobilier, des droits d'enregistrement sur les ventes d'immeuble, des droits d'enregistrement sur la constitution d'hypothèques et assimilés, des droits d'enregistrement sur les donations, de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette.

Notons que par décret du 13 décembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer la redevance télévision.

La Région wallonne est également libre de lever des taxes supplémentaires pour financer ses politiques.

En matière de gestion immobilière et mobilière, la commission a examiné, le 1^{er} mars 2021, la proposition de résolution visant à soutenir une politique ambitieuse de végétalisation des bâtiments publics et de leurs abords dans le cadre de la stratégie immobilière pour 2020-2024 en matière de bâtiments administratifs, déposée par Messieurs Gardier, Frédéric, Madame Cremasco, Messieurs Cornillie, Witsel et Florent (Doc. 459 (2020-2021) N° 1 à 6). La proposition de résolution demande au Gouvernement wallon de systématiquement étudier et promouvoir l'augmentation de la biodiversité et de la rétention de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et leurs abords, notamment par le développement de projets innovants de végétalisation adaptés à chaque situation. La proposition de résolution a été adoptée en séance plénière le 17 mars 2021.

Saisie d'une pétition pour la renaissance d'un joyau du patrimoine sportif et historique de notre pays: le motocross, la commission a enfin entendu, le 21 juin 2021, Monsieur Dejardin, primo-signataire²⁸.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 87 heures et 6 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 9 projets de décret et d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

4 interpellations et 235 questions orales ont été développées au cours de la session et 6 auditions sur 5 thématiques ont été organisées.



28. Si la pétition est signée par au moins mille signataires, l'auteur de la pétition a le droit d'être entendu par la commission compétente (art. 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie).

6. COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

a) Compétences matérielles

La Commission du logement et des pouvoirs locaux traite notamment:

- du logement;
- des pouvoirs subordonnés;
- de la tutelle administrative;
- de la tutelle sur les zones de police;
- de la législation relative aux CPAS et de la tutelle sur ceux-ci;
- de la politique de la ville;
- de la rénovation urbaine.

b) Composition

Président M. COURARD Philippe *

Vice-Président M. EVRARD Yves *

Vice-Président M. BEUGNIES John *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. COURARD Philippe	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	Mme DELPORTE Valérie
M. DEVIN Laurent	M. EVRARD Yves	M. DEMEUSE Rodrigue
M. LOMBA Éric ²⁹	Mme GALANT Jacqueline	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DISPA Benoît	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BIERIN Olivier
M. FURLAN Paul	Mme DURENNE Véronique	M. HAZÉE Stéphane
Mme ROBERTY Sabine	Mme LAFFUT Anne	
PTB	cdH	
M. LIRADELFO Julien	M. BASTIN Christophe	

* Désignation en date du 15 septembre 2020

29. En remplacement de M. Christophe Collignon, le 28 octobre 2020.

c) Faits saillants

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Commission du logement et des pouvoirs locaux a examiné, le 30 septembre 2020, plusieurs propositions de décret visant à permettre de tenir à titre temporaire, par téléconférence ou vidéoconférence, des réunions des organes des centres publics d'action sociale, des organes communaux et provinciaux, des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association.



Il s'agit des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des centres publics d'action sociale, déposée par Monsieur Collignon, Madame Galant, Messieurs Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 280 (2020-2021) N° 1 à 3);
- la proposition de décret organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, déposée par Monsieur Collignon, Madame Galant, Messieurs Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 281 (2020-2021) N° 1 à 3);

- la proposition de décret organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par Monsieur Collignon, Madame Galant, Messieurs Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 282 (2020-2021) N° 1 à 3).

Elles ont été adoptées en séance plénière le 30 septembre 2020.

Les délais initiaux prévus dans les textes susmentionnés ont par la suite été modifiés au regard de l'évolution de la situation sanitaire et à la suite du dépôt et de l'adoption des propositions de décret suivantes:

- la proposition de décret modifiant les articles 1^{er}, 2 et 3 du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par Monsieur Frédéric, Madame Galant, Messieurs Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 à 3);
- la proposition de décret modifiant les articles 2 et 3 du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des centres publics d'action sociale, déposée par Monsieur Frédéric, Madame Galant, Messieurs Hazée et Dispa (Doc. 502 (2020-2021) N° 1 à 4);
- la proposition de décret modifiant les articles 1^{er}, 4, 5 et 8 du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, déposée par Monsieur Frédéric, Madame Galant, Messieurs Hazée et Dispa (Doc. 503 (2020-2021) N° 1 à 4);
- la proposition de décret modifiant le décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par Monsieur Frédéric, Madame Galant, Messieurs Hazée et Dispa (Doc. 504 (2020-2021) N° 1 à 4).

Ces propositions de décret ont été adoptées en séance plénière le 13 janvier 2021 pour la première et le 31 mars 2021 pour les autres.

La possibilité d'organiser des réunions à distance, dans des cas bien circonscrits, pour les organes des institutions locales et paralocales a par la suite été pérennisée par l'adoption du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à

distance des organes (Doc. 625 (2020-2021) N° 1 à 5) et du projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 626 (2020-2021) N° 1 à 4), tous deux examinés par la commission le 6 juillet 2021. Les textes ont été adoptés en séance plénière le 15 juillet 2021.

Toujours dans le cadre de la crise sanitaire, en date du 1^{er} décembre 2020, la commission a examiné la proposition de résolution visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et du redéploiement de la Wallonie, déposée par Messieurs Bierin, Hardy, Evrard, Disabato, Lomba et Cornillie (Doc. 345 (2020-2021) N° 1 à 4). Elle a été adoptée en séance plénière le 16 décembre 2020.

Enfin, la commission a examiné, le 10 février 2021, la proposition de décret portant dérogation à l'article L1232-24, § 1^{er}, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la constatation de la cause du décès par un médecin, déposée par Monsieur Devin, Madame Galant, Messieurs Demeuse, Lomba, Wahl et Hazée (Doc. 453 (2020-2021) N° 1 à 4). Le texte vise à simplifier les démarches relatives à la constatation de la cause du décès par un médecin dans le cadre circonscrit de la gestion de la crise sanitaire. Il a été adopté en séance plénière le même jour.

Dans le domaine des pouvoirs locaux, en sa réunion du 16 mars 2021, la commission a examiné la proposition de décret modifiant l'article 15, § 4, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale afin de permettre aux membres des conseils de l'action sociale d'être remplacés lors d'un congé faisant suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée et Dispa (Doc. 483 (2020-2021) N° 1 à 3). Le texte a été adopté en séance plénière le 31 mars 2021.

Le 30 mars 2021, la commission a examiné le projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'étendre la tutelle ordinaire régionale aux zones de secours (Doc. 500 (2020-2021) N° 1 à 6). Le texte a été adopté en séance plénière le 28 avril 2021.

Toujours en matière de pouvoirs locaux, la commission a examiné, le 8 juin 2021, le projet de décret modifiant l'article L1232-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 584 (2020-2021) N° 1 à 4) afin de faciliter la mise en pratique des exhumations réalisées annuellement par les pouvoirs locaux. Le texte a été adopté en séance plénière le 23 juin 2021.

Dans le domaine du logement, lors de sa réunion du 6 juillet 2021, la commission a examiné la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, déposée par Madame Kapompole, Messieurs Cornillie, Demeuse et Madame Greoli (Doc. 627 (2020-2021) N° 1 à 3). Son dépôt faisait suite aux auditions qui se sont déroulées les 19 janvier, 2 février, 23 février et 9 mars 2021 en réunion conjointe de la Commission de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de la recherche, des hôpitaux universitaires, des sports, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, des

maisons de justice et de la promotion de Bruxelles du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission du logement et des pouvoirs locaux du Parlement de Wallonie, de la Commission de l'enseignement, de la formation professionnelle, des personnes handicapées, du transport scolaire, des crèches, de la culture et du tourisme de l'Assemblée de la Commission communautaire française et d'une délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des résultats de l'étude menée en 2019 par BDO/SONECOM relative aux conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le texte a pour but d'émettre des recommandations aux Gouvernements fédéral, de la Communauté française, de la Région et au Collège de la Commission communautaire française afin de lutter contre la précarité étudiante. Il a été adopté en séance plénière le 15 juillet 2021.



Diverses auditions ont été menées au cours de la session 2020-2021:

- sur le rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018;
- sur les rapports d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour les années 2018 et 2019;
- sur les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires;
- dans le cadre de l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 1^{er}, 14, 29*bis*, 61*bis*, 62 et 78*ter* du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par Messieurs Desquesnes, Matagne, Mesdames Goffinet, Schyns, Messieurs Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).

Enfin, en date du 26 janvier 2021, une pétition a été examinée par la commission dans le domaine des pouvoirs locaux. Il s'agit de la pétition sur la demande pour la publication des procès-verbaux des Collèges des bourgmestre et échevins (Doc. 437 (2020-2021) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 24 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 106 heures et 5 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 4 projets de décret, de 9 propositions de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

17 interpellations et 397 questions orales ont été développées au cours de la session et 26 auditions sur 7 thématiques ont été organisées.



7. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

a) Compétences matérielles

La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine traite notamment :

- de la fonction publique et de l'administration;
- de la simplification administrative;
- des prestations familiales;
- du tourisme;
- des monuments et sites;
- des infrastructures d'accueil de la petite enfance;
- de la sécurité routière.

b) Composition

Président	M. MAROY Olivier *
Vice-Présidente	Mme GOFFINET Anne-Catherine *
Vice-Présidente	Mme AHALLOUCH Fatima *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	M. GARDIER Charles	M. AGACHE Laurent
M. DI MATTIA Michel	M. MAROY Olivier	Mme KELLETER Anne
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	Mme GOFFINET Anne-Catherine	
Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. DEVIN Laurent	Mme LAFFUT Anne	M. BIERIN Olivier
M. FONTAINE Eddy	Mme MATHIEUX Françoise	Mme CREMASCO Veronica
M. LEPINE Jean-Pierre	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DISPA Benoît	

* Désignation en date du 14 septembre 2020

c) Faits saillants

Le 14 septembre 2020, la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine a examiné le projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes (Doc. 218 (2019-2020) N° 1 à 3) et le projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif, pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes (Doc. 219 (2019-2020) N° 1 à 4).

Ces projets de décret visent à concrétiser l'adhésion de la Région wallonne au système de l'eBox, service permettant aux autorités publiques d'échanger des messages par voie électronique avec des personnes physiques ou leurs représentants et avec des titulaires d'un numéro d'entreprise ou leurs représentants.

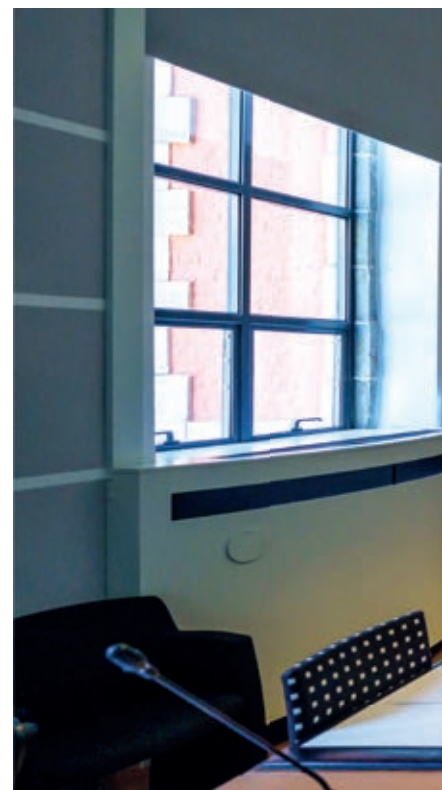
Ils ont été adoptés en séance plénière le 30 septembre 2020.

En matière de fonction publique, la commission a débattu, durant plusieurs réunions s'étalant sur deux sessions parlementaires, de la proposition de résolution visant à accorder dix jours de congé aux membres du personnel de la fonction publique régionale en cas de décès d'un enfant, déposée par Madame Vandorpe, Monsieur Desquesnes, Mesdames Schyns, Goffinet, Messieurs Dispa et Antoine (Doc. 115 (2019-2020) N° 1 à 4). Cette dernière vise à demander au Gouvernement wallon de porter à dix jours au lieu de quatre le congé octroyé en cas de décès d'un enfant dans la fonction publique régionale. Elle a été adoptée en séance plénière le 3 mars 2021.

Au cours de la session 2020-2021, la commission a également examiné deux projets de décret afférents au domaine des prestations familiales. Il s'agit :

- du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 à 3);
- et du projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 402 (2020-2021) N° 1 à 3).

Le premier porte assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 qui s'avérait nécessaire dans la mesure où le transfert de compétence en matière de prestations familiales aux entités fédérées concerne également le contrôle du respect de la réglementation en matière de prestations familiales et l'application de sanctions pénales et administratives.



Le second a pour principal objectif d'uniformiser les règles d'octroi des prestations familiales ou de rectifier des incohérences suite à l'application du nouveau modèle régi par le décret du 8 février 2018.

Ils ont été adoptés en séance plénière, respectivement les 13 janvier et 10 février 2021.

Des auditions ont également été menées au cours de la session 2020-2021.

En matière de tourisme, la commission a procédé le 25 janvier 2021 à l'audition de Monsieur Dumont et de Madame Stassen, Premier Auditeur et Auditrice à la Cour des comptes, sur le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat général au tourisme (C.G.T.).



Dans le domaine de la fonction publique, la commission a entendu le 21 juin 2021 Madame Michiels, Présidente de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et Madame Gravar, Inspectrice générale, Responsable du Département des Affaires juridiques du SPW Secrétariat Général du Service Public de Wallonie (SPW) et membre effective de la CADA, dans le cadre de l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par Messieurs Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Madame Vandorpe (Doc. 252 (2020-2021) N° 1) et de la proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par Messieurs Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Madame Vandorpe (Doc. 253 (2020-2021) N° 1).

Enfin, la commission a été saisie, le 25 janvier 2021, de la pétition sur le droit à la consultation du dossier allocations familiales par les deux parents (Doc. 430 (2020-2021) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 69 heures et 10 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 4 projets de décret et d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

5 interpellations et 294 questions orales ont été développées au cours de la session et 4 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

a) Compétences matérielles

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal traite notamment :

- de l'environnement et du développement durable;
- des richesses naturelles;
- du bien-être des animaux;
- de la rénovation rurale et de la conservation de la nature.

b) Composition

Président	M. LEPINE Jean-Pierre *
Vice-Président	M. JANSSEN Nicolas *
Vice-Président	M. CLERSY Christophe *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. LENZINI Mauro	M. JANSSEN Nicolas	M. CLERSY Christophe
M. LEPINE Jean-Pierre	M. MAROY Olivier	Mme KELLETER Anne
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. DUPONT Jori	M. MATAGNE Julien	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. COURARD Philippe	M. DOUETTE Manu	M. AGACHE Laurent
M. DI MATTIA Michel	Mme NIKOLIC Diana	M. FLORENT Jean-Philippe
M. LOMBA Éric ³⁰	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure	M. DESQUESNES François	

* Désignation en date du 15 septembre 2020

30. En remplacement de M. Christophe Collignon, le 28 octobre 2020.

c) Faits saillants

Le 27 octobre 2020, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 à 3). La directive (UE) 2016/2284 susmentionnée contient deux groupes d'engagements de réduction des émissions. Elle a été transposée en droit wallon par l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 relatif à la réduction des émissions de certains polluants atmosphériques. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 18 novembre 2020.

Toujours en matière d'environnement, le 1^{er} décembre 2020, la commission a examiné le projet de décret modifiant l'entrée en vigueur du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale (Doc. 338 (2020-2021) N° 1 à 3). Ce texte vise à reporter l'entrée en vigueur du décret du 6 mai 2019 précité afin d'en permettre la correction. Il a été adopté en séance plénière le 16 décembre 2020.

Deux propositions de résolution relatives à l'environnement ont, en outre, été examinées par la commission. Il s'agit de la proposition de résolution visant à évaluer l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 septembre 2010 réglementant l'usage des poubelles, conteneurs ou récipients placés sur le domaine public régional, déposée par Monsieur Maroy, Madame Pécriaux, Messieurs Clersy, Tzanetatos, Lenzini et Madame Kelleter (Doc. 336 (2020-2021) N° 1 à 5) et de la proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par Messieurs Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mesdames Kelleter, Pécriaux et Monsieur Janssen (Doc. 588 (2020-2021) N° 1 à 5).

La première demande au Gouvernement d'équiper l'ensemble des poubelles situées dans le domaine public régional de dispositifs de tri sélectif et de pictogrammes adéquats et de mener une campagne d'harmonisation des pictogrammes et des formes et couleurs des poubelles et autres conteneurs publics afin d'améliorer le système de tri sélectif hors domicile.

La seconde vise, d'une part, à appuyer l'initiative du Gouvernement fédéral qui, lors de la 19^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, a estimé utile d'examiner prochainement la possibilité d'introduire les crimes dits d'écocide dans le Statut de Rome et, d'autre part, à soutenir la volonté du Gouvernement fédéral d'examiner l'inclusion de l'écocide dans le droit pénal belge.



Ces deux propositions de résolution ont été adoptées en séance plénière, respectivement les 27 janvier et 23 juin 2021.

Par ailleurs, la commission a procédé à des auditions sur diverses thématiques.

Ainsi, tout d'abord, les 14 et 28 janvier 2021, après avoir pris connaissance de plusieurs avis écrits, la commission a entendu une série d'intervenants sur le thème de la précarité hydrique. Au terme de ces auditions, Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, a fait part de sa volonté de mettre un terme définitif à l'usage des limiteurs de débit d'eau en Wallonie et de mener une réflexion plus globale sur la problématique.

En lien avec la proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mesdames Goffinet, Vandorpe, Greoli, Messieurs Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1), la commission a procédé à l'audition des coauteurs de l'étude complémentaire de RDC Environnement sur le gaspillage des invendus non alimentaires, le 16 mars 2021. Une série d'avis écrits ont également été sollicités. L'examen de la proposition de décret est toujours en cours.

Durant la session 2020-2021, une attention particulière a, par ailleurs, été accordée par la commission au dossier 5G. Cela s'est traduit par la tenue d'auditions, les 30 mars et 1^{er} avril 2021, de membres du groupe d'experts 5G mis en place par le Gouvernement wallon et, le 11 mai 2021, de Monsieur Ransy, conseiller expert de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), dans le cadre de l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3*bis* dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis

d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par Monsieur Antoine, Mesdames Goffinet, Schyns, Messieurs Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1). L'examen de la proposition de décret est toujours en cours.

Deux pétitions abordant cette problématique ont, en outre, été analysées en commission, à savoir la pétition sur «Stop: moratoire 5G pour Eupen et la Communauté germanophone» (Doc. 332 (2020-2021) N° 1) et la pétition sur la 5G: demande d'audition de Monsieur Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie (Doc. 610 (2020-2021) N° 1). Cette dernière ayant recueilli plus de 1000 signatures, il a été procédé à l'audition de Monsieur Leboutte, primo-signataire, le 25 mai 2021 en commission.

C'est toutefois dans le cadre de la pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique (Doc. 599 (2020-2021) N° 1), également examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal, qu'est intervenue, pour la première fois au Parlement de Wallonie, l'audition d'un primo-signataire depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu. Madame Florent a ainsi été entendue le 11 mai 2021.

Deux autres pétitions, en lien quant à elles avec le bien-être animal, ont été analysées par la commission au cours de la session 2020-2021. La première vise à demander la fermeture du magasin «La Niche» à Hornu (Doc. 434 (2020-2021) N° 1), la seconde à s'opposer à la construction d'un poulailler industriel à Cerfontaine (Doc. 553 (2020-2021) N° 1).

Enfin, des motions motivées ont été adoptées en séance plénière en suite de débats intervenus au sein de la commission. Elles portent sur la circulation des VTT en forêt (Doc. 377 (2020-2021) N° 1 à 4), les Assises de la Forêt (Doc. 396 (2020-2021) N° 1 et 2), les engagements de Madame la Ministre dans le cadre du projet de la «Boucle du Hainaut» (Doc. 462 (2020-2021) N° 1 à 4) et la décision de Madame la Ministre relative à la non-association des comités citoyens et des communes à l'étude des impacts des champs électromagnétiques anthropiques (Doc. 559 (2020-2021) N° 1 à 3).



d) Statistiques

La commission s'est réunie à 24 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 115 heures et 16 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

12 interpellations et 541 questions orales ont été développées au cours de la session et 20 auditions sur 6 thématiques ont été organisées.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Une motion s'inscrit dans le contrôle de l'action du Gouvernement et prend la forme d'une déclaration écrite, généralement courte. Il existe différents types de motion (motivée, pure et simple, de confiance ou de méfiance). Les plus courantes sont la motion motivée et la motion pure et simple. La première fait suite à une interpellation ou un débat et comporte une recommandation adressée au Gouvernement sur une thématique donnée. La seconde vise à constater que l'assemblée a entendu l'explication du ministre concerné et à passer à l'ordre du jour. Elles ne doivent pas être confondues avec les motions de procédure qui visent principalement à régler l'ordre des travaux ou avec les résolutions qui expriment une préoccupation ou un souhait de l'assemblée.

AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS



1. COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS³¹

Cette commission de sept membres tirés au sort se réunit à huis clos et est chargée de la vérification des pouvoirs en cas d'élection partielle ou d'admission d'un membre suppléant.

a) Composition

Présidente Mme KAPOMPOLE Joëlle *

MEMBRES

M. AGACHE Laurent ³²	Ecolo
Mme DURENNE Véronique	MR
Mme KAPOMPOLE Joëlle	PS
M. MATAGNE Julien	cdH
Mme MATHIEUX Françoise	MR
Mme SCHYNS Marie-Martine	cdH
Mme VANDORPE Mathilde	cdH

* Désignation en date du 14 octobre 2020

b) Statistiques

La commission s'est réunie à une reprise lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de deux minutes.

31. Art. 7 du Règlement du Parlement de Wallonie.

32. En remplacement de M. Christophe Collignon, le 2 octobre 2020.



2. COMMISSION DES POURSUITES³³

Cette commission se réunit à huis clos et est chargée d'examiner les demandes de suspension de détention d'un député, les demandes d'autorisation des poursuites introduites à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon, les demandes de suspension des poursuites qui sont déjà engagées ou les demandes de règlement de la procédure à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon dont est saisie l'assemblée par les autorités judiciaires.

a) Composition

Président N.

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
N. ³⁴	Mme NIKOLIC Diana	M. DEMEUSE Rodrigue
M. COURARD Philippe	M. TZANETATOS Nicolas	
M. FRÉDÉRIC André	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. BEUGNIES John	M. DESQUESNES François	

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2020-2021.

33. Art. 54 du Règlement du Parlement de Wallonie.

34. M. Christophe Collignon était membre effectif jusqu'au 2 octobre 2020.

3. COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES³⁵

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes sur les matières en lien avec la politique européenne, cette commission est chargée de veiller à la participation du Parlement au bon fonctionnement de l'Union européenne en préparant des avis portant sur :

- l'ensemble des questions européennes;
- le respect des principes de subsidiarité des projets d'actes législatifs émanant des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen;
- les projets d'actes législatifs initiés par la Commission européenne et d'autres textes des institutions européennes.

Elle est constituée de dix membres en ce compris le Président du Parlement qui la préside. En outre, les membres belges francophones du Parlement européen sont associés aux travaux de cette commission. Ils participent avec voix consultative.

a) Composition

Président	M. MARCOURT Jean-Claude *
Vice-Présidente	Mme GROVONIUS Gwenaëlle **
Vice-Président	M. TARABELLA Marc ***

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. CORNILLIE Hervé	M. BIERIN Olivier
M. MARCOURT Jean-Claude	M. EVRARD Yves	M. FLORENT Jean-Philippe
M. SAHLI Mourad	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. ANTOINE André	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	M. DISABATO Manu
M. LEGASSE Dimitri	Mme LARUELLE Sabine	Mme RYCKMANS Hélène
M. LÉONARD Laurent	M. TZANETATOS Nicolas	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. COLLIN René	

* Le Président du Parlement préside la Commission chargée de questions européennes (art. 52 du Règlement)

** Désignation en date du 17 septembre 2020

*** Vice-présidence réservée à un député du Parlement européen (art. 52 du Règlement). Désignation en date du 17 septembre 2020

35. Art. 52 du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Faits saillants

À l'entame de la session, la commission s'est penchée sur la question du Plan de relance européen et du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. À cette occasion, la commission a notamment procédé à l'audition de Monsieur Pierre Larroutourou, Membre du Parlement européen.



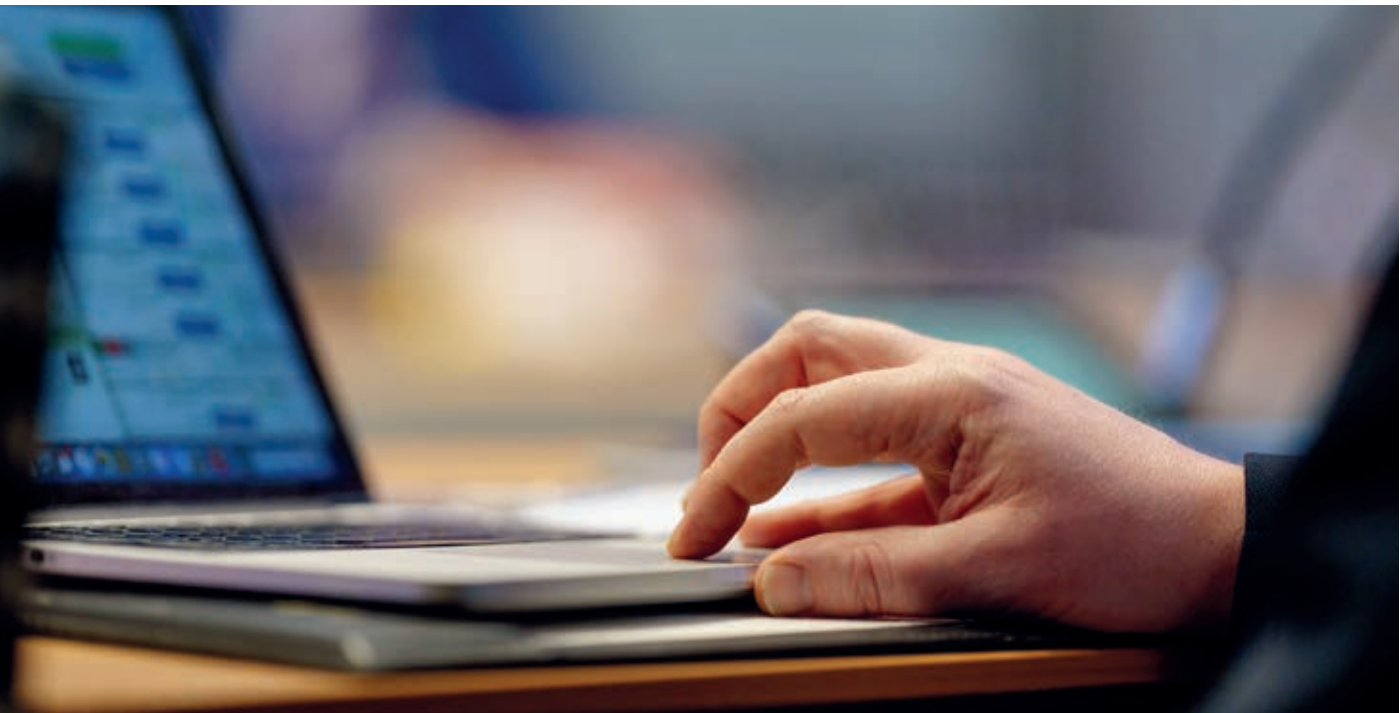
Le 14 janvier 2021, la commission s'est saisie de la réforme de la Politique agricole commune et a notamment procédé à l'audition de représentants des principales organisations représentatives du monde de l'agriculture, de syndicats belges francophones, de professeurs d'université et de membres du Parlement européen. En suite de ces travaux, le Parlement de Wallonie a adopté, le 7 juillet 2021, une résolution visant à fixer des balises au Plan stratégique wallon qui mettra en œuvre la nouvelle Politique agricole commune.

La Commission chargée de questions européennes a également procédé à de nombreuses autres auditions portant sur des thèmes tels que la Politique climatique européenne et le Pacte vert européen, l'Accord global UE-Chine sur les investissements, la politique industrielle et d'innovation de l'Union européenne ou encore les Fonds structurels européens.

Enfin, la commission s'est attachée à préparer la contribution du Parlement dans le cadre du projet «Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux» initié par le Comité européen des régions en collaboration avec la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).

Ce projet appelait les parlements régionaux à pouvoirs législatifs de l'Union européenne à organiser des débats politiques sur le programme de travail de la Commission européenne pour l'année suivante en vue de nourrir et de renforcer la résolution annuelle du Comité européen des régions dédiée à cette thématique.

La contribution du Parlement formule des recommandations en matière de migration et d'asile, de mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, de développement d'une Union européenne de la santé, de numérisation dans le cadre de la relance post-Covid, d'emploi et politique sociale ainsi que de politique des transports.



c) Statistiques

La commission s'est réunie à 14 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 32 heures et 7 minutes, et a organisé 43 auditions sur 12 thématiques.

4. COMMISSION DE COOPÉRATION³⁶

Afin de promouvoir la coopération entre, d'une part, la Wallonie et, d'autre part, l'État fédéral, les autres régions et les communautés, le Parlement de Wallonie a mis en place une Commission de coopération composée de dix membres en ce compris le président du Parlement.

Cette commission tient des séances communes avec les commissions correspondantes des autres Parlements.

a) Composition

Président M. MARCOURT Jean-Claude *

Vice-Président N.

Vice-Président N.

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. DEVIN Laurent	M. JANSSEN Nicolas	M. HAZÉE Stéphane
M. FRÉDÉRIC André	Mme LAFFUT Anne	Mme KELLETER Anne
M. MARCOURT Jean-Claude	Mme MAUEL Christine	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme AHALLOUCH Fatima	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	Mme CREMASCO Veronica
N. ³⁷	M. DODRIMONT Philippe	M. DISABATO Manu
M. LUPERTO Jean-Charles	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
Mme PAVET Amandine	Mme GREOLI Alda	

* Le Président du Parlement préside la Commission de coopération (art. 51 du Règlement)

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2020-2021.

36. Art. 51 du Règlement du Parlement de Wallonie.

37. M. Christophe Collignon était membre suppléant jusqu'au 2 octobre 2020.

5. COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES³⁸

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes, cette commission veille à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente. La commission procède à des auditions d'experts et établit un rapport à la fin de ses travaux.

a) Composition

Présidente	Mme NIKOLIC Diana *
Vice-Présidente	Mme RYCKMANS Hélène *
Vice-Présidente	Mme LEKANE Laure *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. DI MATTIA Michel	Mme DURENNE Véronique	M. DISABATO Manu
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. EVRARD Yves	Mme RYCKMANS Hélène
Mme ROBERTY Sabine	Mme NIKOLIC Diana	
PTB	cdH	
Mme LEKANE Laure	M. MATAGNE Julien	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. BELLOT François ³⁹	Mme CREMASCO Veronica
M. SAHLI Mourad	Mme de COSTER-BAUCHAU Sibylle	Mme DELPORTE Valérie
M. WITSEL Thierry	Mme MATHIEUX Françoise	
PTB	cdH	
Mme PAVET Amandine	Mme GOFFINET Anne-Catherine	

* Désignation en date du 1^{er} octobre 2020

b) Faits saillants

Lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2020, la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a procédé à l'audition de Madame O'Dorchai et Monsieur Ghesquière, Directrice scientifique à la Direction « Recherche et Évaluation » et chargé de recherche à la Direction « Statistique » de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), sur les statistiques genrées.

38. Art. 53 du Règlement du Parlement de Wallonie.

39. En remplacement de M. Frederick Botin, le 1^{er} octobre 2020.



Dans le cadre de la crise sanitaire, la commission a procédé le 15 octobre 2020 à l'audition de Madame Hendrix, Vice-Présidente du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) sur l'approche genrée de la crise de la Covid-19.

Le 29 avril 2021, la commission a entendu Madame De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur la thématique des jeunes parents célibataires précarisés et des infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Enfin, le 6 mai 2021, la commission a procédé à l'audition de Madame Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur le Plan genre. Ce travail a mené à l'adoption par la commission d'un avis sur cette thématique le 23 juin 2021.

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 7 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 8 heures et 27 minutes, et a organisé 5 auditions sur 4 thématiques.

6. COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DES COMMUNICATIONS⁴⁰

Cette commission est chargée du contrôle des dépenses électorales engagées par les candidats, les listes et les partis pour les élections communales et provinciales d'une part et pour les élections régionales d'autre part. Elle examine par ailleurs les réclamations déposées à l'encontre de candidats aux élections communales et provinciales.

La commission a également pour mission de contrôler les communications et campagnes d'information du président du Parlement de Wallonie, du Gouvernement wallon, d'un ou de plusieurs de ses membres, quel que soit le support médiatique, destinées au public, auxquelles ils ne sont pas tenus en vertu d'une disposition légale ou administrative et qui sont financées directement ou indirectement par des fonds publics.

a) Composition

Président M. MARCOURT Jean-Claude *

Vice-Président M. FONTAINE Eddy **

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy	Mme NIKOLIC Diana	M. BIERIN Olivier
M. FRÉDÉRIC André	M. TZANETATOS Nicolas	Mme KELLETER Anne
M. MARCOURT Jean-Claude	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. HERMANT Antoine	M. DESQUESNES François	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
Mme GAHOUCI Latifa	M. DODRIMONT Philippe	Mme DELPORTE Valérie
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. MAROY Olivier	M. FLORENT Jean-Philippe
Mme ROBERTY Sabine	Mme SOBRY Rachel	
PTB	cdH	
M. NEMES Samuel	M. ANTOINE André	

* Le Président du Parlement préside la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications (art. 150 du Règlement)

** Désignation en date du 30 septembre 2020

b) Statistiques

La commission s'est réunie à huis clos à 4 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 43 minutes.

Elle a examiné 43 communications.

40. Art. 150 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

7. COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 PAR LA WALLONIE

a) Compétences matérielles

En application de la résolution du 15 juillet 2020 portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie (Doc. 220 (2020-2021) N° 9), a été installée la Commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie qui était chargée des missions suivantes:

- évaluer la gestion au niveau wallon, dans ses différents aspects, sanitaires, économiques, financiers et sociaux, de la crise sanitaire de la Covid-19 ainsi que ses impacts;
- évaluer les mesures prises au niveau wallon en matière de gestion de crise sanitaire en général et de la Covid-19 en particulier;
- évaluer les interactions avec l'autorité fédérale et les autres entités fédérées;
- évaluer de quelle manière le confinement et ensuite les différentes étapes du déconfinement ont été décidés et organisés entre mars 2020 et juin 2020;
- évaluer les mesures prises par la Wallonie en soutien aux acteurs économiques, sociaux et institutionnels touchés par la crise sanitaire de la Covid-19;
- évaluer l'impact budgétaire, financier et social de la crise sanitaire de la Covid-19;
- évaluer l'implication des services publics régionaux pour assurer la continuité des services publics essentiels pour les citoyens;
- formuler, sur la base de ses travaux, des recommandations et, le cas échéant, élaborer toute proposition de décret et de résolution permettant de prendre en charge une potentielle future situation de crise sanitaire en Wallonie.



Afin d'accomplir les missions qui lui reviennent, la commission a procédé à des auditions et à l'analyse des informations ainsi recueillies.

À la suite de cette analyse et conformément à son mandat, elle a formulé des recommandations permettant de prendre en charge une potentielle future situation de crise sanitaire en Wallonie.

Le mandat de la commission a pris fin le 30 novembre 2020.

b) Composition

Président	M. MARCOURT Jean-Claude *
Vice-Président	M. WAHL Jean-Paul **
Vice-Président	M. FRÉDÉRIC André **

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FRÉDÉRIC André	Mme NIKOLIC Diana	M. DISABATO Manu
Mme KAPOMPOLE Joëlle	Mme SOBRY Rachel	M. HEYVAERT Laurent
M. LÉONARD Laurent	M. WAHL Jean-Paul	
PTB	cdH	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. DISPA Benoît	

Membres suppléants		
PS	MR	ECOLO
M. LEGASSE Dimitri	M. DODRIMONT Philippe	M. HAZÉE Stéphane
Mme ROBERTY Sabine	Mme DURENNE Véronique	Mme RYCKMANS Hélène
M. SAHLI Mourad	Mme LAFFUT Anne	
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	M. DESQUESNES François	

* Le Président du Parlement préside la commission spéciale (cf. résolution 220 (2019-2020) N° 9)

** Désignation en date du 4 septembre 2020

c) Faits saillants

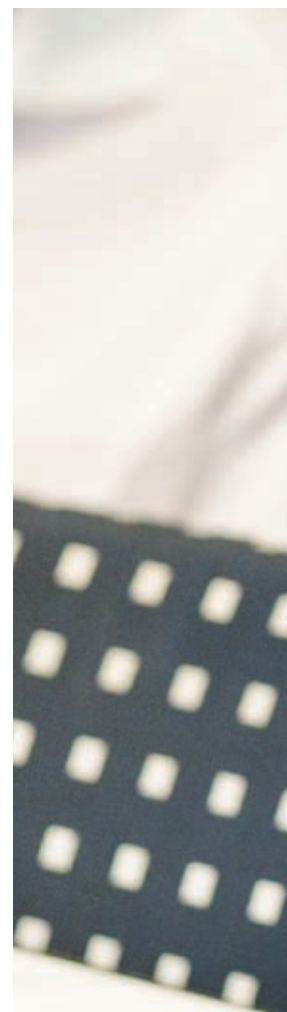
Après avoir procédé à l'audition de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon afin qu'ils présentent la gestion de la crise sanitaire dans les matières qui relèvent de leurs compétences, la commission a auditionné l'ensemble des personnes suivantes en les répartissant selon deux thématiques (sanitaire et socio-économique):

- Mme Quoilin, médecin épidémiologiste à Sciensano;
- M. Auwers, Président du Comité d'évaluation fédéral (Ceval);
- Mme Vlieghe, Présidente du Groupe d'experts en charge de l'exit strategy (GEES);
- M. Van Laethem, Porte-parole interfédéral francophone de la lutte contre la Covid-19;



- Mme Baudine, Administratrice générale de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ);
- Mme Bouton, Inspectrice générale du département de la branche santé et bien-être de l'AViQ;
- M. Frédéricq, Secrétaire général de la Fédération des maisons de repos (Femarbel);
- M. Happe, Directeur général de la Fédération de l'accueil, de l'accompagnement, de l'aide et des soins aux personnes (Unessa);
- M. Smeets, Directeur général de Santhea, fédération patronale d'institutions de soins wallonnes et bruxelloises;
- M. Vaessen, Directeur général de la Fédération des CPAS wallons;
- M. Kempeneers, Chief Operating Officer pour l'Overseas Export-Investment à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx);
- Mme Dubois, Secrétaire générale de la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones (FMMCSF);
- Mme Goublomme, Coordinatrice à Médecins Sans Frontières (MSF);
- Mme Bekaert, Infirmière du projet Maisons de repos de Médecins sans frontières (MSF);
- M. Wittebole, ancien Président de la Société belge de médecine intensive (Siz Medica);
- M. Moreau, Président de l'Association francophone des médecins coordinateurs et conseillers en maisons de repos et maisons de repos et de soins (AFRAMECO);

- M. Berg, Président de la Société belge de gérontologie et de gériatrie (SBGG);
- M. Delrée, Président de la Fédération des associations de généralistes de la Région wallonne (FAGW);
- M. De Munck, Président de la Plateforme de première ligne wallonne (PPLW);
- M. Decuyper, membre de la Plateforme de première ligne wallonne (PPLW);
- M. Schmitz, Gouverneur de la Province de Luxembourg;
- M. Adam, responsable de l'Unité de psychologie de la sénescence de l'Université de Liège;
- Mme Doetsch, membre du Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH);
- M. Langhendries, Directeur de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés (Respect Seniors);
- Mme Jaumotte, chargée de projets et coordinatrice à Énéo, mouvement social des aînés;
- M. Cantelli, Directeur de la Ligue des usagers des services de santé (LUSS);
- M. Nyssen, Secrétaire général pour le secteur wallon de la Centrale générale des services publics (CGSP) - Administrations et institutions (ADMI);
- Mme Lionnet, Secrétaire fédérale du Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa) pour le secteur non marchand;
- M. Hellendorff, Secrétaire national de la Centrale nationale des employés et des cadres du secteur privé (CNE) de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) pour le secteur non marchand;
- M. Dubois, Responsable sectoriel pour les établissements et les services de santé de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB);
- M. Roosens, Président wallon du Syndicat libre de la fonction publique (SLFP) - Administrations locales et régionales (ALR);
- Mme Bontemps, Directrice du Centre de référence en santé mentale (CRÉSAM);
- M. de Wasseige, Administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE);
- M. Deplae, Secrétaire général de l'Union des classes moyennes (UCM);
- M. Wambersie, Secrétaire général du Syndicat neutre pour indépendants (SNI);
- M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA);
- M. Van de Sype, Secrétaire général de l'Union des entreprises à profit social (UNIPSO);
- Mme Libert, Secrétaire générale adjointe de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) wallonne;
- M. Becker, Secrétaire national de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC);
- M. Locht, Secrétaire régional wallon de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB);
- M. Moreau, mandataire d'Inter-Environnement Wallonie (IEW) au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie);
- M. Daye, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW);
- M. Labille, représentant habilité du Groupement autonome des mutualités pour la Wallonie pour le *tracing* manuel;
- Mme Lucet, représentante habilitée du Groupement autonome des mutualités pour la Wallonie pour le *tracing* manuel;
- M. Carsetti, Chief Strategic & Transformation Officer de la société iKanbi.



Lors de sa réunion du 27 novembre 2020, la commission a analysé les informations recueillies grâce aux auditions afin de formuler des recommandations permettant de prendre en charge une potentielle future situation de crise sanitaire en Wallonie.

Au total, 236 recommandations ont été adoptées par la commission. Elles figurent dans le rapport (Doc. 359 (2020-2021) N° 1) dont l'annexe fait état de la liste des 251 documents communiqués aux membres de la commission.

d) Statistiques

La commission spéciale s'est réunie à 11 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 89 heures et 38 minutes, et a organisé 52 auditions.



8. COMITÉ « MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE »⁴¹

Le Comité « Mémoire et Démocratie » a pour mission d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utiles, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire.

a) Composition

Présidente Mme DURENNE Véronique *

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FRÉDÉRIC André	Mme DURENNE Véronique	M. HEYVAERT Laurent
Mme ROBERTY Sabine	M. JANSSEN Nicolas	Mme KELLETER Anne
PTB	cdH	
M. DUPONT Jori	M. BASTIN Christophe	
M. NEMES Samuel	Mme GOFFINET Anne-Catherine	

* Désignation en date du 15 septembre 2020, avec reconduction en date du 3 mars 2021



41. Art. 57 du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Faits saillants

Le comité a décidé le 15 septembre 2020, d'une part, d'organiser la procédure visant à décerner en 2021 le titre de «Passeur de Mémoire» et, d'autre part, d'accueillir au Parlement de Wallonie au mois de mai 2021 l'exposition «Triangle rouge».

Le titre de «Passeur de Mémoire» est attribué à des personnes physiques ou morales pour leur action de transmission durable, de manière désintéressée, de certains événements politiques et sociaux tragiques de l'histoire de la Wallonie, principalement auprès des jeunes générations, dans une optique de promotion des valeurs démocratiques, de résistance aux idées liberticides et d'une citoyenneté active et engagée dans la société actuelle.

Les candidatures pouvaient être transmises au Comité jusqu'au 31 janvier 2021. Ce dernier s'est prononcé sur leur recevabilité et un jury, composé des membres du Comité «Mémoire et Démocratie», de représentants de l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire» et d'une commission scientifique, a sélectionné les lauréats. Les prix seront décernés au mois d'octobre 2021 au Parlement de Wallonie.

Par ailleurs, la Galerie de verre du bâtiment Saint-Gilles a accueilli du 6 au 30 mai 2021 l'exposition «Triangle rouge» initiée par l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire». Celle-ci a mis en lumière l'action des résistants à toutes les formes de tentatives liberticides et a appelé au développement d'une vigilance citoyenne et responsable face à l'actualité.

c) Statistiques

Le comité s'est réuni à 5 reprises lors de la session 2020-2021 pour une durée totale de 2 heures et 50 minutes.

9. COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT DE WALLONIE

Président M. MARCOURT Jean-Claude

Membres effectifs		
PS	MR	ECOLO
M. FONTAINE Eddy ⁴²	M. TZANETATOS Nicolas	M. AGACHE Laurent
M. MARCOURT Jean-Claude		
Mme PÉCRIAUX Sophie		
PTB	cdH	
Mme BERNARD Alice	M. BASTIN Christophe	

Le comité ne s'est pas réuni lors de la session 2020-2021.

42. En remplacement de M. Christophe Collignon le 20 juillet 2021.

GROUPES DE TRAVAIL



1. GROUPE DE TRAVAIL SUR « LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 25 juin 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2020-2021.

2. GROUPE DE TRAVAIL « DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE CLIMAT »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 27 août 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité⁴³.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours de la session 2020-2021.

43. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.



RÉUNIONS CONJOINTES⁴⁴

1. RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Ces commissions se sont réunies conjointement le 4 mars 2021 afin de débattre des suites du dossier Nethys et des dossiers apparentés.

2. RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, DE LA COMMISSION DU LOGEMENT DU PARLEMENT BRUXELLOIS ET DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION, DE LA CULTURE, DU TOURISME, DU SPORT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Ces commissions ont organisé 25 auditions les 19 janvier, 2 février, 23 février et 9 mars 2021 sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se sont réunies le 15 juin 2021 afin de formuler des recommandations.

44. Art. 65 du Règlement du Parlement de Wallonie.

C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES

À LA CLÔTURE DE LA SESSION, CHAQUE DÉPUTÉ PEUT,
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 40 DU RÈGLEMENT,
DÉPOSER UN RAPPORT REPRENANT L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES.
IL S'AGIT NOTAMMENT DE FAIRE ÉTAT DES PROPOSITIONS DE DÉCRET,
DE RÉOLUTION OU DE MOTION DONT LE DÉPUTÉ EST SIGNATAIRE
MAIS ÉGALEMENT DES MISSIONS ET VISITES AUXQUELLES IL A PARTICIPÉ.

Outre un relevé des questions recevables adressées
au Gouvernement et celui des déclarations d'intérêt
régional développées, le rapport peut également présenter
d'autres activités menées par le mandataire au sein
d'une autre assemblée parlementaire ou au niveau local.

Pour la session extraordinaire 2019
et la session ordinaire 2019-2020,
31 parlementaires ont déposé un rapport d'activités politiques.
Les rapports pour la session ordinaire 2020-2021
paraîtront en novembre 2021.

Ces publications sont accessibles
via la fiche de présentation des députés
sur le site web du Parlement.



LES RELATIONS INTERNATIONALES

RÔLE INTERNATIONAL DU PARLEMENT

LA CONSTITUTION AINSI QUE LA LOI SPÉCIALE DU 8 AOÛT 1980 DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES CONSACRENT LES COMPÉTENCES DES PARLEMENTS RÉGIONAUX SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE LES TRAITÉS.

Concrètement, le Parlement de Wallonie est amené à donner son assentiment aux traités qui lui sont soumis par le Gouvernement.

En vue de jouer ce rôle ou, plus largement, de nourrir sa réflexion, le Parlement peut mener des missions d'étude à l'étranger et accueillir des délégations étrangères. Il peut également influencer sur la politique internationale du Gouvernement wallon en lui adressant son point de vue par le biais de résolutions.

Par ailleurs, outre l'action qu'il peut mener au sein d'organisations internationales, le Parlement peut mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.

Enfin, le rôle international du Parlement recouvre également son action sur la scène européenne. Aux termes de la Déclaration n° 51 du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit comme une chambre parlementaire nationale sur la scène européenne, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité.



**LE PARLEMENT DE WALLONIE EST AMENÉ
À DONNER SON ASSENTIMENT AUX TRAITÉS
QUI LUI SONT SOUMIS PAR LE GOUVERNEMENT.**



A. RELATIONS BILATÉRALES

1. ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Chaque année, le Président du Parlement reçoit la visite de nombreux ambassadeurs en poste en Belgique à l'occasion d'entretiens de courtoisie. Ces visites permettent d'entretenir les bonnes relations diplomatiques avec les partenaires étrangers de la Wallonie, d'explorer les opportunités de créer de nouveaux partenariats ou de développer de nouvelles amitiés. Plus généralement, ces visites témoignent de l'intérêt grandissant que représente la Wallonie à l'étranger ainsi que de la détermination de l'assemblée de rayonner au-delà des frontières européennes et internationales.

**IL EXISTE DE NOMBREUSES
POSSIBILITÉS DE CONNEXIONS
MULTIMODALES ENTRE LA
WALLONIE ET LE PANAMA.**

Panama

Le 6 octobre 2020, le Parlement a reçu la visite de S.E. Madame Yavel Mireya Francis Lanuza, Ambassadeur de la République du Panama près le Royaume de Belgique. Les échanges avec le Président Marcourt ont notamment porté sur le potentiel de croissance des relations entre la Wallonie et le Panama eu égard aux nombreuses possibilités de connexions multimodales entre les deux entités.





LE PRÉSIDENT MARCOURT A SOULIGNÉ LES EXCELLENTE RELATIONS QUI UNISSENT LA WALLONIE ET LES PAYS-BAS.

Pays-Bas

Le 21 octobre 2020, le Parlement a accueilli S.E. Monsieur Pieter Jan Kleiweg de Zwaan, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas près le Royaume de Belgique. Outre les moyens technologiques mobilisés par le Parlement en vue d'assurer la continuité des activités parlementaires durant la pandémie de la Covid-19, le Président Marcourt a tenu à souligner les excellentes relations qui unissent les deux pays limitrophes ainsi que les nombreux échanges économiques et commerciaux entre les deux entités.

Les deux intervenants ont ensuite fait part de leur volonté partagée de voir aboutir les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Royaume-Uni et ont en outre formé le vœu que les frontières soient maintenues ouvertes en cas de deuxième vague de la Covid-19.



UNE COOPÉRATION PLUS ÉTROITE ENTRE LA WALLONIE ET LE MONTÉNÉGRO POURRAIT ÊTRE ENVISAGÉE EN MATIÈRE DE TOURISME, D'ÉNERGIE ET D'AGRICULTURE.

Monténégro

Le 3 décembre 2020, S.E. Monsieur Ivan Lekovic, Ambassadeur du Monténégro près le Royaume de Belgique a été reçu au Parlement. À l'entame de la discussion, le Président Marcourt a tenu à saluer les efforts déployés par le Monténégro dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne et s'est réjoui que ce pays ait rejoint l'OTAN. Il n'a pas manqué de rappeler le vif soutien belge à l'adhésion du Monténégro à ces deux organisations. L'Ambassadeur Lekovic a quant à lui regretté la faiblesse des relations diplomatiques et des échanges économiques entre son pays et la Wallonie et a estimé qu'une coopération plus étroite pourrait être envisagée en matière de tourisme, d'énergie et d'agriculture.

Tunisie

Le 8 décembre 2020, S.E. Monsieur Nabil Ammar, Ambassadeur de la République tunisienne près le Royaume de Belgique, et le Président Marcourt se sont rencontrés à l'occasion d'un entretien au cours duquel ce dernier n'a pas manqué de rappeler l'engagement de la Belgique au sein de l'Union européenne en vue de favoriser la paix et la stabilité dans le monde et, en particulier, dans les pays du Maghreb. Malgré les instabilités régionales entourant la Tunisie, les deux interlocuteurs se sont accordés pour reconnaître les opportunités qu'est susceptible d'offrir ce pays.

**L'EXPERTISE
UNIVERSITAIRE
WALLONNE EN
MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DE TECHNIQUES
D'AGRICULTURE PLUS
RESPECTUEUSES DE
L'ENVIRONNEMENT
A ÉTÉ SOULIGNÉE.**

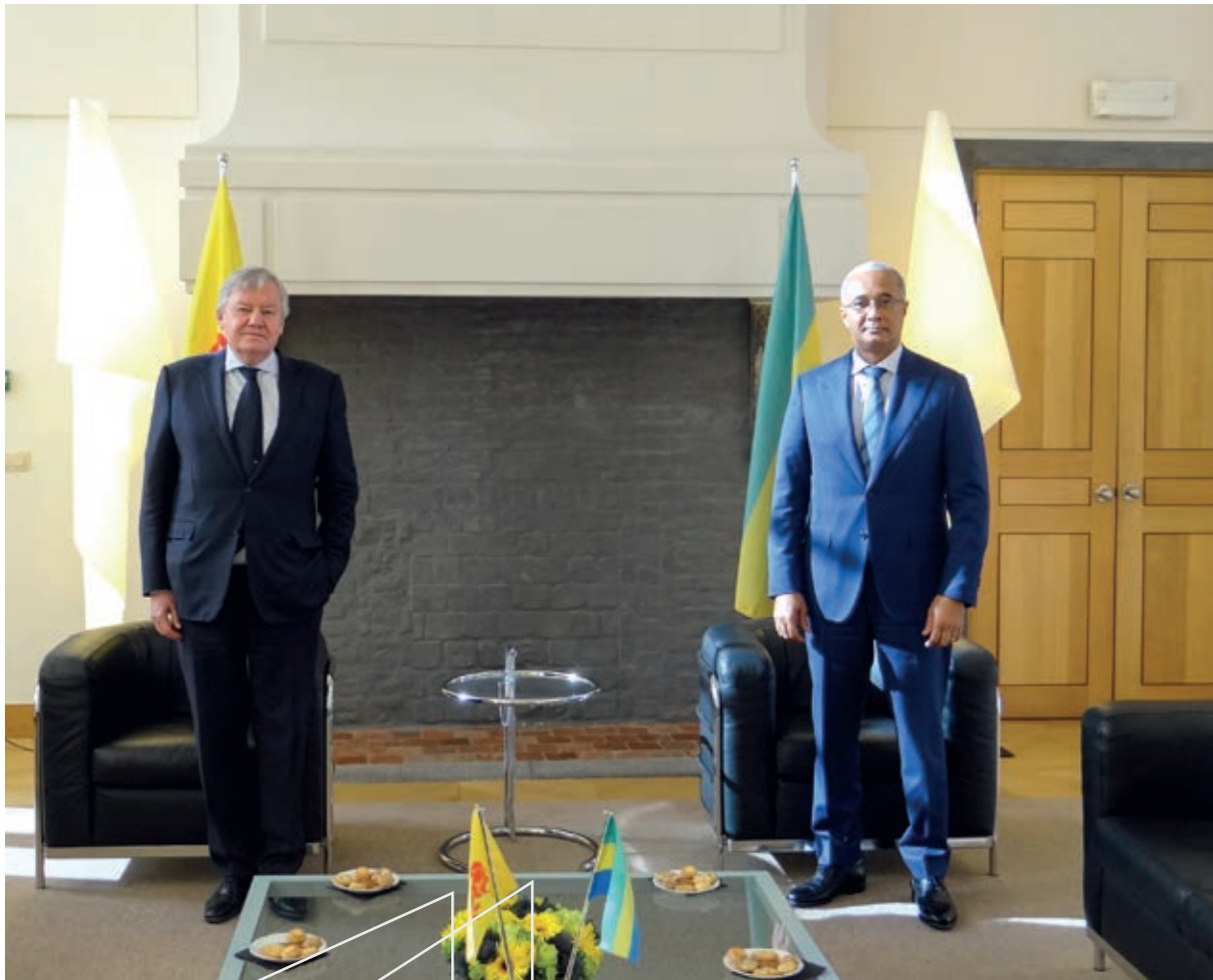
Angola

Le 2 février 2021, S.E. Monsieur Mário de Azevedo Constantino, Ambassadeur de la République d'Angola près le Royaume de Belgique a pu évoquer avec le Président Marcourt les nombreux défis auxquels doit faire face son pays, dont notamment la nécessité de diversifier l'économie reposant principalement sur l'exportation de pétrole et de diamants. Pour y faire face, une coopération avec la Belgique est susceptible de réaliser des progrès significatifs, notamment pour l'agriculture. Le Président Marcourt a tenu à souligner l'expertise universitaire wallonne en matière de développement de techniques d'agriculture plus respectueuses de l'environnement.



Gabon

Le 24 février 2021, le Parlement a accueilli S.E. Monsieur Serge Thierry Mickoto Chavagne, Ambassadeur de la République du Gabon près le Royaume de Belgique. Les échanges ont essentiellement porté sur les fragilités latentes de l'économie gabonaise que la pandémie de la Covid-19 a révélées au grand jour ainsi que sur le plan dont le pays s'est doté afin d'accélérer la diversification de l'économie tout en réduisant sa dépendance aux exportations de pétrole, de bois et de produits miniers. Le Président Marcourt a fait part de son intérêt pour ce plan et a indiqué que différents partenariats avec la Wallonie pourraient également être initiés.



**DIFFÉRENTS PARTENARIATS
ENTRE LA WALLONIE ET LE GABON
POURRAIENT ÊTRE INITIÉS.**



**LE PRÉSIDENT MARCOURT A PRÉSENTÉ À
L'AMBASSADEUR LES OUTILS PARTICIPATIFS
MIS EN PLACE PAR LE PARLEMENT
DE WALLONIE POUR RAPPROCHER SES
MEMBRES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.**

Salvador

Le 10 mars 2021, le Parlement a reçu S.E. Monsieur Hugo Nelson Ortis Dubón, Ambassadeur de la République du Salvador près le Royaume de Belgique. L'ambassadeur a évoqué la situation politique de son pays, notamment à la suite des élections législatives qui se sont tenues le 28 février 2021. Pour sa part, le Président Marcourt a fait part de sa disponibilité à œuvrer au développement des échanges entre la Wallonie et le Salvador et a présenté les outils participatifs mis en place par le Parlement de Wallonie pour rapprocher ses membres et la société civile.



**L'AMBASSADEUR A SALUÉ
LA DÉMARCHE PRAGMATIQUE
DE LA BELGIQUE CONCERNANT
LA QUESTION DU STATUT
DU KOSOVO.**

Serbie

Le 24 mars 2021, lors d'une rencontre avec S.E. Madame Marina Jovičević, Ambassadeur de la République de Serbie près le Royaume de Belgique, le Président Marcourt est revenu sur la perspective d'adhésion de ce pays à l'Union européenne et a indiqué que davantage de progrès devaient encore être déployés pour y parvenir. Pour sa part, l'Ambassadeur a salué la démarche pragmatique de la Belgique concernant la question du statut du Kosovo et a insisté sur la volonté de son pays de normaliser les relations avec ce territoire.



Indonésie

Le 27 avril 2021, le Président Marcourt s'est entretenu avec S.E. Monsieur Andri Hadi, Ambassadeur de la République d'Indonésie près le Royaume de Belgique. Les échanges ont notamment porté sur le paysage institutionnel belge, dont les équilibres ont particulièrement intéressé l'Ambassadeur. Pour sa part, l'Ambassadeur a reconnu qu'une solution devait être trouvée concernant la régularisation du commerce d'huile de palme avec l'Union européenne.



**LE PRÉSIDENT
MARCOURT
A SOULIGNÉ
L'ATTACHEMENT
DE LA WALLONIE
À UN ACCÈS
UNIVERSEL AU
VACCIN CONTRE
LA COVID-19.**

Népal

Le 19 mai 2021, le Parlement a reçu S.E. Monsieur Gahendra Rajbhandari, Ambassadeur de la République fédérale démocratique du Népal près le Royaume de Belgique. Les échanges ont porté sur la pandémie de la Covid-19 qui touche durement le Népal en raison de sa proximité géographique avec l'Inde. Le Président Marcourt a souligné l'attachement de la Wallonie à un accès universel au vaccin contre la Covid-19.



LE PRÉSIDENT MARCOURT S'EST INQUIÉTÉ DE LA PROGRESSION DE LA PAUVRETÉ INFANTILE SUSCITÉE PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 TANT EN WALLONIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE QUE DANS LE RESTE DU MONDE.

Nouvelle-Zélande

Le 16 juin 2021, le Parlement a accueilli S.E. Madame Diana Reaich, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande près le Royaume de Belgique. À cette occasion, le Président Marcourt s'est inquiété de la progression de la pauvreté infantile suscitée par la pandémie de la Covid-19 tant en Wallonie et en Nouvelle-Zélande que dans le reste du monde. Pour sa part, l'Ambassadeur a souligné que son pays importait la totalité de ses vaccins contre la Covid-19 de l'Union européenne et, plus particulièrement, de Belgique. Madame Reaich a ensuite exposé les nombreuses réformes entreprises par le Gouvernement de Madame Jacinda Ardern, Première ministre, notamment en matière de justice et de logement.



LE PRÉSIDENT MARCOURT S'EST RÉJOUI QUE LES EXCELLENTES RELATIONS QUI UNISSENT LA BELGIQUE ET L'AFRIQUE DU SUD DÉPASSENT LA SPHÈRE COMMERCIALE ET ENGLOBENT DES LIENS D'AMITIÉ FORTS ENTRE BELGES ET SUD-AFRICAINS.

Afrique du Sud


Le 22 juin 2021, au cours d'un échange avec S.E. Madame Tokozile Xasa, Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud près le Royaume de Belgique, le Président Marcourt s'est réjoui que les excellentes relations qui unissent la Belgique et l'Afrique du Sud dépassent la sphère commerciale et englobent des liens d'amitié forts entre Belges et Sud-Africains. L'Ambassadeur a, pour sa part, fait état de la grande implication du Président de la République d'Afrique du Sud, Monsieur Cyril Ramaphosa, en vue de faire face aux conséquences de la crise mais a rappelé qu'une solidarité en matière de vaccins restait nécessaire vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

Jordanie

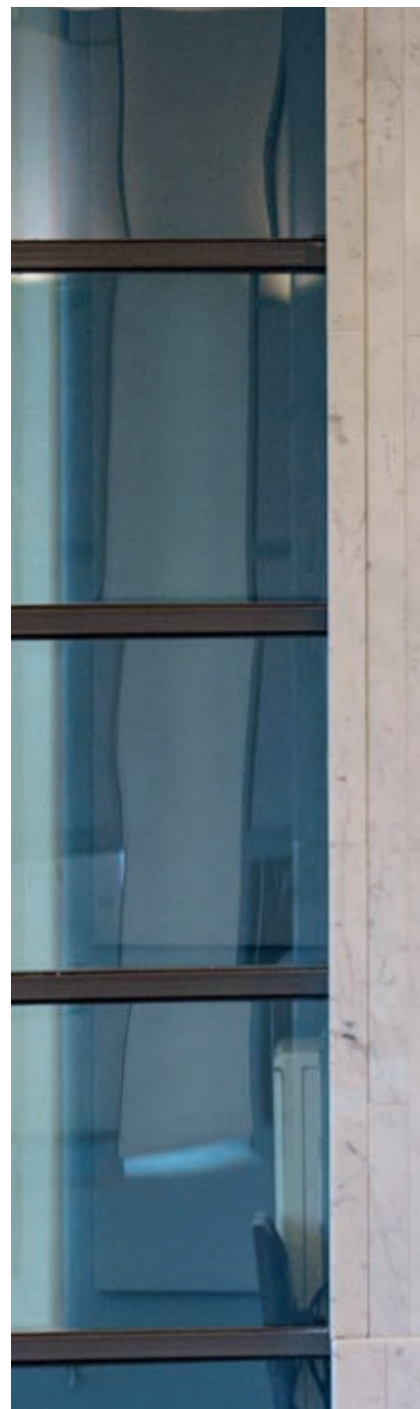
Le 6 juillet 2021, le Parlement a reçu la visite de S.E. Madame Saja Majali, Ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie près le Royaume de Belgique. Durant l'entretien, le Président Marcourt a observé que les relations économiques entre la Wallonie et la Jordanie présentent de larges possibilités de développements, que de nombreux touristes belges se rendent chaque année en Jordanie et que des archéologues belges sont actifs dans le pays en vue de rechercher les vestiges de son riche passé. Après avoir évoqué le rôle stabilisateur de la Jordanie au Moyen-Orient, S.E. Madame Majali a évoqué les possibilités de développer des partenariats entre son pays et la Belgique.

Haïti

Le 13 juillet 2021, le Président Marcourt a rencontré S.E. Monsieur Jesse Jean, Ambassadeur de la République d'Haïti près le Royaume de Belgique. À l'entame de la discussion, il a présenté ses condoléances à l'Ambassadeur ainsi qu'à l'ensemble du peuple haïtien à la suite de l'assassinat de Monsieur Jovenel Moïse, Président de la République, le 7 juillet 2021. Il a ensuite souligné l'ancienneté des relations qui unissent la Belgique et Haïti, notamment en tant que pays membres de la Francophonie. Dans sa réponse, Monsieur Jean a mis en exergue les nombreux défis qui attendent Haïti, à l'image de la nécessité d'organiser des élections afin de garantir le renouveau et la stabilité et de l'urgence de mener une action en vue de faire face à la pandémie de Covid-19 qui touche durement le pays.



LE PRÉSIDENT MARCOURT A PRÉSENTÉ SES CONDOLÉANCES À L'AMBASSADEUR AINSI QU'À L'ENSEMBLE DU PEUPLE HAÏTIEN À LA SUITE DE L'ASSASSINAT DE MONSIEUR JOVENEL MOÏSE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE 7 JUILLET 2021.



2. AUTRES ENTRETIENS BILATÉRAUX

Le 2 mars 2021, le Président Marcourt et Monsieur François Paradis, Président de l'Assemblée nationale du Québec, ont procédé à un échange bilatéral de courtoisie en visioconférence. Les échanges ont notamment porté sur les situations difficiles provoquées par la pandémie de Covid-19 au sein des deux régions. Ensuite, le Président Paradis a présenté les grandes lignes du projet de réforme parlementaire qu'il a initié en mai 2020 et qui implique notamment l'amélioration de l'organisation et de la planification du travail parlementaire, la poursuite de l'intégration des technologies au travail parlementaire et l'octroi d'une plus grande place aux citoyens dans le cadre des travaux de l'assemblée.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le Règlement du Parlement de Wallonie prévoit que son président porte la parole du Parlement conformément à son vœu, ce qui fait de lui l'acteur principal de la diplomatie parlementaire. C'est à ce titre qu'il reçoit les délégations étrangères.

B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

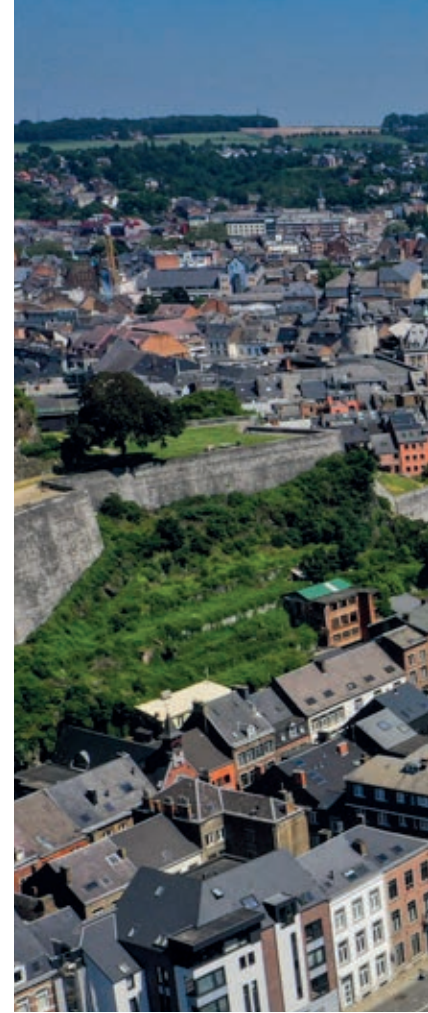
Le Parlement de Wallonie joue un rôle important au niveau européen⁴⁵.

Il est d'abord amené à transposer les directives européennes. Ces directives sont des actes normatifs fixant les objectifs généraux vers lesquels doivent tendre les États membres et dont les modalités doivent être précisées dans les législations nationales.

Par ailleurs, le Parlement peut contrôler le respect du principe de subsidiarité des projets d'actes législatifs de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen. Ce contrôle consiste en la vérification par le Parlement de Wallonie que le projet d'acte envisagé par les institutions de l'Union ne peut être adopté de manière plus satisfaisante par un État membre.

Si le Parlement estime que ce principe n'est pas respecté, il peut adresser un avis au Président de l'institution à l'origine du projet exposant les raisons pour lesquelles le projet considéré ne respecte pas le principe précité.

45. Art. 122 et 123 du Règlement du Parlement de Wallonie.





**LE PARLEMENT PEUT CONTRÔLER LE RESPECT
DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DES PROJETS D'ACTES
LÉGISLATIFS DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES, À L'EXCEPTION DU CONSEIL EUROPÉEN.**

Les projets d'avis du Parlement de Wallonie relatifs au respect du principe de subsidiarité sont préparés par la Commission chargée de questions européennes. L'ensemble des projets d'actes législatifs soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement sont repris au sein du Bulletin de suivi des questions européennes qui est disponible sur le site web du Parlement⁴⁶.

Enfin, le Parlement dispose également d'un droit de regard sur les activités du Conseil des Ministres de l'Union européenne au travers de ses prérogatives en termes de contrôle du Gouvernement.

Pour faciliter l'exercice de l'ensemble de ces prérogatives, le Parlement de Wallonie entretient des relations avec différentes institutions européennes.

**Pour en savoir plus, rendez-vous
sur la page dédiée du site web du Parlement:
parlwal.be/ue-role**

46. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/ue-examen.

C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES

1. ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX (PARLEMENT BENELUX)



LE PARLEMENT BENELUX VISE À ADRESSER DES RECOMMANDATIONS DANS PLUSIEURS DOMAINES DONT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA JUSTICE OU LES AFFAIRES INTÉRIEURES.

L'Assemblée interparlementaire Benelux est l'assemblée consultative de l'Union Benelux.

Créée en 1955, elle vise à adresser au Comité des ministres Benelux des recommandations dans les domaines de la coopération transfrontalière, du maintien et du développement d'une union économique, du développement durable, de la justice et des affaires intérieures et de la coopération avec d'autres États et entités locales et régionales.

Le Parlement de Wallonie est représenté au sein du Parlement Benelux par deux membres effectifs (Madame Gwenaëlle Grovonijs et Monsieur Jean-Philippe Florent) et deux membres suppléants (Monsieur Jean-Pierre Lepine et Madame Anne Kelleter).

Au cours de la session 2020-2021, le Parlement Benelux a tenu 47 réunions de commissions et s'est réuni en séance plénière les 2 octobre et 11 décembre 2020 et les 19 mars et 18 et 19 juin 2021.



2. CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL (CPI)

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI) est l'assemblée parlementaire de la Grande Région formée par les régions allemandes de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la région française Grand Est, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

Le CPI vise à promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière. Le travail est réparti au sein de six commissions. La présidence de la Commission 1 «Affaires économiques» revient à un membre du Parlement de Wallonie.



LE CPI VISE À PROMOUVOIR LE RÔLE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE LA GRANDE RÉGION AINSI QU'À FAVORISER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

Au sein de cette institution, le Parlement de Wallonie est représenté par cinq membres effectifs (Messieurs Jean-Claude Marcourt, Laurent Léonard⁴⁷, Yves Evrard, Madame Christine Mauel et Monsieur Jean-Philippe Florent) et cinq membres suppléants (Madame Sabine Roberty, Monsieur Eddy Fontaine⁴⁸, Mesdames Diana Nikolic, Caroline Cassart-Mailleux et Monsieur Laurent Agache).

Le 5 février 2021, la 65^e séance plénière du CPI s'est tenue en visioconférence. Le Parlement était représenté par Monsieur Jean-Claude Marcourt, Vice-Président du CPI, Monsieur Yves Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques», Madame Christine Mauel, Monsieur Jean-Philippe Florent, Madame Sabine Roberty et Monsieur Eddy Fontaine. À cette occasion, le Conseil a approuvé la résolution intitulée «Sortir résolument la Grande Région de la crise sanitaire de la Covid-19 par une action commune et une coordination transfrontalière». Dans son intervention relative à ce texte, le Président Marcourt a attiré l'attention des membres du Conseil sur le fait que les libertés fondamentales ont été réduites durant la crise et a estimé qu'après la crise, les libertés personnelles devront être protégées, notamment pour ce qui concerne les données personnelles.

47. En remplacement de M. Philippe Courard le 2 décembre 2020.

48. En remplacement de M. Laurent Léonard le 16 décembre 2020.

Pour sa part, Monsieur Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques», a présenté le programme annuel de sa commission et a annoncé que celle-ci se concentrerait sur la formation en alternance, la *silver economy*, le développement de l'intelligence artificielle et la fiscalité transfrontalière.

Avant de transmettre officiellement la présidence du Conseil parlementaire interrégional de la Sarre (Allemagne) au Grand Est (France), le Conseil a adopté cinq recommandations portant sur les thématiques suivantes :

- la levée des obstacles à la coopération et à la mobilité des publics transfrontaliers dans la Grande Région;
- les aéroports de la Grande Région - maîtriser les défis, renforcer les points communs, coopérer par-delà les frontières;
- la desserte tram-train entre Sarrebruck et Sarreguemines;
- les vergers dans la Grande Région;
- le développement du travail de mémoire commun dans la Grande Région.



LE PRÉSIDENT MARCOURT A ATTIRÉ L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LE FAIT QUE LES LIBERTÉS FONDAMENTALES ONT ÉTÉ RÉDUITES DURANT LA CRISE ET A ESTIMÉ QU'APRÈS LA CRISE, LES LIBERTÉS PERSONNELLES DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉES, NOTAMMENT POUR CE QUI CONCERNE LES DONNÉES PERSONNELLES.

Durant la session 2020-2021, la Commission 1 «Affaires économiques» s'est réunie à quatre reprises, faisant d'elle la commission la plus active de l'organisme. Les réunions ont porté sur des sujets tels que l'économie circulaire, le droit de poursuite dans la Grande Région, la massification du télétravail ou encore les trajets quotidiens transfrontaliers à vélo dans la Grande Région.

À l'issue de la réunion du 25 septembre 2020 qui a porté sur le développement de l'économie circulaire dans la Grande Région, le Président Evrard a formé le vœu que sa commission puisse œuvrer à la mise en réseau des acteurs de terrain spécialisés au niveau transrégional. Plutôt que de créer des doublons et des démarches concurrentes au sein de la Grande Région, il a encouragé les différentes régions à mettre en place des complémentarités entre les filières concernées.

En outre, des auditions ainsi que des échanges de vues sur la formation en alternance dans la Grande Région se sont tenus les 12 novembre 2020 et 12 mars 2021.

Enfin, la réunion du 30 avril 2021 a été l'opportunité d'auditionner l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi sur le Rapport bisannuel sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2019/2020 pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), intitulé «25 années de Grande Région – bilan et perspectives».

La session 2020-2021 a été marquée par 13 réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.



**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.cpi-ipr.com**

3. CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE (CALRE)

La CALRE est l'assemblée réunissant les présidents des parlements régionaux de l'Union européenne qui possèdent un pouvoir législatif, soit 72 régions réparties au sein de 7 pays.

Sa mission consiste à promouvoir le rôle des parlements régionaux dans le processus décisionnel européen, à renforcer les liens entre les assemblées par l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière.

L'assemblée plénière de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) s'est tenue le 15 janvier 2021 en visioconférence. À cette occasion, Monsieur Gustavo Matos Expósito, Président du Parlement des Canaries, a été réélu en qualité de Président de la CALRE pour l'année 2021. Durant son discours d'investiture, le Président Matos a souligné le rôle crucial des entités régionales durant la crise et s'est engagé à porter la voix des régions au sein des institutions européennes, notamment dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Au cours de la même réunion, le Président Marcourt a présenté les résultats des réunions du Groupe de travail «Législation européenne et investissements publics» qu'il coordonne depuis octobre 2019. Il a notamment souligné que les travaux ont permis de mettre en évidence l'importance de l'investissement dans le rôle des pouvoirs publics ainsi que la solidarité européenne qui a prévalu en vue de faire face à la pandémie. À l'issue de son intervention, Monsieur Jean-Claude Marcourt a estimé qu'au terme de l'activation de la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance, il conviendra de retourner vers les critères de convergence de Maastricht, ce qui contraindra les régions européennes à poser des choix en matière budgétaire.

Le 4 septembre 2020, le Président Marcourt a réuni en visioconférence ledit groupe de travail. Il a profité de cette réunion pour souligner toute la pertinence d'une réflexion sur les investissements publics alors que la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne a été activée dans le but d'offrir aux États membres toute la flexibilité nécessaire pour soutenir les systèmes de santé et de protection civile et pour adopter des mesures de relance budgétaire pendant et après la crise sanitaire et dans le contexte de l'annonce d'une réforme du cadre budgétaire européen par la Commission européenne à l'horizon 2021. À l'issue d'auditions d'experts permettant de nourrir la réflexion des membres, un échange de vues a permis de mettre en évidence le changement de paradigme budgétaire opéré au niveau européen.

Le 29 octobre 2020, le Président Marcourt a réuni à nouveau le Groupe de travail «Législation européenne et investissements publics» afin de procéder à l'audition d'experts issus des régions membres sur les expériences régionales en matière d'investissements publics. Celles-ci ont révélé des attentes différentes en matière de réformes budgétaires et ont souligné la nécessité de compléter les règles budgétaires par une véritable politique industrielle reposant sur des secteurs tels que les télécommunications, la mobilité et l'énergie.



**LA MISSION
DE LA CALRE
CONSISTE
À PROMOUVOIR
LE RÔLE DES
PARLEMENTS
RÉGIONAUX DANS
LE PROCESSUS
DÉCISIONNEL
EUROPÉEN.**

Par ailleurs, le Parlement de Wallonie a reçu, le 30 juin 2021, la visite de Monsieur Matos Expósito, Président de la CALRE. Au cours de l'entretien, le Président Marcourt a tenu à remercier le Président Matos pour l'action menée au sein de la CALRE et a insisté sur l'importance des régions à pouvoirs législatifs dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. À cet égard, le Président Matos a estimé que les parlements régionaux à pouvoirs législatifs adoptent des législations qui concernent pas moins de 200 millions de citoyens et a reconnu que le rôle dévolu à la CALRE dans le cadre de cette conférence lui paraissait insuffisant.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.calre.net.eu**

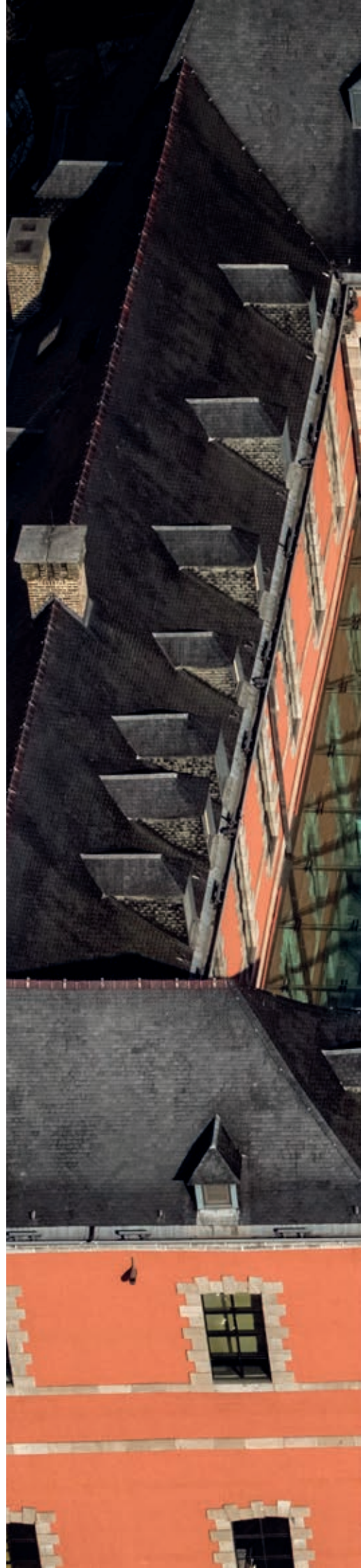


4. CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire prévoit que des réunions semestrielles de suivi de la mise en œuvre de ce Traité sont organisées.

Ces réunions de supervision économique et financière permettent aux parlements d'être informés ainsi que d'échanger sur ce sujet.

Le 12 octobre 2020, Monsieur Jean-Claude Marcourt a représenté le Parlement à l'occasion de la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique au sein de l'Union européenne, organisée par la présidence allemande du Conseil des Ministres de l'Union européenne.



SAVIEZ-VOUS QUE ?



Le Parlement de Wallonie se réunit de plein droit, chaque année, le premier mercredi de septembre. Il peut être réuni antérieurement par le Gouvernement et c'est ce dernier qui prononce la clôture de la session. C'est l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 qui a mis fin à la session 2020-2021 du Parlement de Wallonie le 31 août 2021 au soir.

LE PARLEMENT ET LES CITOYENS



A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX

EN ÉLISANT TOUS LES CINQ ANS LES DÉPUTÉS WALLONS,
LES CITOYENS LEUR DONNENT LE MANDAT DE LES REPRÉSENTER AU PARLEMENT.
LE MÉCANISME DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE N'EXCLUT CEPENDANT PAS
QUE LA POPULATION PUISSE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DÉCISIONS EN ÉTANT CONSULTÉE,
EN DÉBATTANT OU EN PROPOSANT. LE DERNIER MOT REVIENT TOUTEFOIS AUX REPRÉSENTANTS ÉLUS.

PLUSIEURS MANIÈRES DE FAIRE ENTENDRE SA VOIX EXISTENT.

1. LES PÉTITIONS⁴⁹

Le droit de pétition est inscrit dans l'article 28 de la Constitution. Il permet à un ou plusieurs citoyens (quel que soit leur âge) de faire entendre leur voix en attirant l'attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s'agir d'un avis, d'une demande, d'une plainte ou de toute autre proposition.

Les citoyens peuvent déposer et soutenir des pétitions par voie postale ou électronique. Durant la session 2020-2021, 2 pétitions ont été déposées par voie postale, 17 par voie électronique via le site web du Parlement en format PDF et 37 créées sur le site web du Parlement, soit 56 pétitions au total.

49. Art. 127 du Règlement du Parlement de Wallonie.



LES CITOYENS PEUVENT DÉPOSER ET SOUTENIR DES PÉTITIONS PAR VOIE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE.

Depuis septembre 2020, une pétition signée par au moins mille signataires âgés de seize ans accomplis ouvre automatiquement, pour son auteur, le droit d'être entendu par la commission compétente. La commission peut aussi décider d'auditionner l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin si la pétition est signée par un nombre inférieur de signataires.

Durant la session 2020-2021, 20 pétitions ont été examinées en commission (les autres sont encore ouvertes à signature ou ont été déclarées irrecevables). Parmi celles-ci, 4 ont recueilli plus de mille signatures :

- la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 25 mai 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 597 (2020-2021) N° 1);
- la pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 25 mai 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 599 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur la «5G: demande d'audition de Monsieur Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie», examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 8 juin 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 610 (2020-2021) N° 1);
- la pétition pour la renaissance d'un joyau du patrimoine sportif et historique de notre pays: le motocross, examinée en Commission du budget et des infrastructures sportives. Le 5 juillet 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 654 (2020-2021) N° 1).

Les auteurs de ces pétitions ont été entendus par la commission compétente.

Les autres pétitions examinées sont :

- la pétition sur une demande d'audition dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 suite aux nombreux dysfonctionnements par rapport aux acteurs de terrain, examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 29 septembre 2020, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 288 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur «Ne laissons pas mourir de désespoir nos aînés placés en maison de repos», examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 29 septembre 2020, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 289 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur «Préparer notre Wallonie à la prochaine 7^e réforme de l'État», examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 12 octobre 2020, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 299 (2020-2021) N° 1);
- la pétition contre l'introduction prévue du tarif prosumer par la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) pour les propriétaires de systèmes photovoltaïques (SPV) en Wallonie, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 13 octobre 2020, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 302 (2020-2021) N° 1);
- la pétition «Stop: moratoire 5G pour Eupen et la Communauté germanophone», examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 27 octobre 2020, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 332 (2020-2021) N° 1);
- la pétition «Stop à la redevance prosumers au 1^{er} octobre 2020 par respect pour les pionniers du photovoltaïque!», examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 30 novembre 2020, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 370 (2020-2021) N° 1);
- la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 1^{er} décembre 2020, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 373 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur le droit à la consultation du dossier allocations familiales par les deux parents, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 25 janvier 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 430 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur la fermeture du magasin «La Niche» à Hornu, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 26 janvier 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 434 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur la demande pour la publication des procès-verbaux des Collèges des bourgmestres et échevins, examinée en Commission du logement et des pouvoirs locaux. Le 26 janvier 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 437 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur l'opposition au nouveau projet éolien de Verlaine/Villers-le-Bouillet, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire



et de l'agriculture. Le 2 mars 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 497 (2020-2021) N° 1);

- la pétition sur «Non au projet de construction d'un ensemble de maisons et appartements au pied du terril de Sainte-Marguerite», examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 16 mars 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 516 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur la gestion catastrophique du débit de l'Ourthe en aval du barrage de Nisramont et ses conséquences sur la faune, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 26 avril 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 552 (2020-2021) N° 1);
- la pétition contre la construction d'un poulailler industriel à Cerfontaine, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 27 avril 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 553 (2020-2021) N° 1);



- la pétition sur «Non à la fermeture de l'association «Brise le silence!»», examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 25 mai 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 598 (2020-2021) N° 1);
- la pétition pour un plan de relance Covid-19 citoyen et durable, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 5 juillet 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 653 (2020-2021) N° 1).

Aucune n'a donné lieu à une audition.





SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le décret de la Région wallonne du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu stipule que pour ouvrir le droit à être entendu par le Parlement, une pétition doit être signée par au moins mille signataires âgés de seize ans accomplis. Ce droit automatique constitue une nouveauté en matière de pétition et surtout une opportunité pour les pétitionnaires d'être entendus par les parlementaires. Relevons qu'au niveau fédéral, la loi du 2 mai 2019 relative aux pétitions adressées à la Chambre des représentants précise que la pétition doit rassembler 25000 signatures en tout, dont 14500 venant de Flandre, 2500 de la Région de Bruxelles-Capitale et 8000 de personnes domiciliées en Wallonie. Soulignons également que le traitement des pétitions se fait en toute transparence et qu'un Bulletin des pétitions et les rapports de commissions y relatifs sont accessibles sur le site web du Parlement. Au cours de la session 2020-2021, ce sont 56 pétitions qui ont été déposées au Parlement de Wallonie.

2. LES ADRESSES⁵⁰

Une adresse est une déclaration écrite par laquelle des citoyens communiquent au Parlement leur opinion ou leurs vœux concernant une affaire importante.

Les adresses doivent être envoyées au Président du Parlement. Seules sont prises en considération celles se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

Une commission saisie d'une adresse peut décider d'en auditionner les auteurs et de demander un rapport au Gouvernement.



3. LES AVIS⁵¹

Les personnes ou les organismes intéressés ont la possibilité d'exprimer d'initiative auprès du Parlement une opinion sur une proposition ou un projet de décret ou sur une proposition de résolution.

Ces avis peuvent être déposés pendant la période qui court de la mise en ligne du document jusqu'à l'ouverture de la discussion générale en commission. Les avis reçus sont communiqués aux membres de la commission et au ministre concernés ainsi que, le cas échéant, aux auteurs de la proposition. Ils sont joints au rapport de la commission.

Durant la session 2020-2021, 4 avis ont été reçus et envoyés en commission.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/consultations-publiques**

50. Art. 128 du Règlement du Parlement de Wallonie.

51. Art. 129 du Règlement du Parlement de Wallonie.

4. LES AUDITIONS PARLEMENTAIRES⁵²

Une commission ou un comité peut décider, sur les matières qui relèvent de ses attributions, d'entendre l'avis de personnes ou de représentants d'organismes extra-parlementaires, oralement ou par écrit.

La personne auditionnée présente un exposé introductif sur la problématique examinée et il est ensuite procédé à un échange de vues.

Durant la session 2020-2021, 259 personnes ont été auditionnées en commission.

5. LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE DÉPUTÉS ET CITOYENS TIRÉS AU SORT⁵³

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Parlement peut, à l'initiative de citoyens ou à l'initiative d'au moins la majorité simple de ses membres, constituer une commission délibérative composée de députés et de citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations.



52. Art. 130 du Règlement du Parlement de Wallonie.

53. Art. 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie.



LE PARLEMENT PERMET AUX CITOYENS DE PARTICIPER DIRECTEMENT ET EN TOUTE TRANSPARENCE, AVEC DES MEMBRES DU PARLEMENT, À LA RÉDACTION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET.

6. LA PLATEFORME « UN DÉCRET PAR TOUS, UN DÉCRET POUR TOUS »

Le Parlement permet aux citoyens de participer directement et en toute transparence, avec des membres du Parlement, à la rédaction d'une proposition de décret par le biais de la plateforme «Un décret par tous, un décret pour tous».

Les consultations sont organisées à l'initiative de députés qui souhaitent associer les citoyens à la rédaction de leur proposition de décret. Chaque consultation vise à rechercher collectivement les causes et les solutions à un problème spécifique.

Dès que la consultation est terminée, une synthèse des contributions est publiée sur le site web du Parlement et les membres du Parlement s'engagent à répondre nominativement aux contributions des citoyens les plus soutenues. Une rencontre entre certains participants et le membre du Parlement à l'initiative de la consultation pourra également être organisée.

À l'issue du processus, les membres du Parlement sont invités à présenter la proposition de décret devant le Parlement.



**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/decret-tous**

7. L'ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Régulièrement, des institutions ou des associations peuvent venir présenter leur action dans la Galerie de verre du Parlement. C'est l'occasion d'un contact direct avec les parlementaires et les ministres. Chaque demande est examinée par le Bureau du Parlement.

En outre, les locaux du Parlement de Wallonie peuvent être mis à disposition d'une institution ou d'une association.

Durant la session 2020-2021, 7 organismes ont reçu l'accord du Bureau pour occuper les salles du Parlement.

B. PANEL CITOYEN

Depuis 2016, le Parlement de Wallonie implique également la société civile en mettant en place des panels citoyens. Ces panels sont invités à échanger, sur base des enjeux et des controverses, avec l'ambition de créer un véritable dialogue avec les élus et de resserrer les liens entre citoyens et élus. Dans cette démarche, les groupes politiques et le Gouvernement wallon s'engagent à écouter, à dialoguer et à répondre au message ainsi qu'aux idées principales du panel, conservant leur liberté de donner suite ou non à la déclaration consensus établie par les citoyens.

Les commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort institutionnalisent cette pratique.

C. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE

Le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne est à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations à l'égard des administrations wallonnes notamment. Des réclamations peuvent être introduites auprès de son service.

Le 2 mars 2021, Monsieur Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a remis son huitième rapport annuel (Doc. 494 (2020-2021) N° 1). Ce rapport a été examiné entre le 15 mars et le 29 avril 2021 par les différentes commissions permanentes du Parlement (voir parlwal.be/8eRapportMediateur).



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/le-mediateur





D. MISSION PÉDAGOGIQUE

Le Parlement de Wallonie tient à sensibiliser les jeunes à l'importance de participer activement au processus démocratique et à mieux faire connaître son fonctionnement.

1. OPÉRATION « UN JOUR AU PARLEMENT DE WALLONIE »

Le Parlement offre aux classes et enseignants qui visitent le Parlement un cadre et des outils pédagogiques dans le but de répondre au mieux à leurs attentes. Dans cette optique, les portes du Parlement leur sont régulièrement ouvertes - notamment lors de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie» - afin qu'ils puissent bénéficier d'un encadrement adéquat et d'outils adaptés à leur formation citoyenne.

L'édition 2021 de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie» s'est tenue entre le 22 mars et le 4 juin 2021. Sur quinze journées, plus de 700 élèves et leurs professeurs ont eu l'opportunité de découvrir, comprendre et s'approprier le développement, l'organisation et le fonctionnement quotidien d'une institution parlementaire en se glissant dans la peau d'un député wallon.

**APRÈS AVOIR
PRÊTÉ SERMENT
EN SÉANCE
PLÉNIÈRE,
LES PARTICIPANTS
ONT EXAMINÉ
ET VOTÉ
EN COMMISSION
LES TEXTES
RÉDIGÉS
EN CLASSE
PRÉALABLEMENT
À LEUR VENUE
AU PARLEMENT.**

Après avoir prêté serment en séance plénière, les participants ont examiné et voté en commission les textes rédigés en classe préalablement à leur venue au Parlement.

La journée comprenait également une présentation du Parlement, une séance de questions/réponses, un échange avec des parlementaires et une activité ludique permettant de restituer les connaissances apprises au cours de la journée.

En quittant le Parlement, chaque participant a reçu un diplôme de député, un jeu de société consacré au Parlement et à la Wallonie et une bande dessinée vulgarisant le processus d'adoption d'un décret.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Soucieux de s'ouvrir à la société, le Parlement de Wallonie accueille également chaque année des établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi, les locaux du Parlement sont régulièrement mis à disposition des universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitant y effectuer des simulations parlementaires ou des activités à vocation pédagogique.

Les services du Greffe peuvent assurer une présentation du Parlement et des travaux qui s'y déroulent.



2. OPÉRATION « JE DÉCOUVRE MA VILLE »

Chaque année, à l'occasion de l'opération «Je découvre ma ville» organisée par la Ville de Namur, le Parlement accueille des jeunes Namurois âgés de 9 à 12 ans désireux de s'initier au travail parlementaire.

Cette journée permet aux enfants et à leurs animateurs d'examiner, de débattre et de voter, sous la présidence de députés, des propositions de résolution. Chaque participant se voit attribuer son diplôme de parlementaire d'un jour après avoir participé à une visite des lieux et visionné le film de présentation du Parlement de Wallonie.

L'édition 2020 de l'opération a été annulée en raison de la pandémie de Covid-19.

**CETTE JOURNÉE PERMET
AUX ENFANTS ET À LEURS
ANIMATEURS D'EXAMINER,
DE DÉBATTRE ET DE VOTER,
SOUS LA PRÉSIDENTE
DE DÉPUTÉS, DES PROPOSITIONS
DE RÉOLUTION.**

E. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT

1. ADAPTATIONS RENDUES NÉCESSAIRES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

L'accès des visiteurs aux tribunes publiques des salles de réunion, à l'exception des représentants des médias, a été interdit du 14 mars 2020 au 6 juin 2021 inclus en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Il est à noter que la publicité directe des réunions est restée assurée via le site web du Parlement et la chaîne YouTube ParlWal TV.

En dehors des jours d'activités parlementaires, certaines activités ouvertes au public ont toutefois repris à partir du 1^{er} septembre 2020: les visites guidées du Parlement, les actions publiques et les occupations de locaux.

L'ensemble des activités ouvertes au public a pu reprendre à compter du 7 juin 2021, en ce compris les jours d'activités parlementaires.



**L'ENSEMBLE DES
ACTIVITÉS OUVERTES
AU PUBLIC A PU
REPRENDRE À COMPTER
DU 7 JUIN 2021**

2. PARLWAL TV

Toutes les réunions de commissions sont diffusées en direct sur ParlWal TV et ce de manière automatisée.

Tant les séances plénières que les réunions de commissions peuvent être visionnées à la demande, par le biais des podcasts publiés tant sur le site web du Parlement que sur ParlWal TV.

Un film de présentation et des capsules vidéos développant diverses thématiques liées au Parlement sont également publiés sur ParlWal TV.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/tv**



L'ACCÈS À DE NOMBREUSES DONNÉES BRUTES EST FACILITÉ, PARMIS LESQUELLES LA COMPOSITION DU PARLEMENT, LES PUBLICATIONS (DÉCRETS, RÉOLUTIONS, ORDRES DU JOUR, COMPTES RENDUS, ETC.) ET L'AGENDA.

3. OPEN DATA

Le site web du Parlement comporte une plateforme mettant à la disposition des citoyens et des entreprises gratuitement et sans restriction de nombreuses données issues de la base de données du Parlement.

Concrètement, l'accès à de nombreuses données brutes est facilité, parmi lesquelles la composition du Parlement, les publications (décrets, résolutions, ordres du jour, comptes rendus, etc.) et l'agenda. L'interopérabilité de ces données permet également à l'utilisateur de recouper l'information et de créer de nombreux liens.

Les jeux de données sont disponibles aux formats JSON et CSV.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/opendata**

F. OUVERTURE ET ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ

SEPTEMBRE 2020

Exposition photographique consacrée aux 40 merveilles de la Wallonie

Dans le cadre de la célébration du 40^e anniversaire du Parlement et du 25^e anniversaire de l'élection directe des parlementaires, le Bureau du Parlement a organisé une exposition photographique mettant en valeur 40 merveilles naturelles et patrimoniales de la Wallonie.

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) dans une formation en photographie au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone a pu soumettre un ou deux projet(s) photographique(s). En procédant à la sélection des 40 clichés retenus pour l'exposition, le Bureau du Parlement a été particulièrement attentif à l'originalité et à la qualité des propositions ainsi qu'à la représentation géographique.

Les œuvres ont été exposées dans la Galerie de verre du Parlement entre le 1^{er} et le 25 septembre 2020.

Édition 2020 des Journées du Patrimoine

Le Parlement de Wallonie a participé, les 12 et 13 septembre 2020, à la 32^e édition des Journées du Patrimoine.

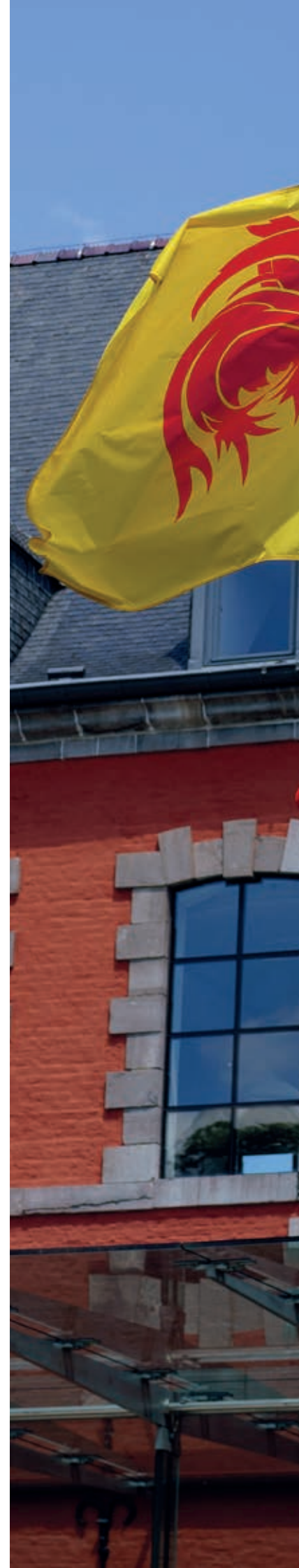
Les visiteurs ont notamment découvert les salles de commission, la Salle du Bureau et la Salle des séances plénières.

En raison de la situation sanitaire, la réservation était obligatoire.

Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie 2020

La Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie s'est tenue le 19 septembre 2020 dans la Salle des séances plénières du Parlement de Wallonie. Ont pris la parole :

- Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement de Wallonie;
- Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie.



SAVIEZ-VOUS QUE ?



Tout citoyen peut assister aux réunions de commissions et aux séances plénières du Parlement de Wallonie. Ces réunions sont publiques (à de très rares exceptions près). Leur ordre du jour peut être consulté sur le site web du Parlement. Pour assister à une séance, il suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment Saint-Gilles muni d'une pièce d'identité. Les questions urgentes, les questions d'actualité et certains débats exceptionnels en séance plénière sont retransmis sur les médias locaux de Wallonie. Les comptes rendus avancés et intégraux des commissions et des séances plénières ainsi que les podcasts sont également disponibles en ligne. Il est enfin possible de suivre l'actualité du Parlement sur sa page Facebook et son fil Twitter.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
pariwal.be/assister-aux-debats**

OCTOBRE 2020

Pose de la première pierre de la nouvelle Maison des parlementaires

Le 13 octobre 2020, le Président Marcourt et Monsieur Jean-Pierre Wargnies, Architecte associé et Administrateur de l'Atelier de l'Arbre d'Or, auteur de projet, ont procédé à la pose de la première pierre de la nouvelle Maison des parlementaires dont l'inauguration est prévue en septembre 2022.

À cette occasion, Monsieur Marcourt s'est félicité de voir aboutir un projet datant de plus de dix ans qui donne de nouvelles perspectives à l'institution et ce au bénéfice de tous: les parlementaires et leurs collaborateurs mais aussi l'ensemble de la société civile.

Allocution à l'occasion du 40^e anniversaire du Parlement

Le 15 octobre 1980, le Conseil régional wallon tenait sa première réunion dans la grande salle de l'hôtel Sofitel à Wépion. Le 21 mai 1995 a vu, pour la première fois, l'élection directe des députés wallons, ceux-ci ayant été installés le 6 juin suivant.

À l'occasion de la séance plénière du 14 octobre 2020, le Président Marcourt a prononcé une allocution rappelant ces anniversaires. Après avoir évoqué les grandes étapes qui ont mené à la constitution du Parlement de Wallonie, il a appelé la Wallonie à travailler, oser, inventer et entreprendre pour donner à la population les atouts pour vivre dignement et librement et s'est dit prêt à veiller à ce que le Parlement de Wallonie, fort de ses prérogatives et conscient de ses devoirs, prenne pleinement sa part dans cette conquête.



**LE PRÉSIDENT
MARCOURT
A APPELÉ
LA WALLONIE
À TRAVAILLER,
OSER, INVENTER
ET ENTREPRENDRE
POUR DONNER
À LA POPULATION
LES ATOUTS POUR
VIVRE DIGNEMENT
ET LIBREMENT.**

SAVIEZ-VOUS QUE ?



En raison de la construction d'une nouvelle Maison des parlementaires, l'accueil des visiteurs s'effectue actuellement dans un Centre des visiteurs provisoire, situé au pied de la Citadelle de Namur.

Le futur Centre des visiteurs, axé sur la modernité, l'ouverture et l'immersion des visiteurs dans les activités parlementaires de la Wallonie, sera inauguré en septembre 2022.





SAVIEZ-VOUS QUE ?

Durant la session 2020-2021, et en dépit de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a eu pour conséquence la suspension des visites pendant plusieurs mois, ce sont près de 200 visiteurs, répartis en 17 groupes, qui ont pu découvrir le bâtiment Saint-Gilles, s'imprégner de son histoire, comprendre les missions des députés wallons et se familiariser avec l'institution législative de la Wallonie. Les visiteurs, âgés en moyenne de 35 ans, ont demandé à ce que leur visite soit conduite en français ou en anglais.

G. VISITES, CENTRE DES VISITEURS ET BOUTIQUE DU PARLEMENT

Toute l'année, le Parlement de Wallonie propose des visites guidées permettant de mieux comprendre le fonctionnement du pouvoir législatif et de découvrir le travail d'un député dans un lieu chargé d'histoire.

La visite commence par un film de présentation au Centre des visiteurs du Parlement. S'ensuit la visite du bâtiment Saint-Gilles dans la langue des visiteurs, sous la conduite d'un agent du Greffe. Les visiteurs découvrent notamment les salles de commissions, la Salle du Bureau ou encore la Salle des séances plénières.

**LE PARLEMENT
DE WALLONIE
PROPOSE DES
VISITES GUIDÉES
PERMETTANT
DE MIEUX
COMPRENDRE LE
FONCTIONNEMENT
DU POUVOIR
LÉGISLATIF.**



La visite se clôture par un retour au Centre des visiteurs du Parlement de Wallonie et un passage à la boutique mettant en vente différents ouvrages ayant trait aux patrimoines historique et culturel de la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des souvenirs aux couleurs du Parlement. Un jeu de société consacré au Parlement et à la Wallonie et une bande dessinée vulgarisant le processus d'adoption d'un décret sont également proposés à la vente.

Il est aussi possible de visiter le Parlement de Wallonie virtuellement (parlwal.be/visite-virtuelle).

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/visite**

L'ADMINIS- TRATION DU PARLEMENT



A. ORGANES DE GESTION

1. BUREAU

Le Bureau règle les questions administratives et financières concernant les députés et l'organisation interne du Parlement de Wallonie, son greffe et ses organes. Il représente le Parlement de Wallonie dans les actes extrajudiciaires. Il rédige des projets d'adresse.

Au terme de la session 2020-2021, le Bureau du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2020-2021, le Bureau s'est réuni à 28 reprises.



LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS STATUE NOTAMMENT SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU PARLEMENT ET ARRÊTE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS.

2. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des présidents est composée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commissions permanentes sont invités aux réunions pour ce qui concerne l'organisation des travaux de leur commission. Le Ministre-Président du Gouvernement est invité à participer aux réunions de la Conférence des présidents; il peut s'y faire représenter par un autre membre du Gouvernement.

La Conférence des présidents statue notamment sur l'organisation des travaux du Parlement et arrête l'ordre du jour des séances plénières, des commissions et des comités. Elle statue également sur la recevabilité des interpellations et questions orales.



Au terme de la session 2020-2021, la Conférence des présidents du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Président du Groupe PS	M. André Frédéric
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Président du Groupe cdH	M. François Desquesnes
Président de commission	M. Charles Gardier
Présidente de commission	Mme Veronica Cremasco
Président de commission	M. Antoine Hermant
Président de commission	M. Dimitri Legasse
Président de commission	M. René Collin
Président de commission	M. Philippe Courard
Président de commission	M. Olivier Maroy
Président de commission	M. Jean-Pierre Lepine
Membre du Gouvernement	M. Jean-Luc Crucke
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2020-2021, la Conférence des présidents a été réunie à 9 reprises.



3. BUREAU ÉLARGI

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Il assure les fonctions de la Conférence des présidents entre deux réunions de celle-ci.

Au terme de la session 2020-2021, le Bureau élargi du Parlement de Wallonie se compose comme suit :

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Président du Groupe PS	M. André Frédéric
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Président du Groupe cdH	M. François Desquesnes
Membre du Gouvernement	M. Jean-Luc Crucke
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2020-2021, le Bureau élargi s'est réuni à 31 reprises.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Durant la pandémie de Covid-19, le Parlement de Wallonie n'a jamais interrompu ses travaux. Le Règlement de l'assemblée a en effet été modifié afin de faciliter l'exercice du pouvoir législatif. Il revenait ainsi au Greffier du Parlement de prendre les dispositions utiles pour que les députés qui ne pouvaient être physiquement présents puissent suivre les débats via le web et exercer leur droit de vote. La possibilité de voter de façon électronique a pris fin le 7 juin 2021 alors que les mesures de distanciation étaient cependant maintenues.

B. GREFFE

1. VISION

Le Greffe est une administration qui a pour mission première d'organiser le fonctionnement du Parlement et de faciliter le travail de tous les parlementaires. Il a aussi pour devoir de contribuer à l'information de la presse et des citoyens quant aux activités du Parlement. Enfin, il conserve la mémoire des travaux parlementaires.

Ses agents veillent à connaître au mieux l'environnement externe du Parlement et à proposer les innovations permettant au Parlement de s'y adapter. Ils travaillent avec rigueur en sorte d'assurer la sécurité des décisions prises et de garantir la continuité de l'institution.

2. MISSIONS

Au service des 75 députés wallons, le Greffe organise ou assure :

- le travail législatif et budgétaire des députés wallons ;
- le travail de contrôle du Gouvernement wallon par les députés wallons ;
- l'expression des députés wallons sur des problèmes de société ;
- la contribution du Parlement de Wallonie au bon fonctionnement de l'Union européenne ;
- les relations internationales du Parlement de Wallonie ;
- la publicité et l'archivage des travaux du Parlement de Wallonie ;
- les services utiles au travail des parlementaires et aux groupes parlementaires ;
- les relations du Parlement avec la société ;
- la gestion administrative, matérielle et financière du Parlement de Wallonie.



3. RESSOURCES HUMAINES

Le Greffe compte 114 agents au 1^{er} janvier 2021.

Le greffier

Le greffier prend place au Bureau et assiste le président du Parlement en toutes circonstances et notamment pendant les séances plénières, les comités secrets, les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il dresse acte des délibérations du Parlement et le procès-verbal des séances plénières, des comités secrets et des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il assume l'exécution des décisions du Parlement et de ses organes. Il assure notamment les convocations des séances plénières, des commissions et des comités ainsi que l'impression et la distribution des documents.

Il a la garde des archives du Parlement.

Enfin, au nom du Bureau, il a autorité sur les services du Greffe du Parlement et son personnel.

Un Conseil de direction rassemblant le greffier et les quatre responsables de direction se réunit régulièrement (14 réunions ont eu lieu au cours de la session 2020-2021).

**LE GREFFIER
PREND PLACE
AU BUREAU
ET ASSISTE
LE PRÉSIDENT
DU PARLEMENT
EN TOUTES
CIRCONSTANCES
ET NOTAMMENT
PENDANT
LES SÉANCES
PLÉNIÈRES.**



Direction de l'action parlementaire

La Direction de l'action parlementaire gère les matières qui sont directement liées au mandat exercé par les parlementaires.

Concrètement, elle permet aux députés d'effectuer leur travail législatif, d'exercer le contrôle du Gouvernement et de formuler des propositions de résolution en assurant la gestion des documents, en organisant les réunions des séances plénières et des commissions et en établissant les comptes rendus.

Direction des affaires institutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles accompagne les parlementaires au cours de l'exercice de leur mandat tant pour ce qui concerne leurs prérogatives, découlant notamment de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, que pour les aspects matériels.

Elle fournit assistance aux parlementaires et aux services du Greffe pour ce qui concerne les recherches et études documentaires ainsi que pour des questions juridiques.

Direction de la logistique

La Direction de la logistique assure un support général aux différents services du Greffe pour leur permettre de remplir leurs missions en assurant l'efficacité et en maîtrisant les coûts tout en participant à l'effort de développement durable.

Elle apporte un soutien matériel aux parlementaires et participe activement à l'amélioration des infrastructures tant sur le plan de la sécurité que de l'accessibilité.

Direction des relations extérieures

La Direction des relations extérieures assure l'ensemble des relations extérieures du Parlement de Wallonie, ce qui emporte l'information de la société civile, l'organisation des visites du Parlement de Wallonie, l'accueil et l'écoute des citoyens et des associations (à l'exception de la gestion des consultations publiques), l'organisation des missions parlementaires, la contribution au bon fonctionnement de l'Union européenne et l'accompagnement de la présence du Parlement de Wallonie au sein d'organismes interparlementaires.



Conseil du personnel

Élu par les agents et actuellement composé de 15 membres, le Conseil représente les intérêts du personnel et assure un contact permanent entre le Bureau et le personnel. Il coopère au bon fonctionnement du Parlement et permet à l'opinion du personnel de se faire jour et de s'exprimer par le biais d'avis relatifs au statut et au règlement de travail ou de suggestions visant à améliorer les conditions de travail des agents.

Police militaire

La Police militaire a pour missions le contrôle des accès au Parlement, le maintien de l'ordre dans les tribunes publiques et la régulation du trafic aux abords du Parlement. Elle fournit en outre un service protocolaire lors des visites de personnalités et assure la garde des bâtiments en dehors des heures de réunion.





SAVIEZ-VOUS QUE ?

Ils sont souvent les premiers agents que les députés ou les visiteurs rencontrent lors de leur arrivée au Parlement : ce sont les huissiers du Parlement. Le terme français d'huissier trouve sa racine dans le mot « huis » (porte). La fonction a été créée au moment de la révolution française de 1789 pour assurer l'ordre durant les débats de la jeune Assemblée nationale. Aujourd'hui, leur mission est de faciliter la vie des députés, des fonctionnaires ou des invités. Ils peuvent par exemple être amenés à remettre des documents, servir des boissons en cours de réunion ou prévenir les services concernés d'un souci technique. Lors des séances plénières ou des réceptions protocolaires, ils portent un frac noir et une chaîne argentée.

ORGANIGRAMME



C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du Parlement pour l'année 2021 ont été estimées à 92 191 159 euros. Le montant de la dotation du Gouvernement au Parlement pour l'année 2021 s'élève à 70 000 000 euros.

Pour plus de détails, il convient de se référer aux documents parlementaires suivants:

- Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021: exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, p. 19-21 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 Annexe 2); texte adopté le 17 décembre 2020 (Doc. 355 (2020-2021) N° 14*bis*, p. 91);
- Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2021, adopté le 17 décembre 2020 (Doc. 356 (2020-2021) N° 1).

D. INFRASTRUCTURES

Initié à l'unanimité des groupes politiques en 2010, le redéploiement immobilier du Parlement se poursuit avec le lancement de la construction d'une nouvelle Maison des parlementaires, fonctionnelle et efficiente, rassemblant et développant les activités parlementaires.

Mitoyenne au bâtiment Saint-Gilles dans lequel le Parlement s'est installé en 1998 et d'une superficie de 4600 m², la nouvelle Maison des parlementaires permettra à chacun des 75 députés wallons de disposer d'un bureau dans l'enceinte du Parlement et offrira aux groupes politiques des espaces de travail suffisants.



La nouvelle Maison des parlementaires s'inscrit en outre dans une série de valeurs :

- simplicité: constitué d'espaces neufs et d'autres rénovés, le bâtiment sera organisé autour d'un espace central ouvert et bordé par deux ailes parallèles aux voiries;
- sobriété: celle-ci s'exprimera par l'utilisation de la terre cuite, matériau commun au bâtiment existant, la façade et les toitures inclinées bénéficiant d'une touche plus contemporaine;
- durabilité: la consommation d'énergie du bâtiment sera quasiment nulle afin de répondre aux exigences européennes relatives aux bâtiments publics en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre;



- proximité: l'intégration du bâtiment dans le tissu urbain se fera de manière harmonieuse et respectera le patrimoine existant, la Maison de la Présidence se relogant dans une construction conservée côté Meuse et le n° 5 de l'avenue Baron Huart étant lui aussi conservé. Les espaces nouvellement construits offriront, eux, des ouvertures vers la ville et le fleuve grâce à de larges pans vitrés. Le bâtiment s'ouvrira enfin au public par le biais du Centre des visiteurs.



SAVIEZ-VOUS QUE ?



L'arrêté royal du 5 juillet 1974 porte réglementation en matière de pavoiement des édifices publics. Cet arrêté prévoit qu'outre les drapeaux de notre pays et de pays étrangers, d'autres drapeaux officiels ou d'une organisation internationale à laquelle la Belgique a adhéré peuvent être hissés. Les règles déterminent quand, comment et dans quel ordre les drapeaux belges et européens doivent être arborés. Lorsque plusieurs drapeaux sont hissés, il faut d'abord accrocher le drapeau belge puis, dans l'ordre, les drapeaux régional ou communautaire, européen, provincial et enfin communal. Cette réglementation s'applique à tous les édifices publics, quelle que soit l'autorité dont ils relèvent.

Les espaces aménagés au sein de la nouvelle Maison des parlementaires sont les suivants:

Des **salles de commission** accueilleront les réunions de commissions, chargées d'examiner les propositions et les projets de décret et les propositions de résolution ainsi que d'entendre les interpellations et les questions orales adressées aux ministres.

La **salle de conférence** permettra de tenir des réunions rassemblant plus de personnes, telles que des présentations à caractère pédagogique ou des colloques.

Les **bureaux** offriront un espace de travail à chacun des 75 députés wallons ainsi qu'aux collaborateurs des groupes politiques.

La **Maison de la Présidence** accueillera le Président du Parlement de Wallonie et ses collaborateurs. Les hôtes de marque pourront y être reçus par le Président.

Le **Centre des visiteurs** accueillera, dans les meilleures conditions de confort, les groupes visitant le Parlement et proposera à la vente des publications ayant trait à la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des articles aux couleurs du Parlement.

Le **foyer** sera un nœud de circulation et un espace de détente et de réceptions.

Une première phase de travaux a débuté le 27 mai 2019.

Le 11 décembre 2019, le chantier de construction de la nouvelle Maison des parlementaires a été interrompu afin de permettre à l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) de procéder à des fouilles archéologiques sur le site.

Pendant plusieurs mois, l'AWaP a procédé à un important travail de recherche lui permettant d'appréhender l'évolution historique de l'occupation du site.

En raison de la pandémie de Covid-19, la fin des fouilles archéologiques, initialement prévue le 11 avril 2020, a été reportée au 31 mai 2020.

Les travaux de construction ont repris le 2 juin 2020 et se termineront au premier semestre 2022. L'installation des équipements mobiliers et audiovisuels interviendra ensuite afin que l'inauguration du bâtiment ait lieu à l'ouverture de la session 2022-2023.

Il est veillé à ce que les travaux n'affectent pas la mobilité namuroise. Le coût total des travaux est estimé à 17 millions d'euros, qui sont autofinancés.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/une-nouvelle-maison-des-parlementaires

LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION
DE LA NOUVELLE
MAISON DES
PARLEMENTAIRES
ONT REPRIS LE
2 JUIN 2020 ET
SE TERMINERONT
AU PREMIER
SEMESTRE 2022



E. MESURES DE GESTION

1. CERTIFICATION À DES NORMES ISO

Le Greffe du Parlement de Wallonie est certifié sans discontinuer à la norme ISO 9001 «Management de la qualité» depuis 2009.

Depuis 2018, cette certification a été étendue aux normes ISO 14001 «Management environnemental» et ISO 27001:2013 «Management des systèmes de sécurité de l'information».

Une recertification aux trois normes est intervenue le 28 juin 2021.

Le Greffe du Parlement de Wallonie est la seule administration parlementaire au monde à être certifiée simultanément à trois normes internationales de management.

Soucieux de renforcer la culture de la qualité, de la sécurité et de la prévention qui anime les services du Greffe, le Bureau a souhaité qu'ils s'inspirent désormais, outre de ces trois normes et du Code du bien-être au travail, de la norme ISO 45001:2018 «Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail» et du modèle EFQM autrement appelé «Qualité totale».

Les agents du Greffe s'impliquent tous dans cette démarche dans le respect de principes de bonne gestion que sont l'économie des ressources, la délégation responsable et l'agilité.

2. COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) établit et met en œuvre le plan global de prévention et le plan annuel d'action.

Le CPPT est saisi de nouvelles propositions lors de chaque réunion. Peuvent notamment être soulignées la formation de secouristes, d'agents et de chefs agents d'évacuation et de première intervention, la participation des services du Greffe à la Journée mondiale pour la santé et la protection au travail ainsi qu'au Mois de la cybersécurité.

3. COMITÉ DE SÉCURITÉ ET GROUPE DE TRAVAIL « CONTINUITÉ »

Dans le cadre de la certification à la norme de sécurité des systèmes d'information ISO 27001:2013, un Comité de sécurité a été constitué qui a pour mission de garantir aux parlementaires, aux agents, aux citoyens et à toute personne intéressée l'accès en tout temps aux services de l'administration parlementaire.

Il prépare les décisions qui permettent d'anticiper les risques notamment liés à l'usage de l'informatique et à la cybercriminalité.



IN MEMORIAM

ANCIENS DÉPUTÉS

- M. Maurice Bodson († 24 octobre 2020);
- M. Gil Gilles († 3 février 2021);
- M. Henri Mouton († 21 avril 2021);
- M. Roger Henneuse († 14 juin 2021);
- M. Jean-François Istasse († 25 juillet 2021);
- M. Yves de Wasseige († 2 août 2021);
- M. Jean-Marie Léonard († 9 août 2021).

ANNEXES



A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS

1. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET

Commission des affaires générales et des relations internationales

Doc. 128 (2019-2020) N° 5	Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant, adoptée le 2 septembre 2020
Doc. 129 (2019-2020) N° 7	Proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant, adoptée le 2 septembre 2020
Doc. 203 (2019-2020) N° 3	Proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant, adoptée le 2 septembre 2020

Doc. 204 (2019-2020) N° 5	Proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant, adoptée le 2 septembre 2020
Doc. 278 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret spécial modifiant les articles 2, 5, 6 et 7 du décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation populaire en vue d'octroyer un droit d'initiative aux commissions délibératives composées de députés et de citoyens tirés au sort, déposée par Mme Schyns, MM. Desquesnes, Antoine et Bastin
Doc. 292 (2020-2021) N° 5	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19, adopté le 2 décembre 2020
Doc. 293 (2020-2021) N° 4	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, adopté le 2 décembre 2020
Doc. 316 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée, adoptée le 28 octobre 2020
Doc. 317 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée, adoptée le 28 octobre 2020
Doc. 340 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée, adoptée le 18 novembre 2020
Doc. 341 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée, adoptée le 18 novembre 2020
Doc. 523 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune concernant le transfert de données nécessaires aux entités fédérées, aux autorités locales ou aux services de police en vue du respect de l'application de la quarantaine ou du test de dépistage obligatoires des voyageurs en provenance de zones étrangères et soumis à une quarantaine ou à un test de dépistage obligatoires à leur arrivée en Belgique, adopté le 31 mars 2021

Doc. 542 (2020-2021) N° 6	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire lors de la deuxième vague du Covid-19, adopté le 12 mai 2021
Doc. 543 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire lors de la deuxième vague du Covid-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, adopté le 12 mai 2021
Doc. 546 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret modifiant le décret du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes, adoptée le 23 juin 2021
Doc. 547 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret modifiant le décret du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes, adoptée le 23 juin 2021
Doc. 568 (2020-2021) N° 4	Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique (révisée), faite à Rotterdam, le 30 janvier 2017, adopté le 9 juin 2021
Doc. 582 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la modification de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention sur la prévention de la pollution marine par immersion de déchets et autres matières de 1972, adopté à Londres le 30 octobre 2009, adopté le 7 juillet 2021
Doc. 583 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Corée relatif au programme vacances-travail, fait à Bruxelles le 14 avril 2014
Doc. 614 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016
Doc. 615 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016
Doc. 616 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018

Doc. 617 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018
Doc. 620 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael
Doc. 621 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael
Doc. 623 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), fait à Genève le 19 janvier 1996
Doc. 640 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie»
Doc. 641 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté»
Doc. 642 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté» pour les compétences transférées en application de l'article 138 de la Constitution
Doc. 656 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au Certificat COVID numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, adopté le 15 juillet 2021
Doc. 657 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 8, 9, 13 et 15 du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques, déposée par Mme Bernard, MM. Liradelfo, Nemes, Mme Lekane, MM. Beugnies et Mugemangango
Doc. 660 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret étendant la dérogation de l'article 9, 4°, du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques dans le cadre des inondations des 14 au 16 juillet 2021, déposée par M. Desquesnes, Mmes Greoli, Schyns, MM. Antoine, Matagne et Bastin

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Doc. 150 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires, déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Bastin, Collin et Mme Vandorpe, retirée par ses auteurs le 16 mars 2021
Doc. 276 (2020-2021) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE, adopté le 28 octobre 2020
Doc. 277 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret modifiant l'article 17 de la loi du 15 juillet 2013 relative au transport de voyageurs par route et portant exécution du Règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la Directive 96/26/CE du Conseil, et portant exécution du Règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le Règlement (CE) n° 561/2006, déposée par Mmes Vandorpe, Goffinet, MM. Antoine, Collin, Matagne et Desquesnes, adoptée le 27 janvier 2021
Doc. 364 (2020-2021) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2016 Prêt «Coup de Pouce», adopté le 16 décembre 2020
Doc. 449 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret visant à soutenir le développement du coworking en Wallonie, déposée par Mme Schyns, MM. Collin, Matagne, Desquesnes, Dispa et Bastin
Doc. 491 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif à l'octroi d'une indemnité complémentaire en faveur des associations sans but lucratif qui exercent une activité économique dans le cadre de la crise de la Covid-19, déposée par MM. Wahl, Hardy, Bierin, Mme Mauel, MM. Fontaine et Disabato, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 522 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret visant à octroyer une indemnité compensatoire aux secteurs impactés par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, déposée par MM. Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Mme Bernard, M. Beugnies et Mme Pavet
Doc. 526 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article D.I.3 du Code du Développement territorial afin de réorganiser le ressort territorial des fonctionnaires délégués en matière d'aménagement du territoire et de créer un nouveau ressort territorial pour les seules communes de Mont-Saint-Guibert et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, déposée par M. Antoine

Doc. 549 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles D.IV.15 et D.IV.110 du Code du Développement territorial afin d'allonger le délai permettant au collègue communal de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, déposée par Mmes Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes, Antoine, Bastin et Dispa
Doc. 565 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret visant à poursuivre l'octroi d'une indemnité complémentaire en faveur des associations sans but lucratif qui exercent une activité économique dans le cadre de la crise de la Covid-19, déposée par Mme Laruelle, MM. Fontaine, Bierin, Mme Cassart-Mailleux, MM. Hardy et Disabato, adoptée le 9 juin 2021
Doc. 603 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles D.II.13, D.II.15 et D.IV.58 du Code du Développement territorial afin de modifier les effets de l'abrogation du schéma d'orientation local, déposée par MM. Antoine, Dispa, Bastin, Desquesnes, Mmes Schyns et Goffinet
Doc. 618 (2020-2021) N° 3	Projet de décret transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions, adopté le 7 juillet 2021
Doc. 619 (2020-2021) N° 3	Projet de décret transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, adopté le 7 juillet 2021
Doc. 622 (2020-2021) N° 3	Projet de décret modifiant le Code wallon de l'Agriculture et érigeant l'Organisme payeur en service administratif à comptabilité autonome, adopté le 7 juillet 2021

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Doc. 65 (2019-2020) N° 1	Proposition de décret relatif aux modes de transports doux et partagés en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1 ^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par M. Matagne, Mmes Goffinet, Vandorpe, M. Desquesnes, Mme Schyns et M. Bastin, retirée par ses auteurs le 9 juillet 2021
Doc. 229 (2019-2020) N° 7	Projet de décret relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique, adopté le 14 octobre 2020
Doc. 259 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret modifiant l'article 16/1 du décret du 20 février 2014 «climat», déposée par MM. Heyvaert, Fontaine, Douette, Florent, Léonard et Mme Mathieux, adoptée le 30 septembre 2020

Doc. 260 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif à la fin de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau et à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable, déposée par MM. Wahl, Bierin, Léonard, Mme Nikolic, MM. Demeuse et Fontaine, adoptée le 30 septembre 2020
Doc. 279 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret visant à rationaliser les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, déposée par Mme Schyns, MM. Collin, Matagne, Desquesnes, Dispa et Bastin
Doc. 284 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'équipements de mesure et de pilotage, déposée par MM. Bierin, Léonard, Wahl, Demeuse, Fontaine et Mme Nikolic, adoptée le 16 décembre 2020
Doc. 287 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 à 33bis/6, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée
Doc. 333 (2020-2021) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments, adopté le 16 décembre 2020
Doc. 339 (2020-2021) N° 8	Proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1 ^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert, adoptée le 7 juillet 2021
Doc. 362 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 33bis/1, 33bis/2, 33ter, 34, 34bis et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et les articles 31ter et 31quater du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz en vue d'interdire les coupures d'électricité et de gaz pour les ménages, déposée par MM. Hermant, Mugemangango, Nemes, Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies
Doc. 387 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret visant à indemniser la consommation d'électricité, de chauffage et d'eau des personnes physiques, indépendants et petites et moyennes entreprises qui ont vu leurs revenus impactés suite à la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Hermant, Mugemangango, Mmes Bernard, Pavet, MM. Nemes et Dupont
Doc. 475 (2020-2021) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de la trimestrialisation du mécanisme de temporisation, adopté le 17 mars 2021

Doc. 521 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret modifiant les articles 45, 45 <i>bis</i> , 45 <i>ter</i> et 45 <i>quater</i> du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Douette, Mme Nikolic et M. Bierin, adoptée le 26 mai 2021
Doc. 541 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre la Région flamande, la Région wallonne, et le Gouvernement de la République française, relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deûlémont en France et Menin en Belgique signée à Bruxelles le 19 novembre 2018, adopté le 12 mai 2021

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Doc. 228 (2019-2020) N° 5	Projet de décret relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées et portant modification du Code wallon de l'action sociale et de la santé, adopté le 30 septembre 2020
Doc. 244 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano, adopté le 30 septembre 2020
Doc. 283 (2020-2021) N° 4	Proposition de décret modifiant les articles 47/15 et 47/15 <i>bis</i> du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15 <i>ter</i> en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mmes Roberty, Durenne, MM. Heyvaert, Sahli, Mme Laffut et M. Hazée, adoptée le 14 octobre 2020
Doc. 319 (2020-2021) N° 3	Projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées, adopté le 2 décembre 2020
Doc. 366 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret créant un projet économique novateur pour aînés dans une transition épanouie et solidaire (Penates), visant à promouvoir le co-logement pour aînés, personnes en situation de handicap et personnes à revenus modestes, dans une mixité sociale inclusive, déposée par M. Antoine, Mme Vandorpe, MM. Matagne, Bastin, Desquesnes et Mme Goffinet

Doc. 478 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 février 2021 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières, en vue de faire face aux urgences Covid-19, adopté le 17 mars 2021
Doc. 508 (2020-2021) N° 1	Projet de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un Défenseur des enfants commun
Doc. 509 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19, adopté le 31 mars 2021
Doc. 527 (2020-2021) N° 32	Projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires, adopté le 9 juin 2021
Doc. 544 (2020-2021) N° 1	Projet de décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi
Doc. 601 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 mai 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire commune concernant des traitements particuliers des données à caractère personnel en vue du traçage et de l'examen des clusters et collectivités, en vue de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoire et en vue de la surveillance par les inspecteurs sociaux du respect des mesures pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 sur les lieux de travail, adopté le 9 juin 2021
Doc. 624 (2020-2021) N° 6	Projet de décret relatif à l'accessibilité aux personnes accompagnées de chiens d'assistance aux lieux publics et modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, adopté le 15 juillet 2021
Doc. 643 (2020-2021) N° 4	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans, adopté le 15 juillet 2021

Commission du budget et des infrastructures sportives

Doc. 240 (2019-2020) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux, en matière de taxes régionales wallonnes, en vue de la transposition de la directive 2018/822/UE sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, adopté le 30 septembre 2020
Doc. 337 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région wallonne, adopté le 16 décembre 2020
Doc. 352 (2020-2021) N° 7	Projet de décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, adopté le 2 décembre 2020
Doc. 357 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2017
Doc. 358 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2018
Doc. 480 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2019
Doc. 505 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant le décret II du Conseil régional wallon du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française afin de permettre un soutien financier des clubs sportifs wallons en suite de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Antoine, Collin, Mme Goffinet, MM. Matagne, Desquesnes et Mme Greoli

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Doc. 251 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 1 ^{er} , 14, 29 <i>bis</i> , 61 <i>bis</i> , 62 et 78 <i>ter</i> du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine
Doc. 280 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des centres publics d'action sociale, déposée par M. Collignon, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa, adoptée le 30 septembre 2020

Doc. 281 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, déposée par M. Collignon, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa, adoptée le 30 septembre 2020
Doc. 282 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Collignon, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa, adoptée le 30 septembre 2020
Doc. 360 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2 et 6 du décret du 1 ^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, déposée par MM. Hermant, Mugemangango, Beugnies, Mmes Bernard, Lekane et M. Liradelfo
Doc. 386 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont
Doc. 404 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret modifiant les articles 1 ^{er} , 2 et 3 du décret du 1 ^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa, adoptée le 13 janvier 2021
Doc. 451 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret insérant dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à l'enregistrement des séances des conseils communaux et provinciaux, déposée par MM. Dispa, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes, rejetée le 15 juillet 2021
Doc. 452 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article L5111-1, alinéa 1 ^{er} , 10 ^o , du Code de la démocratie locale et la décentralisation, déposée par MM. Dispa, Collin, Bastin, Desquesnes, Mmes Greoli et Schyns
Doc. 453 (2020-2021) N° 4	Proposition de décret portant dérogation à l'article L1232-24, § 1 ^{er} , alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la constatation de la cause du décès par un médecin, déposée par M. Devin, Mme Galant, MM. Demeuse, Lomba, Wahl et Hazée, adoptée le 10 février 2021

Doc. 483 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret modifiant l'article 15, § 4, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale afin de permettre aux membres des conseils de l'action sociale d'être remplacés lors d'un congé faisant suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée et Dispa, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 500 (2020-2021) N° 6	Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'étendre la tutelle ordinaire régionale aux zones de secours, adopté le 28 avril 2021
Doc. 502 (2020-2021) N° 4	Proposition de décret modifiant les articles 2 et 3 du décret du 1 ^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des centres publics d'action sociale, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée et Dispa, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 503 (2020-2021) N° 4	Proposition de décret modifiant les articles 1 ^{er} , 4, 5 et 8 du décret du 1 ^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée et Dispa, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 504 (2020-2021) N° 4	Proposition de décret modifiant le décret du 1 ^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée et Dispa, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 584 (2020-2021) N° 5	Projet de décret modifiant l'article L1232-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, adopté le 23 juin 2021
Doc. 625 (2020-2021) N° 8	Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, adopté le 15 juillet 2021
Doc. 626 (2020-2021) N° 5	Projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en vue de permettre les réunions à distance des organes, adopté le 15 juillet 2021
Doc. 646 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret accordant le titre de ville à la Commune d'Ans, déposée par MM. Frédéric, Dodrimont, Mmes Cremasco et Greoli

Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine

Doc. 218 (2019-2020) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, adopté le 30 septembre 2020
Doc. 219 (2019-2020) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 27 mars 2014 relatif, pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, adopté le 30 septembre 2020
Doc. 252 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe
Doc. 253 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe
Doc. 365 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales, adopté le 13 janvier 2021
Doc. 388 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret insérant un titre XIV intitulé «Des sanctions administratives entourant l'atteinte au patrimoine mémoriel» dans le Code wallon du patrimoine, déposée par MM. Collin et Bastin
Doc. 402 (2020-2021) N° 8	Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, adopté le 10 février 2021
Doc. 450 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret encadrant la conversion de véhicules à moteur thermique en véhicules à moteur alimenté par un carburant de substitution de nature électrique ou hydrogène, déposée par MM. Matagne, Antoine, Desquesnes, Mme Schyns et M. Collin

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Doc. 286 (2019-2020) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE, adopté le 18 novembre 2020
Doc. 338 (2020-2021) N° 3	Projet de décret modifiant l'entrée en vigueur du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale, adopté le 16 décembre 2020
Doc. 367 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret visant à instaurer une prime régionale à la replantation, déposée par M. Collin, Mme Goffinet, M. Bastin, Mme Schyns, MM. Desquesnes et Dispa
Doc. 441 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles D.202, D.242 et R.270bis-13 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en vue d'interdire la pose de limiteurs de débit et les coupures d'eau en cas de non-paiement de factures, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Nemes, Hermant, Mme Vandevoorde et M. Liradelfo
Doc. 567 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2 et 6 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de limiter l'usage du ticket de caisse, déposée par Mme Mauel, M. Clersy, Mme Pécriaux, M. Maroy, Mme Ahallouch et M. Hazée
Doc. 655 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région wallonne relative à l'assainissement des eaux usées, à la protection des captages d'eau potabilisable et au suivi de la directive nitrates, signée à Martelange le 9 avril 2019
Doc. 659 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant coordination de la politique de transfert transfrontalier des déchets

2. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE

Doc. 241 (2020-2021) N° 8	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, adopté le 14 octobre 2020
Doc. 242 (2020-2021) N° 20	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, adopté le 14 octobre 2020
Doc. 354 (2020-2021) N° 4	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, adopté le 17 décembre 2020
Doc. 355 (2020-2021) N° 14 et 14bis	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, adopté le 17 décembre 2020
Doc. 628 (2020-2021) N° 4	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, adopté le 15 juillet 2021
Doc. 629 (2020-2021) N° 10	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, adopté le 15 juillet 2021

3. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Doc. 115 (2019-2020) N° 4	Proposition de résolution visant à accorder dix jours de congé aux membres du personnel de la fonction publique régionale en cas de décès d'un enfant, déposée par Mme Vandorpe, M. Desquesnes, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Antoine, adoptée le 3 mars 2021
Doc. 246 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon d'inciter les communes wallonnes à accorder la gratuité de la location des emplacements octroyés aux forains pour les années 2020 et 2021 afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 et d'octroyer une compensation financière aux communes accordant cette gratuité, déposée par M. Beugnies, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Nemes et Mme Lekane, rejetée le 14 octobre 2020
Doc. 249 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à la réinstauration des mesures prises par le Gouvernement wallon portant sur l'accès à l'énergie en vue de protéger les usagers en période de crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Hermant, Nemes, Mugemangango, Mmes Bernard, Vandevoorde et Pavet

Doc. 250 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango
Doc. 290 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à s'opposer à l'introduction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'un prélèvement sous la forme de péage ou de taxe au kilomètre impactant les navetteurs wallons, déposée par MM. Antoine, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes
Doc. 291 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation et au Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité d'interpeller le Comité exécutif des Ministres de la Mobilité, en suite de la décision unilatérale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de fermer l'accès sud de Bruxelles via le bois de «la Cambre» aux automobilistes, déposée par MM. Antoine, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes
Doc. 334 (2020-2021) N° 5	Proposition de résolution relative au conflit du Nagorno-Karabakh, déposée par Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Mme Goffinet, adoptée le 16 décembre 2020
Doc. 336 (2020-2021) N° 5	Proposition de résolution visant à évaluer l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 septembre 2010 réglementant l'usage des poubelles, conteneurs ou récipients placés sur le domaine public régional, déposée par M. Maroy, Mme Pécriaux, MM. Clersy, Tzanetatos, Lenzini et Mme Kelleter, adoptée le 27 janvier 2021
Doc. 345 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et du redéploiement de la Wallonie, déposée par MM. Bierin, Hardy, Evrard, Disabato, Lomba et Cornillie, adoptée le 16 décembre 2020
Doc. 351 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, déposée par M. Mugemangango et Mme Bernard
Doc. 361 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo, rejetée le 13 janvier 2021

Doc. 363 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à octroyer une prime aux travailleurs du secteur des soins de santé relevant de la compétence de la Région wallonne, déposée par M. Mugemangango et Mme Bernard
Doc. 380 (2020-2021) N° 3	Proposition de résolution visant à empêcher l'exécution imminente de la peine de mort prononcée contre le Docteur Ahmadreza Djalali en Iran, déposée par Mme Grovonius, M. Wahl, Mme Ryckmans et M. Desquesnes, adoptée le 2 décembre 2020
Doc. 403 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à renforcer la sécurité des motards par des aménagements adaptés lors des travaux de réalisation, d'aménagement ou de réfection de voiries, déposée par Mme Nikolic, MM. Fontaine, Heyvaert, Mme Galant, MM. Hardy et Agache, adoptée le 10 février 2021
Doc. 426 (2020-2021) N° 3	Proposition de résolution visant à garantir la liberté de la presse et la libération de la journaliste Zhang Zhan, déposée par Mmes Goffinet, Gahouchi, M. Dodrimont et Mme Ryckmans, adoptée le 10 février 2021
Doc. 442 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à élargir les missions des tuteurs énergie au secteur de l'eau, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Nemes, Hermant, Mmes Vandevoorde et Lekane
Doc. 443 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à optimiser la répartition du budget du Fonds social de l'eau pour les années 2021 et 2022, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Nemes, Hermant, Mmes Vandevoorde et Lekane
Doc. 448 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution chargeant la Cour des comptes de procéder à des analyses de gestion au sein de la Société wallonne de Gestion et de Participations (SOGÉPA), de la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et de la société Noshaq afin d'établir le caractère légal des aides apportées aux sociétés Mithra et Protection Unit, déposée par MM. Mugemangango, Beugnies, Mme Bernard, M. Liradelfo, Mmes Lekane et Vandevoorde, rejetée le 26 mai 2021
Doc. 459 (2020-2021) N° 6	Proposition de résolution visant à soutenir une politique ambitieuse de végétalisation des bâtiments publics et de leurs abords dans le cadre de la stratégie immobilière pour 2020-2024 en matière de bâtiments administratifs, déposée par MM. Gardier, Frédéric, Mme Cremasco, MM. Cornillie, Witsel et Florent, adoptée le 17 mars 2021
Doc. 460 (2020-2021) N° 6	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de soutenir le secteur de l'HORECA en encourageant les plateformes mettant en lien ce secteur avec les producteurs locaux, déposée par Mme Cremasco, MM. Fontaine, Dodrimont, Agache, Mmes Gahouchi et Cassart-Mailleux, adoptée le 7 juillet 2021

Doc. 476 (2020-2021) N° 3	Proposition de résolution relative au travail forcé des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, déposée par Mmes Goffinet, Gahouchi, Laruelle et Ryckmans, adoptée le 31 mars 2021
Doc. 477 (2020-2021) N° 7	Proposition de résolution visant à prévenir les suicides et les tentatives de suicide dans un contexte de fragilisation de la santé mentale causé par la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par Mmes Vandorpe, Greoli, Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes et Dispa, adoptée le 26 mai 2021
Doc. 479 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution demandant la libération d'Alexeï Navalny et le respect des libertés fondamentales et des droits humains en Russie, déposée par Mme Goffinet, M. Bastin et Mme Greoli
Doc. 482 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée de faire la lumière sur les responsabilités politiques liées à l'affaire Nethys, déposée par MM. Mugemangango, Beugnies et Mme Bernard, rejetée le 31 mars 2021
Doc. 501 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à abolir le couvre-feu instauré dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, M. Dupont, Mme Pavet, MM. Nemes et Beugnies
Doc. 506 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage nocturne non résidentiel, déposée par Mme Pécriaux, M. Dodrimont, Mme Cremasco, MM. Lepine, Janssen et Bierin
Doc. 507 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à garantir la liberté d'expression pour les opposants russes et à la libération du prisonnier politique Alexeï Navalny détenu en Fédération de Russie, déposée par Mmes Laruelle, Ahallouch, Ryckmans, MM. Dodrimont, Luperto et Bierin, adoptée le 12 mai 2021
Doc. 524 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de solliciter le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, le cas échéant, de saisir le Comité de concertation en vue d'une révision de la clé de répartition des moyens affectés à la rénovation des bâtiments scolaires par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan européen pour la reprise et la résilience, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Mmes Greoli, Schyns, MM. Bastin et Dispa
Doc. 525 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures restrictives décidées par les autorités publiques, déposée par M. Desquesnes, Mme Schyns, M. Bastin, Mme Greoli, M. Collin et Mme Goffinet

Doc. 534 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à suspendre les coupures d'énergie, le placement des compteurs à budget et à les désactiver dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Hermant, Nemes, Dupont, Mme Bernard, M. Mugemangango et Mme Pavet
Doc. 535 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à la reconnaissance des vaccins contre la Covid-19 comme des biens publics mondiaux, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, M. Dupont, Mme Pavet, MM. Nemes et Beugnies
Doc. 536 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à renégocier l'accord-cadre du 21 décembre 2011 entre le Gouvernement de la Région wallonne du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur l'accueil des personnes handicapées, déposée par M. Dupont, Mme Bernard et M. Beugnies
Doc. 545 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à établir un label «Covid safe», déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli, MM. Antoine et Collin
Doc. 574 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à affirmer le soutien de la Wallonie au peuple palestinien et à demander des sanctions à l'encontre de l'État d'Israël, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, MM. Dupont, Liradelfo, Beugnies et Mme Lekane, rejetée le 9 juin 2021
Doc. 586 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à mettre en place un système de primes régionales pour encourager les établissements ouverts au public à réaliser des investissements de protection sanitaire, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli, MM. Antoine et Collin
Doc. 588 (2020-2021) N° 5	Proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et M. Janssen, adoptée le 23 juin 2021
Doc. 589 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à développer une vision prospective de l'avenir des stations-services en Wallonie tenant compte de l'évolution de la mobilité, déposée par Mme Nikolic, MM. Fontaine, Heyvaert, Douette, Léonard et Bierin, adoptée le 7 juillet 2021
Doc. 604 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à promouvoir la formation en alternance comme filière d'excellence, déposée par Mmes Schyns, Vandorpe, Greoli, M. Desquesnes, Mme Goffinet et M. Antoine
Doc. 605 (2020-2021) N° 3	Proposition de résolution visant à baliser les grandes orientations de la Wallonie pour le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune 2023-2027, déposée par Mme Laruelle, MM. Fontaine, Florent et Mme Schyns, adoptée le 7 juillet 2021

<p>Doc. 606 (2020-2021) N° 1</p>	<p>Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de procéder à l'acquisition du domaine d'Argenteuil en vue de le rendre accessible au public, déposée par MM. Antoine, Dispa, Matagne, Desquesnes, Mmes Greoli et Goffinet, rejetée le 7 juillet 2021</p>
<p>Doc. 627 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, déposée par Mme Kapompole, MM. Cornillie, Demeuse et Mme Greoli, adoptée le 15 juillet 2021</p>
<p>Doc. 658 (2020-2021) N° 1</p>	<p>Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer la gestion par la Wallonie des inondations du mois de juillet 2021, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, M. Liradelfo, Mme Lekane, M. Nemes et Mme Vandevoorde</p>
<p>Doc. 662 (2020-2021) N° 1</p>	<p>Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes</p>
<p>Doc. 663 (2020-2021) N° 1</p>	<p>Proposition de résolution visant à reconnaître et à poursuivre les crimes de génocide à l'encontre des Yézidis et à leur venir en aide, déposée par M. Bastin, Mme Goffinet, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Matagne et Collin</p>

B. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS

1. DÉCRETS AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle contrôle les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions. Ces règles de compétence figurent tant dans la Constitution que dans les lois relatives à la réforme des institutions de la Belgique fédérale.

La Cour veille par ailleurs au respect des articles de la Constitution qui garantissent notamment les principes d'égalité, de non-discrimination ou encore, depuis la sixième réforme de l'État, de loyauté fédérale.

Au cours de la session 2020-2021, le Parlement de Wallonie a reçu 4 arrêts concernant des décrets de la Région wallonne, à savoir:

- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 17 décembre 2020 concernant le recours en annulation de l'article 76, 1^o, du décret-programme de la Région wallonne du 17 juillet 2018 «portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement», introduit par l'ASBL «Belgisch Fonds voor de Inzameling en Verwerking van Elektrohuishoudtoestellen» et autres (Doc. 401 (2020-2021) N^o 1);
- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 21 janvier 2021 concernant le recours en annulation des articles D.6, D.8, D.19, D.34, D.48, D.49, D.50, D.51, D.57, D.59 et D.90 du Code wallon du Bien-être des animaux (décret de la Région wallonne du 4 octobre 2018), introduit par l'ASBL «Fédération Wallonne de l'Agriculture Études - Information» (Doc. 447 (2020-2021) N^o 1);
- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 mars 2021 concernant le recours en annulation des articles 16 et 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation, introduit par l'ASBL «Chambre d'Arbitrage et de Médiation / Kamer van Arbitrage en Bemiddeling» et Olivier Domb (Doc. 517 (2020-2021) N^o 1);
- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 mars 2021 concernant le recours en annulation des articles 7 à 11 du décret de la Région wallonne du 17 juillet 2018 contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018, introduit par l'ASBL «Belgisch Fonds voor de Inzameling en Verwerking van Elektrohuishoudtoestellen» et autres (Doc. 518 (2020-2021) N^o 1).

2. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉCRET POUR LESQUELS LE CONSEIL D'ÉTAT A RENDU UN AVIS

Le Conseil d'État est doté d'une section de législation chargée de fournir un avis technique aux parlements et aux gouvernements à propos des textes législatifs et réglementaires.

L'avis de la section de législation a plus précisément pour objet de vérifier la conformité des textes proposés avec les normes juridiques existantes, la compétence de l'autorité qui en prend l'initiative et la bonne rédaction des textes.

Au cours de la session ordinaire 2020-2021, le Conseil d'État a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les projets et propositions de décret suivants :

Doc. 150 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires, déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Bastin, Collin et Mme Vandorpe. Avis du Conseil d'État donné le 28 septembre 2020.
Doc. 199 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret relatif aux subventions visant à augmenter les aménagements cyclables, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Schyns, M. Collin, Mme Greoli et M. Dispa. Avis du Conseil d'État donné le 7 avril 2021.
Doc. 221 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret institutionnalisant l'assemblée citoyenne et le conseil citoyen, déposée par Mme Schyns. Avis du Conseil d'État donné le 29 décembre 2020.
Doc. 222 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles 2, 5, 6 et 7 du décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation populaire, déposée par Mme Schyns. Avis du Conseil d'État donné le 29 décembre 2020.
Doc. 224 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes. Avis du Conseil d'État donné le 14 décembre 2020.
Doc. 227 (2019-2020) N° 3	Proposition de décret visant à la promotion de l'équipement pour les véhicules électriques et à la réforme de la taxation, déposée par M. Antoine, Mme Goffinet, MM. Desquesnes et Matagne. Avis du Conseil d'État donné le 31 mars 2021.

<p>Doc. 227 (2019-2020) N° 4</p>	<p>Proposition de décret visant à la promotion de l'équipement pour les véhicules électriques et à la réforme de la taxation, déposée par M. Antoine, Mme Goffinet, MM. Desquesnes et Matagne. Amendements proposés par MM. Antoine et Matagne.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 31 mars 2021.</p>
<p>Doc. 227 (2019-2020) N° 6</p>	<p>Proposition de décret visant à la promotion de l'équipement pour les véhicules électriques et à la réforme de la taxation, déposée par M. Antoine, Mme Goffinet, MM. Desquesnes et Matagne. Amendements proposés par MM. Antoine et Matagne.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 23 août 2021.</p>
<p>Doc. 229 (2019-2020) N° 3</p>	<p>Projet de décret relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique. Amendements proposés par le Gouvernement wallon.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 21 septembre 2020.</p>
<p>Doc. 252 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 décembre 2020.</p>
<p>Doc. 252 (2020-2021) N° 4</p>	<p>Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Amendements proposés par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 mai 2021.</p>
<p>Doc. 253 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 décembre 2020.</p>
<p>Doc. 253 (2020-2021) N° 4</p>	<p>Proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Amendements proposés par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 mai 2021.</p>

<p>Doc. 277 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret modifiant l'article 17 de la loi du 15 juillet 2013 relative au transport de voyageurs par route et portant exécution du Règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la Directive 96/26/CE du Conseil, et portant exécution du Règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le Règlement (CE) n° 561/2006, déposée par Mmes Vandorpe, Goffinet, MM. Antoine, Collin, Matagne et Desquesnes.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 14 décembre 2020.</p>
<p>Doc. 287 (2020-2021) N° 4</p>	<p>Proposition de décret modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 à 33bis/6, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée. Amendements proposés par MM. Frédéric, Bierin, et Wahl.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 juin 2021.</p>
<p>Doc. 287 (2020-2021) N° 5</p>	<p>Proposition de décret modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 à 33bis/6, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée. Amendements proposés par MM. Desquesnes et Matagne.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 juin 2021.</p>
<p>Doc. 339 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 13 janvier 2021.</p>
<p>Doc. 339 (2020-2021) N° 4</p>	<p>Proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert. Amendements proposés par M. Matagne.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 13 janvier 2021.</p>

<p>Doc. 362 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de décret modifiant les articles 33<i>bis</i>/1, 33<i>bis</i>/2, 33<i>ter</i>, 34, 34<i>bis</i> et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et les articles 31<i>ter</i> et 31<i>quater</i> du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz en vue d'interdire les coupures d'électricité et de gaz pour les ménages, déposée par MM. Hermant, Mugemangango, Nemes, Mmes Bernard, Pavet et M. Beugnies. Amendements proposés par M. Hermant, Mme Bernard, MM. Nemes, Mugemangango et Dupont.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 17 juin 2021.</p>
<p>Doc. 388 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret insérant un titre XIV intitulé « Des sanctions administratives entourant l'atteinte au patrimoine mémoriel » dans le Code wallon du patrimoine, déposée par MM. Collin et Bastin.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 15 février 2021.</p>
<p>Doc. 388 (2020-2021) N° 4</p>	<p>Proposition de décret insérant un titre XIV intitulé « Des sanctions administratives entourant l'atteinte au patrimoine mémoriel » dans le Code wallon du patrimoine, déposée par MM. Collin et Bastin. Amendements proposés par M. Collin.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 28 juillet 2021.</p>
<p>Doc. 450 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret encadrant la conversion de véhicules à moteur thermique en véhicules à moteur alimenté par un carburant de substitution de nature électrique ou hydrogène, déposée par MM. Matagne, Antoine, Desquesnes, Mme Schyns et M. Collin.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 1^{er} avril 2021.</p>
<p>Doc. 451 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret insérant dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à l'enregistrement des séances des conseils communaux et provinciaux, déposée par MM. Dispa, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 31 mars 2021.</p>
<p>Doc. 452 (2020-2021) N° 2</p>	<p>Proposition de décret modifiant l'article L5111-1, alinéa 1^{er}, 10^o, du Code de la démocratie locale et la décentralisation, déposée par MM. Dispa, Collin, Bastin, Desquesnes, Mmes Greoli et Schyns.</p> <p>Avis du Conseil d'État donné le 31 mars 2021.</p>

Doc. 505 (2020-2021) N° 2	Proposition de décret modifiant le décret II du Conseil régional wallon du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française afin de permettre un soutien financier des clubs sportifs wallons en suite de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Antoine, Collin, Mme Goffinet, MM. Matagne, Desquesnes et Mme Greoli. Avis du Conseil d'État donné le 28 avril 2021.
Doc. 567 (2020-2021) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles 2 et 6 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de limiter l'usage du ticket de caisse, déposée par Mme Mauel, M. Clersy, Mme Pécriaux, M. Maroy, Mme Ahallouch et M. Hazée. Avis du Conseil d'État donné le 17 juin 2021.

3. DOCUMENTS ADRESSÉS AU PARLEMENT PAR LA COUR DES COMPTES

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce notamment un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité sur les dépenses et les recettes de la Région wallonne. Elle est tenue d'informer le Parlement des résultats des principaux contrôles et audits des recettes et dépenses publiques qu'elle réalise.

Dans ce cadre, ont été reçus :

- le 32^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules I^{er} et II (Doc. 397 (2020-2021) N° 1 et 1bis). Ce rapport a été examiné par les différentes commissions permanentes du Parlement ;
- les 19^e, 20^e, 21^e, 22^e et 23^e Cahiers d'observations adressés par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules II^{ter}, 24^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicule II^{quater}, Annexe au compte général de la Région wallonne pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 - Centre wallon de recherches agronomiques (Doc. 446 (2020-2021) N° 1) ;
- le 33^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules I^{er} et II (Doc. 645 (2020-2021) N° 1 et 1bis) ;

ainsi que différents rapports spécifiques :

- le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat général au tourisme (C.G.T.) ;
- le rapport de la Cour des comptes relatif à l'audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au soutien de la Région wallonne à l'agriculture biologique ;
- le rapport de la Cour des comptes relatif aux processus mis en œuvre par la direction du contrôle des mandats en application des décrets wallons sur la gouvernance ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux marchés publics du Centre régional psychiatrique «Les Marronniers».

4. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉCRET POUR LESQUELS L'AUTORITÉ DE PROTECTION DES DONNÉES A RENDU UN AVIS

L'Autorité de protection des données est un organe indépendant chargé de veiller au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel. Il émet soit d'initiative, soit sur demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis sur toute question relative aux traitements de données à caractère personnel ainsi que des recommandations relatives aux développements sociaux, économiques et technologiques qui peuvent avoir une incidence sur les traitements de données à caractère personnel.

Au cours de la session ordinaire 2020-2021, l'Autorité de protection des données a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les projets et propositions de décret suivants :

Doc. 252 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Avis de l'Autorité de protection des données donné le 11 décembre 2020.
Doc. 252 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret modifiant le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la transparence de l'autorité publique, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Amendements proposés par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Avis de l'Autorité de protection des données donné le 21 mai 2021.
Doc. 253 (2020-2021) N° 5	Proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Avis de l'Autorité de protection des données donné le 11 décembre 2020.
Doc. 253 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif à la publicité de l'Administration pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Amendements proposés par MM. Desquesnes, Dispa, Antoine, Bastin et Mme Vandorpe. Avis de l'Autorité de protection des données donné le 21 mai 2021.
Doc. 508 (2020-2021) N° 2	Projet de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un Défenseur des enfants commun. Avis de l'Autorité de protection des données donné le 21 mai 2021.

<p>Doc. 546 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de décret modifiant le décret du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu, déposée par MM. Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes.</p> <p>Avis de l'Autorité de protection des données donné le 14 juin 2021.</p>
<p>Doc. 547 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de décret modifiant le décret du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes.</p> <p>Avis de l'Autorité de protection des données donné le 14 juin 2021.</p>
<p>Doc. 548 (2020-2021) N° 3</p>	<p>Proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à préciser les modalités du droit de l'auteur d'une pétition à être entendu, déposée par MM. Marcourt, Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes.</p> <p>Avis de l'Autorité de protection des données donné le 14 juin 2021.</p>



C. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement wallon constitué par le Parlement le 13 septembre 2019 se compose de 8 membres⁵⁴ :

- **M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président de la Wallonie;
- **M. Willy Borsus**, Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences;
- **M. Philippe Henry**, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité;
- **Mme Christie Morreale**, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes;
- **M. Jean-Luc Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives;
- **M. Christophe Collignon**⁵⁵, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville;
- **Mme Valérie De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière;
- **Mme Céline Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.



54. Voir l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2020.

55. En remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, le 2 octobre 2020.

2. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le Parlement de Wallonie aura entendu ou reçu, durant la session 2020-2021, 118 interpellations, 3353 questions orales, 270 questions d'actualité, 98 questions urgentes et 3501 questions écrites⁵⁶.

Ministres	Interpellations	Questions orales	Questions d'actualité	Questions urgentes	Questions écrites
Elio Di Rupo	(9) 24	(159) 194	(13) 30	(4) 16	(112) 198
Willy Borsus	(11) 21	(433) 623	(54) 65	(8) 16	(421) 608
Philippe Henry	(7) 20	(424) 500	(36) 33	(12) 14	(500) 708
Christie Morreale	(5) 15	(359) 569	(34) 56	(12) 16	(262) 448
Jean-Luc Crucke	(0) 4	(197) 235	(21) 17	(3) 10	(143) 226
Pierre-Yves Dermagne⁵⁷	(12) 3	(367) 46	(22) 7	(15) 3	(279) 43
Christophe Collignon⁵⁸	14	351	19	8	412
Valérie De Bue	(0) 5	(200) 294	(17) 14	(2) 7	(226) 331
Céline Tellier	(8) 12	(388) 541	(34) 29	(7) 8	(352) 527

56. Entre parenthèses, pour comparaison, les statistiques de la session 2019-2020 à partir du 13 septembre 2019.

57. Jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

58. À partir du 2 octobre 2020.

D. STATISTIQUES GÉNÉRALES

Synthèse chiffrée de la session ordinaire 2020-2021 et des sessions précédentes.

Session	SE 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	SE 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004
Projets de décret	3	29	43	68	79	3	32	45	72	100	92
Propositions de décret	57	30	38	23	13	29	26	16	25	18	41
Résolutions	-	7	10	7	6	5	4	9	13	19	11
Motions	2	40	19	13	9	2	14	9	3	4	7
Interpellations	2	112	57	34	18	2	17	14	18	11	19
Questions orales	-	15	89	103	67	12	202	174	281	328	298
Questions d'actualité	6	104	102	89	65	8	87	96	121	145	115
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	134	694	753	639	282	37	348	350	322	327	248

Session	SE	2004	2005	2006	2007	2008	SE	2009	2010	2011	2012	2013
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Projets de décret	1	27	54	68	70	67	1	42	52	72	87	125
Propositions de décret	19	75	75	44	40	40	60	20	54	35	22	25
Résolutions	-	26	62	34	44	40	2	22	49	30	36	19
Motions	2	22	18	21	14	12	4	28	24	14	22	10
Interpellations	-	127	253	296	295	165	-	228	145	128	73	31
Questions orales	-	963	1143	1047	1174	566	-	1787	1806	1816	1775	1102
Questions d'actualité	-	193	184	210	188	87	-	174	203	233	157	178
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	25	917	1245	1674	3095	1552	301	3267	5482	4149	4425	2426

Session	SE 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	SE 2019	2019 2020	2020 2021
Projets de décret	2	56	73	80	63	117	4	25	55
Propositions de décret	16	59	35	46	53	27	21	29	53
Résolutions	2	66	87	64	46	14	-	17	43
Motions	3	15	29	42	52	41	-	74	179
Interpellations	-	51	67	59	50	32	-	52	118
Questions orales	-	2777	2812	2071	2093	896	-	2527	3353
Questions d'actualité	-	244	264	249	253	165	-	244	270
Questions urgentes	-	-	77	66	55	30	-	69	98
Questions écrites	404	3618	5739	5367	4352	2003	65	2308	3501

Décrets, motions et résolutions: textes déposés

Interpellations et questions développées

Questions écrites déposées





PARLEMENT
DE WALLONIE

Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur
081.23.10.36 - courriel@parlement-wallonie.be

Éditeur responsable: Frédéric Janssens,
Greffier du Parlement de Wallonie,
square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur